



United Nations
Climate Change

30 ans d'adaptation

dans le cadre de la convention et de l'accord de Paris

Rapport du comité d'adaptation



©2024 CCNUCC

**Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques,
protocole de Kyoto et accord de Paris**

Tous droits réservés

Cette publication est diffusée uniquement à des fins d'information du public, y compris toute référence à la Convention, au Protocole de Kyoto et à l'Accord de Paris, ainsi qu'à toute décision pertinente y afférente.

Aucune responsabilité n'est assumée quant à l'exactitude ou à l'utilisation des informations fournies.

Licence Creative Commons

Cette publication est placée sous licence Creative Commons Attribution-NonCommercial- ShareAlike 4.0 International License. Des extraits de cette publication peuvent être librement cités et reproduits à condition que i) la source soit mentionnée, ii) le matériel ne soit pas utilisé à des fins commerciales, et iii) toute adaptation du matériel soit distribuée sous la même licence.

Toutes les images restent la propriété exclusive de leur source et ne peuvent être utilisées à quelque fin que ce soit sans l'autorisation écrite de la source.



United Nations
Climate Change

L'utilisation et l'affichage du logo de la CCNUCC, y compris de son emblème, sont très restreints et essentiellement limités aux activités de l'organisation. Il est interdit d'utiliser tout emblème, drapeau ou logo officiel de la CCNUCC, ou tout autre moyen de promotion ou de publicité, pour représenter ou suggérer une association ou une affiliation avec la CCNUCC ou son secrétariat, sans l'accord écrit préalable du secrétariat de la CCNUCC.

Pour plus d'informations, veuillez contacter

Bureau principal
Secrétariat de la CCNUCC
Campus de l'ONU
Platz der Vereinten Nationen 1 53113 Bonn
Allemagne

Téléphone +49. 228. 815-10 00 Courriel :
secretariat@unfccc.int Site web :
<https://unfccc.int>

Table des matières

Abréviations et acronymes	2
Avant-propos des coprésidents du comité de l'adaptation	4
1. Introduction	5
2. Le défi de l'adaptation	7
3. L'évolution de l'adaptation dans la Convention et l'Accord de Paris	15
3.1. L'évolution de l'adaptation dans la Convention et l'Accord de Paris	16
3.2. Observer les impacts et évaluer les risques, les vulnérabilités et la résilience	18
3.3. Passer à la planification et à la mise en œuvre des projets pilotes	18
3.4. Partager les connaissances et combler les lacunes grâce aux partenariats	19
3.5. Renforcer la mise en œuvre	20
3.6. L'adaptation dans le cadre de l'accord de Paris	23
3.7. Évaluer les progrès collectifs vers les objectifs à long terme de l'accord de Paris	29
3.8. S'efforcer d'adopter des mesures d'adaptation ambitieuses, tournées vers l'avenir et à long terme	32
3.9. Soutien et conseils pour l'adaptation	35
3.10. Renforcement des capacités techniques et institutionnelles	36
3.11. Apporter un soutien financier et technologique	40
3.11.1. Fonds au titre de la CCNUCC, du protocole de Kyoto et de l'accord de Paris	40
3.11.2. Organismes constitués et institutions connexes axés sur le financement, le transfert de technologie, et renforcement des capacités	43
4. Organisations multilatérales, internationales, régionales et nationales et parties prenantes qui font progresser l'adaptation	45
4.1. Leadership du Secrétaire général des Nations unies en matière d'adaptation	46
4.2. Synergies entre les programmes internationaux pour faire progresser les efforts d'adaptation	47
4.3. Mesures d'adaptation dans le cadre du système des Nations unies	49
4.4. Une rampe de lancement pour de nouveaux partenariats et initiatives	50
4.5. Action régionale d'adaptation	52
4.6. Promouvoir des mesures d'adaptation inclusives et tenant compte des sexospécificités	54
4.6.1. Approches d'adaptation tenant compte de la dimension de genre	54
4.6.2. Enfants, jeunes et adaptation	55
4.6.3. Engagement et leadership des peuples autochtones en matière d'adaptation	55
4.6.4. Élargir la portée des connaissances et des ressources en matière d'adaptation	56
5. Regarder vers l'avenir	58
Annexe. Publications du comité d'adaptation	60

Abréviations et acronymes

AC	Comité d'adaptation
BTR	Rapport de transparence bisannuel
CAF	Cadre d'adaptation de Cancun
CBD	Convention sur la biodiversité
CCD	Convention sur la lutte contre la désertification
CMA	Conférence des parties servant de réunion des parties à l'accord de Paris
EGC	Groupe consultatif d'experts
COP	Conférence des parties
CTCN	Centre et réseau des technologies climatiques
EbA	Adaptation basée sur les écosystèmes
FRLD	Fonds de réponse aux pertes et dommages
FWG	Groupe de travail de facilitation de la plate-forme des communautés locales et des peuples autochtones
GCF	Fonds vert pour le climat
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
LAKI	Initiative de Lima sur les connaissances en matière d'adaptation
LCIPP	Plate-forme des communautés locales et des peuples autochtones
PMA	Pays les moins avancés
LDCF	Fonds pour les pays les moins avancés
LEG	Groupe d'experts des pays les moins avancés

LT-LEDS	Stratégies de développement à long terme à faibles émissions de gaz à effet de serre
M&E	Suivi et évaluation
MEL	Suivi, évaluation et apprentissage
NAPA	Programme d'action national d'adaptation
PAN	Plan national d'adaptation
NAP-GSP	Plan national d'adaptation Programme mondial de soutien
NDC	Contribution déterminée au niveau national
PCCB	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
RCC	Centre de collaboration régionale
FSCC	Fonds spécial pour le changement climatique
SCF	Commission permanente des finances
ODD	Objectifs de développement durable
SMSN	Petits États insulaires en développement
TEC	Comité exécutif de la technologie
TEM-A	Réunion d'experts techniques sur l'adaptation
TEP-A	Processus d'examen technique sur l'adaptation
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
UNDRR	Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
WIM	Mécanisme international de Varsovie pour les pertes et dommages liés aux effets du changement climatique
OMM	Organisation météorologique mondiale

Avant-propos des coprésidents du comité d'adaptation

Le 21 mars 1994, la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques est entrée en vigueur. Cela a marqué le début des efforts coordonnés au niveau mondial pour faire face au défi du changement climatique par le biais d'un programme d'action. Le processus multilatéral dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris. L'année 2024 marque à son tour les 30 ans de ce processus multilatéral.

Les étapes importantes nous incitent à faire une pause et à réfléchir au chemin parcouru et aux mesures qu'il nous reste à prendre pour atteindre nos objectifs. Si l'on considère les 30 années de coopération internationale en matière d'adaptation, il est clair que beaucoup de choses ont été accomplies dans le domaine de l'adaptation au changement climatique. Au cours de cette période, les pays et les autres parties prenantes ont mis au point une stratégie d'adaptation au changement climatique.

une meilleure compréhension de ce qu'implique l'adaptation au changement climatique et de la manière d'agir à la lumière des impacts observés et des incertitudes des scénarios d'émissions futures. En conséquence, l'attention s'est déplacée au fil du temps des mesures réactives vers une planification proactive de l'adaptation afin d'anticiper et de renforcer la résilience aux impacts du changement climatique.

Au cours des trente dernières années, on a assisté à l'élaboration de guides et de ressources pour soutenir l'adaptation, à une augmentation du financement et d'autres formes de soutien à l'adaptation, à l'adoption d'objectifs d'adaptation mondiaux, à une augmentation du nombre de pays disposant de plans et de politiques d'adaptation nationaux et à d'autres évolutions qui, ensemble, contribuent à un système de soutien de plus en plus sophistiqué pour les efforts déployés par les pays en vue de s'adapter efficacement aux effets du changement climatique. En outre, plusieurs institutions et organes dédiés à l'adaptation ont été créés au cours des trois décennies d'existence du processus. Parmi eux, Comité d'adaptation, créé en 2010, est le principal organe du système des Nations unies chargé de promouvoir la mise en œuvre d'une action renforcée en matière d'adaptation à l'échelle mondiale.

Dans le même temps, les meilleures données scientifiques disponibles et l'expérience des communautés et des pays du monde entier attestent de la nécessité vitale d'intensifier considérablement les mesures d'adaptation et de soutien. De plus en plus souvent, nous sommes témoins des ravages causés par le changement climatique sur les moyens de subsistance et les économies, des ravages causés aux écosystèmes, de l'affaiblissement de l'efficacité des mesures d'adaptation et du soutien à l'adaptation, ainsi que de l'augmentation du nombre de victimes.

Les catastrophes naturelles peuvent avoir des effets négatifs sur le développement, menacer le patrimoine culturel et, dans le pire des cas, entraîner la perte de vies humaines et altérer à jamais le tissu des familles et des communautés du monde entier. Face à des impacts d'une telle portée et à des pertes souvent irréversibles et incalculables, il incombe à la communauté internationale d'accroître l'énergie et les ressources investies dans l'adaptation. La Convention et l'Accord de Paris nous offrent une plateforme indispensable pour y parvenir.

À l'occasion du trentième anniversaire du processus, le comité d'adaptation publie une édition actualisée de son rapport 2019 intitulé "25 ans d'action en faveur de l'adaptation".

L'adaptation dans le cadre de la CCNUCC, qui a lui-même servi à mettre à jour un rapport de 2013 sur *l'état de l'adaptation dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques*. Conformément à la nouvelle tradition, nous avons conservé l'historique décrit dans les éditions précédentes et ajouté les mises à jour des cinq dernières années. Le rapport peut ainsi servir d'outil holistique et actualisé pour l'évaluation de l'adaptation au changement climatique.

une vue d'ensemble de la manière dont l'adaptation est abordée et soutenue dans le processus.

Nous espérons que cette publication, comme les précédentes, aidera tant les nouveaux venus que les vétérans du processus à mieux comprendre l'évolution de l'adaptation au cours des trois dernières décennies. Nous invitons les lecteurs à utiliser cette publication pour informer et inspirer l'action d'adaptation à grande échelle qui devient chaque jour plus urgente.

Britta Horstmann

Coprésident du comité d'adaptation

Funanani Muremi

Coprésident du comité d'adaptation

1. Introduction





Chaque année qui passe, les mesures d'adaptation sont plus urgentes que jamais. Les impacts et les catastrophes induits par le changement climatique sont en train de balayer le monde entier, affectant souvent les communautés et les écosystèmes les plus vulnérables. Parallèlement à une réduction rapide des émissions dans tous les pays, des mesures d'adaptation ambitieuses¹ et efficaces sont indispensables au développement durable, à la résilience et à la prospérité.

Depuis son entrée en vigueur en 1994, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC, également appelée la Convention) a mis en lumière le défi que représente le changement climatique et a invité les Parties et d'autres parties prenantes à la table pour identifier des options et prendre des engagements en matière d'atténuation et d'adaptation à ses impacts. Outre l'ouverture d'un espace politique permettant aux pays de s'engager et de rehausser leur ambition en matière d'adaptation, la CCNUCC et, depuis 2015, l'Accord de Paris ont sensibilisé à l'adaptation et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. mettent de plus en plus en place des institutions chargées d'orienter et de soutenir les pays qui prennent des mesures d'adaptation. Parmi ces institutions, on peut citer le Comité d'adaptation (CA) qui, depuis le début de ses travaux en 2012, a servi à promouvoir la mise en œuvre d'une action renforcée en matière d'adaptation de manière cohérente dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris.

Ce rapport est publié par le CA et il met à jour et développe deux rapports précédents du CA. Le premier, publié en 2013, était intitulé *L'état de l'adaptation dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques*².

En 2019, une version actualisée a été publiée sous le nom de

Dans les cinq années qui ont suivi, un certain nombre d'évolutions significatives ont eu lieu, allant de la poursuite de l'élaboration de l'objectif global d'adaptation de l'Accord de Paris à la première évaluation collective des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs à long terme de la CCNUCC, en passant par l'élaboration d'un plan d'action pour l'adaptation.

Les objectifs à long terme de l'Accord de Paris seront atteints grâce au premier bilan mondial. En outre, 2024 marque une étape importante dans l'histoire du processus, à savoir le 30^{ème} anniversaire de l'entrée en vigueur de la CCNUCC.

Cet anniversaire et les développements récents en matière d'adaptation qui l'ont précédé ont donné l'impulsion nécessaire à la mise à jour de cette publication.

Le rapport illustre le paysage et l'historique de la façon dont l'adaptation a été abordée tout au long de la durée du processus international de lutte contre le changement climatique dans le cadre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris. Chapitre

Le deuxième chapitre présente le contexte du changement climatique et le défi que représente l'adaptation à ce phénomène, en exposant quelques-unes des dernières découvertes scientifiques. Le chapitre trois présente l'évolution de l'adaptation et emmène le lecteur dans un voyage qui retrace le chemin de l'adaptation, en commençant par la naissance de la Convention. Le chapitre quatre fait un zoom arrière pour examiner le paysage plus large dans lequel se situent les négociations et les institutions, et met en évidence certains des acteurs et des développements centraux de l'échelon national à l'échelon international et multilatéral. Enfin, le cinquième chapitre se penche sur certains développements importants à venir, offrant un aperçu de l'avenir tel qu'il est envisagé par les accords que les gouvernements ont mis en place pour contribuer à préserver le bien-être des personnes et de la planète.

¹ Aux fins du présent rapport, le terme "ambitieux" en matière d'adaptation désigne les efforts d'adaptation qui sont à la hauteur de la barre élevée fixée par l'objectif de la Convention et les objectifs à long terme de l'Accord de Paris, en tenant compte des impacts observés et prévus du changement climatique, et en se fondant et en s'inspirant des meilleures données scientifiques disponibles ainsi que des connaissances et des savoirs traditionnels des peuples autochtones.

² Comité d'adaptation. 2013. L'état de l'adaptation dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse suivante https://unfccc.int/files/adaptation/cancun_adaptation_framework/adaptation_committee/application/pdf/ac_2013_report_high_res.pdf.

³ Comité d'adaptation. 2019. 25 ans d'adaptation dans le cadre de la CCNUCC. Rapport du Comité de l'adaptation. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/204710>.

2.



Les effets du changement climatique tirent la sonnette d'alarme, tant au niveau national qu'international.

au sens propre et au sens figuré, dans le monde entier.

Les rapports annuels de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) sur l'état du climat mondial, publiés depuis 1993, annoncent régulièrement des records climatiques battus. En 2024, l'agence a indiqué que 2023 avait été 'année la plus chaude jamais enregistrée, couronnant une période de neuf ans (2015-2023) qui a également été marquée par l'année la plus chaude de l'histoire de l'humanité. neuf années les plus chaudes jamais enregistrées (voir la figure 1 pour une vue d'ensemble des anomalies de la température mondiale).⁴ Les records battus décrits dans le rapport vont bien au-delà de la température. Des records ont également été atteints en termes de concentrations des trois principaux gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane et oxyde nitreux) et de niveau moyen de la mer à l'échelle mondiale.

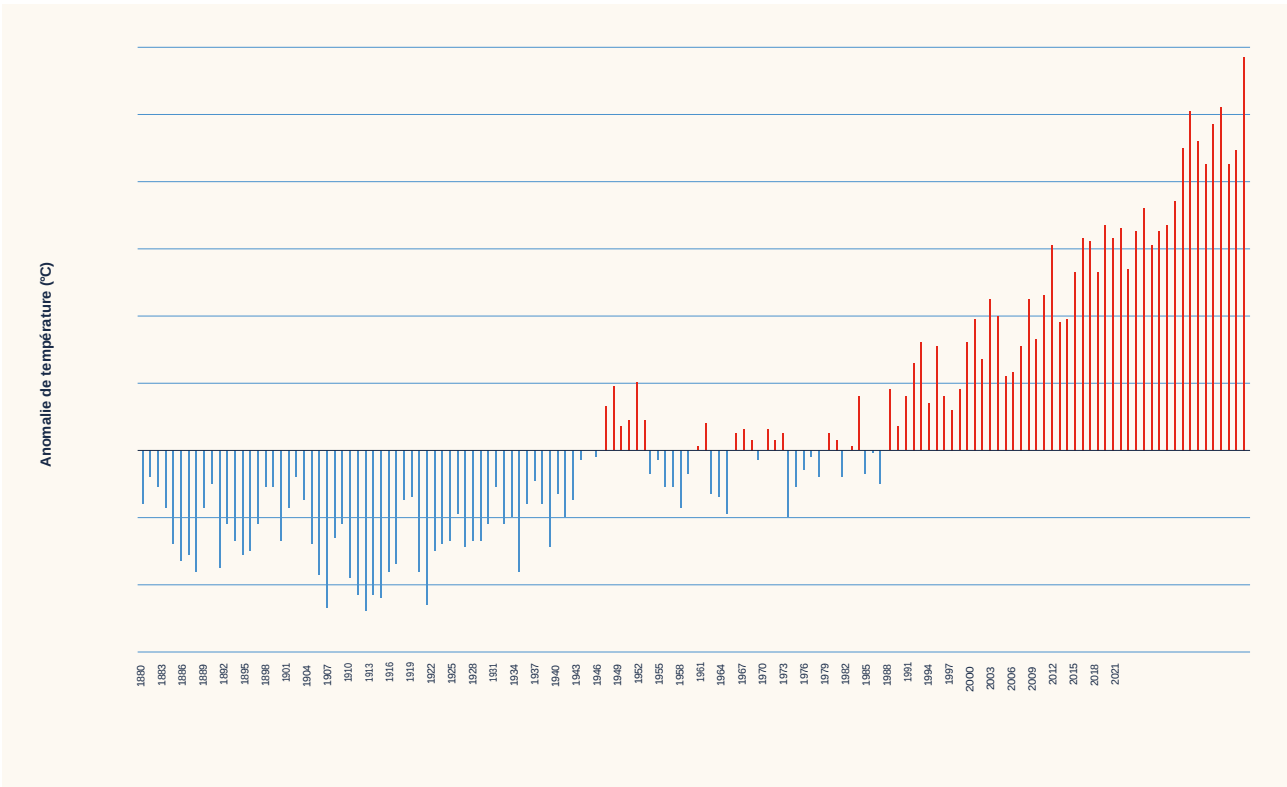
L'étendue de la glace de mer en Antarctique a atteint un niveau record en 2023, et les données préliminaires pour l'année hydrologique 2022-2023 indiquent la plus grande perte de glace de glacier jamais enregistrée.

Parallèlement à ces statistiques hors normes, l'OMM a mis en évidence la série de phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes qui ont continué à ravager la planète en 2023, qu'il s'agisse de cyclones tropicaux, d'inondations majeures, de chaleurs extrêmes, de sécheresses ou d'incendies de forêt. Ces phénomènes a entraîné un lourd tribut en termes de vies perdues, de personnes et de communautés déplacées, de biens endommagés ou détruits et de pertes économiques généralisées. À la suite de

En raison des émissions anthropiques de gaz à effet de serre depuis le début de la révolution industrielle jusqu'à aujourd'hui, le réchauffement persistera pendant des siècles et les effets qui y sont associés, y compris les effets irréversibles tels que le niveau de la mer, se feront sentir pendant des décennies.

continueront d'affecter les systèmes naturels et humains.

Figure 1. Évolution de la température moyenne à la surface du globe par rapport à la moyenne à long terme de 1951 à 1980 (°C)



⁴ OMM. 2024. État du climat mondial 2023. Genève, Suisse : OMM. Disponible à l'adresse suivante : <https://wmo.int/publication-series/state-of-global-climate-2023>.

2023 marque également la conclusion du sixième cycle d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Créé en 1988, le GIEC est l'organe des Nations unies chargé d'évaluer la science relative au changement climatique. Chaque cycle d'évaluation donne lieu à une série de rapports approfondis qui synthétisent un large éventail de données scientifiques sur le changement climatique. Le groupe de travail II se concentre sur les impacts du changement climatique, l'adaptation et la vulnérabilité. Son groupe de travail II se concentre sur les impacts du changement climatique, l'adaptation et la vulnérabilité.

La contribution du groupe de travail II au sixième cycle d'évaluation, qui reprend les principales conclusions de la littérature scientifique la plus récente, souligne que le changement climatique d'origine anthropique a provoqué "des effets néfastes généralisés et les pertes et dommages qui en découlent pour". Il note également, entre autres, que les risques deviennent de plus en plus complexes et donc de plus en plus difficiles à gérer ; que l'on observe de plus en plus de preuves de maladaptation ; que les progrès en matière d'adaptation dans toutes les régions et tous les secteurs ont généré de multiples avantages, mais que ces progrès sont "inégalement répartis et que l'on observe des lacunes en matière d'adaptation" ; et que la priorité accordée par de nombreuses initiatives à la réduction des risques climatiques immédiats et à court terme "réduit les possibilités d'adaptation transformationnelle".

Lors de la publication du rapport, Hoseung Lee, président du GIEC pour le sixième cycle d'évaluation, a déclaré que le rapport "constituait une mise en garde sévère à l'égard de la crise économique et financière".

les conséquences de l'inaction" et "montre que le changement climatique est une menace grave et croissante pour notre bien-être et la santé de la planète"⁶.

L'OMM et le GIEC, ainsi que d'autres experts et organisations, indiquent clairement que même une faible augmentation du réchauffement a des conséquences importantes en termes d'impacts et de capacité d'adaptation. Après l'approbation du rapport spécial du GIEC sur le réchauffement planétaire de 1,5 °C en 2018, Hans-Otto Pörtner, coprésident du groupe de travail II du GIEC sur les incidences, l'adaptation et la vulnérabilité, a déclaré que "chaque petit réchauffement supplémentaire est important, d'autant plus qu'un réchauffement de 1.5°C ou plus augmente le risque associé aux changements durables ou irréversibles, tels que la disparition de certains écosystèmes".⁷ Le rapport spécial lui-même note que "[l]es risques futurs liés au climat seraient réduits par la transposition à plus grande échelle et l'accélération d'une atténuation ambitieuse, multi-niveaux et intersectorielle du climat et par une adaptation à la fois progressive et transformationnelle".⁸

Ces résultats présentent un tableau sombre, surtout lorsqu'ils sont juxtaposés à la réalité des pays en développement - y compris les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID) - qui luttent déjà pour faire face aux effets du changement climatique qui ravagent leurs écosystèmes et leurs économies et menacent d'effacer les progrès durement acquis en matière de développement. En tant que conséquence, il existe plusieurs catégories de besoins d'adaptation⁽⁹⁾, notamment les besoins biophysiques et environnementaux, les besoins sociaux, les besoins institutionnels et les besoins en matière d'information, de capacités et de ressources, y compris les ressources financières et technologiques¹⁰ (voir le tableau 1). Si ces besoins ne sont pas satisfaits, la capacité des individus, des communautés et des pays du monde entier à prendre des mesures d'adaptation sera entravée.

5 GIEC. 2022. Changements climatiques 2022 : Impacts, adaptation et vulnérabilité. Contribution du groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. H Pörtner, D Roberts, M Tignor, et al. (eds.). Cambridge : Cambridge University Press, p. 9. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/>.

6 Voir <https://www.ipcc.ch/2022/02/28/ipcc-chair-statement-wgii-ar6-press-conference/>.

7 See <https://news.trust.org/item/20181008052410-0vptd>.

8 GIEC. 2018. Réchauffement planétaire de 1.5 °C. Rapport spécial du GIEC sur les incidences d'un réchauffement planétaire de 1.5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et sur les trajectoires connexes d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la réponse mondiale à la menace du changement climatique, du développement durable et des efforts visant à éradiquer la pauvreté. V Masson-Delmotte, P Zhai, H-O Pörtner, et al (eds.). Cambridge et New York : Cambridge et New York : Cambridge University Press. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2022/06/SR15_Full_Report_LR.pdf.

9 Le comité d'adaptation s'intéresse depuis longtemps à la question des besoins d'adaptation dans le cadre de ses travaux. Pour une vue d'ensemble des méthodes d'évaluation des besoins d'adaptation et de leur application, voir https://unfccc.int/sites/default/files/resource/J0160_Adaptation%20Needs%20Technical%20Report%20final.pdf.

10 Voir https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/WGIIAR5-Chap14_FINAL.pdf.

Tableau 1. Exemples de catégories de besoins d'adaptation

CATÉGORIE BESOIN D'ADAPTATION	DESCRIPTION	EXEMPLES
Besoins biophysiques et environnementaux	Services écosystémiques essentiels au maintien et à l'amélioration de la santé humaine, des moyens de subsistance, de la sûreté et de la sécurité	• Améliorer la compréhension et l'évaluation des services écosystémiques • Surveillance appropriée des écosystèmes
Besoins sociaux	Éléments matériels et immatériels nécessaires aux groupes et aux individus pour agir au nom de leurs propres intérêts dans la lutte contre le changement climatique	• Apprentissage partagé sur l'adaptation et accès à l'information pour soutenir la mise en œuvre de l'adaptation
Besoins institutionnels	Le rôle essentiel joué par les institutions formelles et informelles dans le renforcement de la capacité d'adaptation et dans la mise en œuvre et l'encouragement des mesures d'adaptation	• Mécanismes de coordination efficaces à tous les niveaux de gouvernement
Les besoins en matière d'information, de capacité et de ressources, y compris les ressources financières et technologiques	Informations et capacités, y compris les ressources humaines, financières et technologiques, requises à tous les stades du cycle d'adaptation itératif	• Accéder aux technologies d'adaptation et les déployer • Accéder au financement pour faire face coûts d'adaptation • Inclusion de plusieurs types de connaissances pour une prise de décision éclairée et efficace

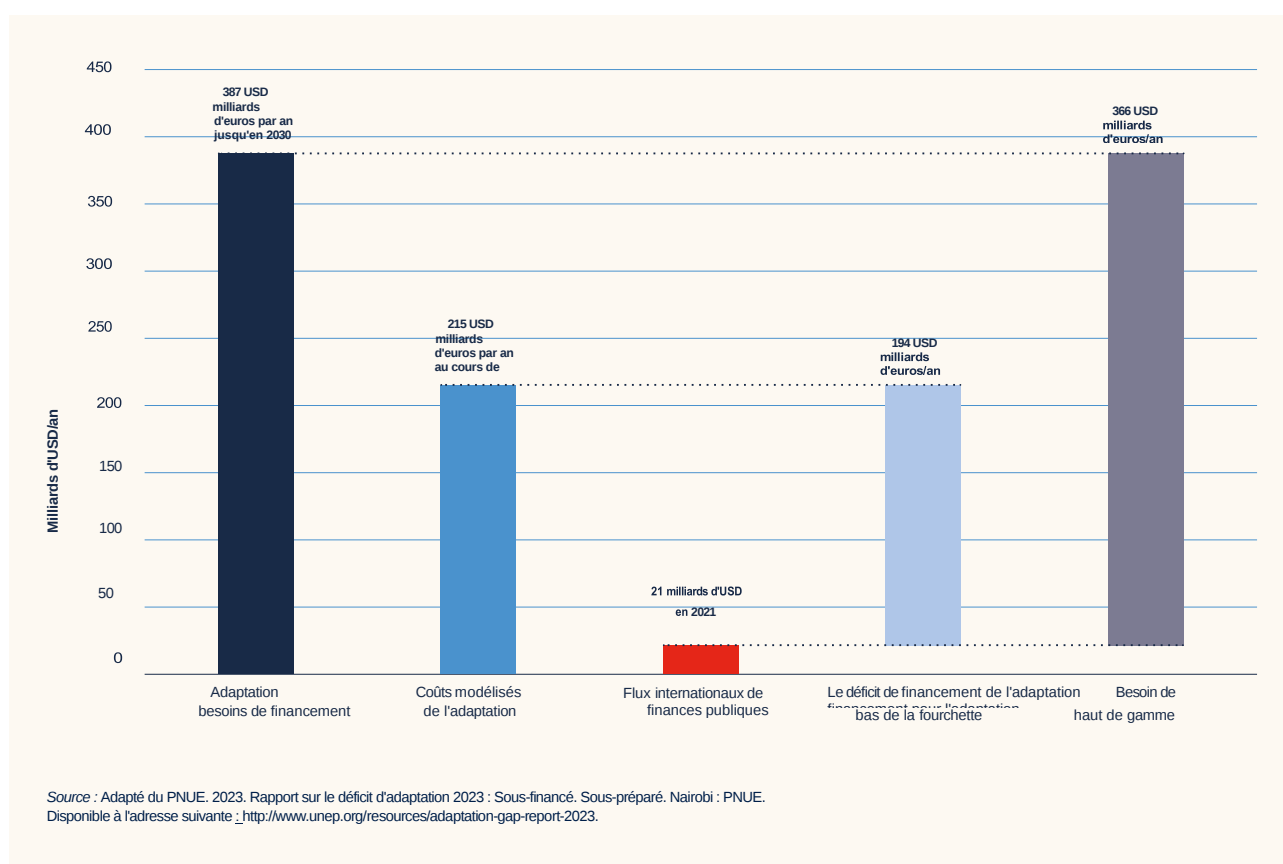
Sources : (1) GIEC : (1) GIEC. 2014. Changement climatique 2014 : Impacts, adaptation et vulnérabilité. Contribution du groupe de travail II au cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. CB Field, VR Barros, DJ Dokken, et al. (eds.). Cambridge et New York : Cambridge et New York : Cambridge University Press. Disponible à l'adresse <http://www.ipcc.ch/report/ar5/wg2>. (2) AC. 2022. Méthodes d'évaluation des besoins d'adaptation et leur application. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/620616>.

Les besoins financiers continuent d'augmenter et constituent un obstacle important aux mesures d'adaptation pour un large éventail de communautés, de pays et de régions. Selon le Comité permanent des finances (CPF), si les flux de financement de l'adaptation recensés ont augmenté de 28 % au cours de l'exercice biennal 2021-2022 pour atteindre une moyenne annuelle de 63 milliards USD, l'adaptation ne représente toujours que 11 % du total des financements climatiques recensés¹¹, alors que le CPF a constaté que, dans la plupart des types de rapports nationaux des pays en développement, les besoins en matière d'adaptation ont été identifiés par les Parties plus souvent que les besoins en matière d'atténuation¹².

L'édition 2023 du rapport du PNUE sur le déficit d'adaptation constate que les coûts d'adaptation des pays en développement et

Sur la base de ces chiffres, le rapport conclut que le déficit de financement de l'adaptation - défini comme la différence entre les coûts/besoins estimés et les flux de financement - s'est creusé pour atteindre environ 194 à 366 milliards USD par an (voir figure 2), soit au moins 50 % de plus que les estimations précédentes. Ces estimations actualisées suggèrent que les efforts déployés par les pays développés parties pour au moins doubler le financement de l'adaptation par rapport aux niveaux de 2019 d'ici à 2025, comme le préconise le pacte climatique de Glasgow de 2021¹⁴, ne suffiraient pas à combler ce déficit croissant ; en effet, le rapport note que cela "ne réduirait le déficit que de 5 % à 10 %".

Figure 2. Le déficit de financement de l'adaptation : les besoins financiers pour l'adaptation dépassent les flux



- 11 SCF. 2024. Version non éditée de l'addendum au rapport du Comité permanent des finances : Sixième évaluation biennale et aperçu des flux de financement du climat. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse suivante : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/6thBA_ES_SCF35_unedited%20version.pdf. Note : au moment de la finalisation de cette publication, la version finale éditée de l'addendum et la version complète du rapport n'étaient pas encore disponibles.
- 12 SCF. 2024. Version non éditée de l'addendum au rapport du Comité permanent des finances : Deuxième rapport sur la détermination des besoins des pays en développement parties liées à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse https://unfccc.int/sites/default/files/resource/2ndNDR_ES_SCF35_unedited%20version_0.pdf. Note : au moment de la finalisation de cette publication, la version finale éditée de l'addendum et la version complète du rapport n'étaient pas encore disponibles.
- 13 PNUE. 2023. Rapport sur le déficit d'adaptation 2023 : Sous-financé. Sous-préparé. Nairobi : PNUE. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.unep.org/resources/adaptation-gap-report-2023>.
- 14 Voir la décision 1/CMA.3, paragraphe. 18.

Au-delà du financement, le rapport sur les lacunes en matière d'adaptation 2023 met également en évidence d'autres types de lacunes en matière d'adaptation. Par exemple, il constate qu'un pays sur six n'est pas en mesure de s'adapter aux changements climatiques.

ne disposent pas d'un instrument de planification de l'adaptation, et que la mise en œuvre de l'adaptation dans les pays en développement n'est pas encore achevée. est en train de se stabiliser.

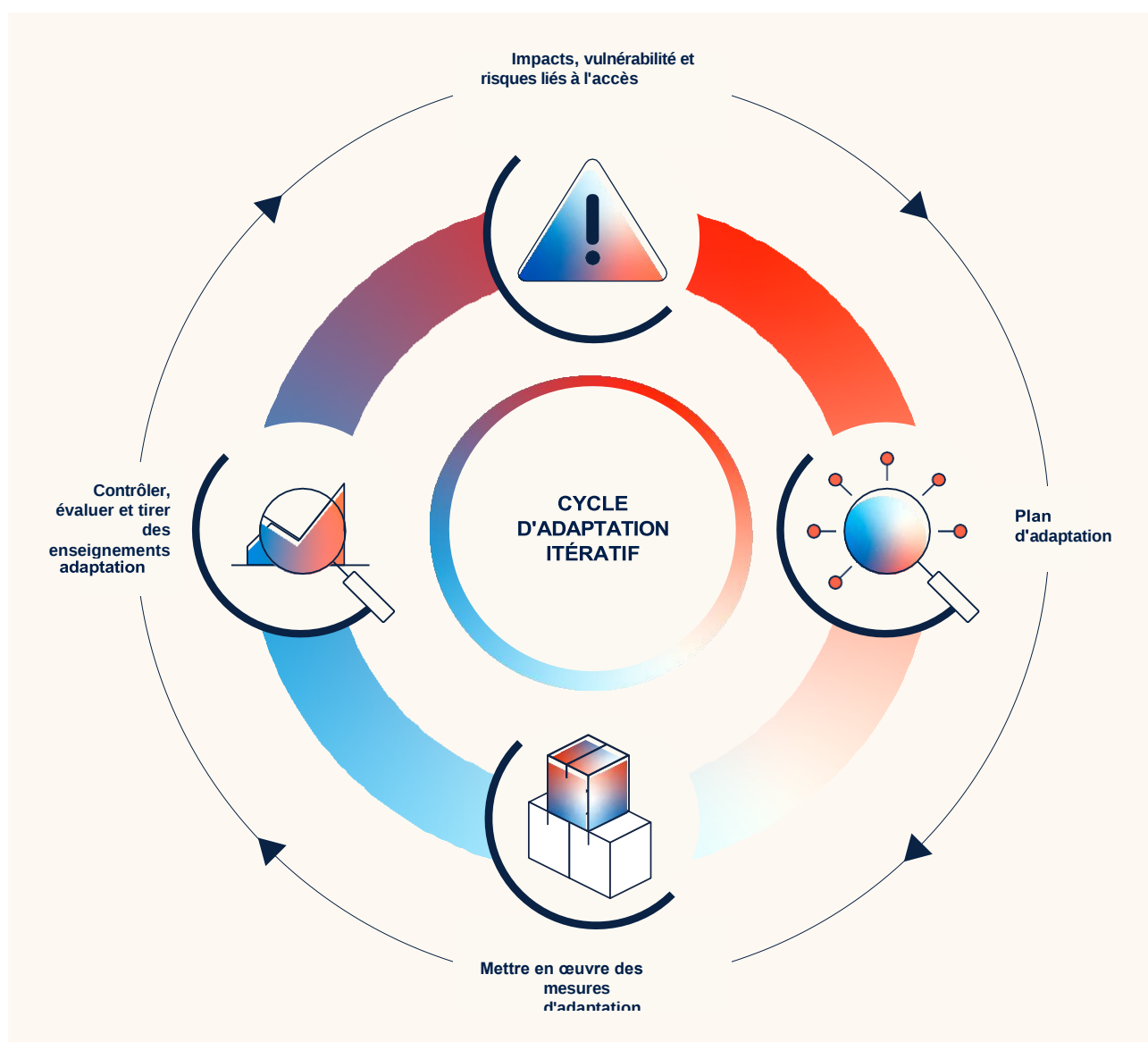
Outre les réductions profondes, rapides et durables des émissions, les individus, les communautés, les pays, les entreprises, la société civile et tous les autres segments de la société doivent donc également poursuivre l'adaptation pour

améliorer leur capacité à faire face aux impacts actuels et futurs du changement climatique, voire à prospérer.

Le cycle d'adaptation itératif

Les administrations, depuis les communautés et les villes jusqu'aux pays et aux régions, commencent déjà à s'adapter par le biais d'un processus complet et itératif comportant quatre étapes essentielles (voir figure 3 ci-dessous) :

Figure 3. Le cycle d'adaptation itératif comprend quatre étapes principales





Évaluation des impacts, de la vulnérabilité et des risques :

Cette première étape consiste en des évaluations initiales et périodiquement mises à jour des risques, fondées sur des observations systématiques et sur les meilleures données scientifiques disponibles, sur la manière dont les risques liés au changement climatique affectent et devraient affecter les systèmes naturels et humains à moyen et à long terme. Ces évaluations tiennent également compte de la vulnérabilité et de l'exposition des écosystèmes et des populations aux risques climatiques.



Planifier l'adaptation :

Ensuite, il est nécessaire d'identifier les mesures d'adaptation potentielles et d'évaluer ces mesures afin d'établir un ordre de priorité et de choisir parmi les options disponibles.

La planification de l'adaptation devrait être intégrée dans les stratégies et plans de développement pertinents et chercher à contribuer aux résultats du développement durable. Cette étape, ainsi que l'étape suivante de mise en œuvre, est entreprise tout en reconnaissant que, dans certains cas, tous les impacts ne seront pas traités par l'adaptation planifiée, et qu'il y aura un rôle à jouer pour les dispositions d'urgence et l'acceptation des pertes.

Une fois qu'un plan est en place, l'étape suivante consiste à mettre en œuvre des mesures d'adaptation. Il peut s'agir de mesures prises à différents niveaux au sein d'un pays ou d'une action transfrontalière, ainsi que de la mise en œuvre de divers projets, programmes, politiques ou stratégies.



Mise en œuvre des mesures d'adaptation :

Enfin, un processus continu de suivi, d'évaluation et d'apprentissage de l'adaptation est mis en place. Cela permet de s'assurer que les efforts sont couronnés de succès et que les connaissances et les informations générées par la planification et la mise en œuvre sont réinjectées dans le processus.

de renforcer le succès des efforts futurs. Le suivi vise à enregistrer les progrès réalisés tout au long de la phase de mise en œuvre, tandis que l'évaluation cherche à déterminer l'efficacité de l'initiative. L'apprentissage proactif et délibéré est de plus en plus reconnu comme une composante essentielle de l'amélioration de l'efficacité des mesures d'adaptation au fil du temps, d'où l'adoption de l'appellation "MEL" pour cette étape du cycle. de "suivi et évaluation (S&E)".



Suivi, évaluation et apprentissage de l'adaptation (MEL) :

L'engagement et la communication continus des parties prenantes, ainsi que le renforcement des capacités, le financement et la technologie sont essentiels à la mise en œuvre réussie de chaque étape.

Le processus multilatéral dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris contribue à ces étapes de diverses manières, allant du partage des connaissances et de l'engagement de nombreuses parties prenantes au renforcement des capacités techniques et institutionnelles et à la facilitation de la fourniture d'un soutien financier, technologique et de renforcement des capacités. Les travaux menés dans le cadre du processus contribuent de manière essentielle au renforcement de la résilience et à l'adaptation aux effets du changement climatique

par le biais d'un continuum d'approches comprenant l'adaptation planifiée (en particulier par le biais de plans nationaux d'adaptation, ou PAN), des dispositions contingentes - telles que l'assurance - qui fournissent une capacité tampon en cas de perturbations, et la prise en compte et la tolérance des pertes.¹⁵ Le choix du type de réponse à mettre en œuvre dépend de nombreux facteurs, notamment la tolérance au risque et aux pertes, les valeurs sociétales et le rapport coût-efficacité dans la communauté ou le pays concerné par la sélection.

Un large éventail d'autres parties prenantes jouent également un rôle important dans l'avancement des efforts d'adaptation tout au long du cycle. Voir le tableau 2.

Tableau 2. Rôles des différentes parties prenantes dans les efforts d'adaptation

NATIONAL GOUVERNEMENTS	-Diriger et coordonner les efforts nationaux tout au long du cycle d'adaptation -Participer à des négociations internationales et à des actions de coopération
INTERNATIONAL ORGANISATIONS	- Publication d'orientations pour l'adaptation - Faciliter la coopération et les négociations internationales • Soutenir les efforts tout au long du cycle d'adaptation dans les pays et les communautés
CIVILE SOCIÉTÉ	- Participer et orienter les efforts tout au long du cycle d'adaptation à tous les niveaux de gouvernance • Plaider pour une adaptation équitable et inclusive qui ne laisse personne de côté
INTERNATIONAL FINANCIERS INSTITUTIONS	-Financement des efforts tout au long du cycle d'adaptation par le biais de divers instruments (subventions, prêts, fonds propres, etc.)
PRIVÉ SECTEUR	-Entreprendre des actions tout au long du cycle d'adaptation en ce qui concerne aux entreprises individuelles et à leurs opérations/chaînes de valeur • Contribuer aux efforts d'adaptation nationaux et internationaux • Financement des mesures d'adaptation prises par d'autres acteurs
SUBNATIONAL GOUVERNEMENTS	-Diriger et coordonner les efforts infranationaux dans l'ensemble de l'Union européenne. le cycle d'adaptation • Contribuer aux efforts d'adaptation nationaux et internationaux
RECHERCHE CENTRES ET ÉDUCATION INSTITUTS	- Produire de nouvelles connaissances sur les options d'adaptation et leur efficacité - Sensibiliser les parties prenantes à l'adaptation

¹⁵ Voir <http://napexpo.org/2019/04/11/daily-update-3/>.

3.



3.1 L'évolution de l'adaptation dans la Convention et l'Accord de Paris

Le programme d'adaptation a pris de l'importance au niveau international, ce qui a donné lieu à diverses initiatives.

de nouveaux processus et arrangements pour soutenir les gouvernements dans leurs efforts d'adaptation plus urgents. La figure 4 présente un aperçu certains des instruments, mécanismes, organes et processus qui facilitent ce soutien, tandis que la figure 5 offre une vue d'ensemble des étapes liées à l'adaptation dans le cadre du processus à ce jour.

Figure 4. Faciliter le soutien à l'adaptation dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris

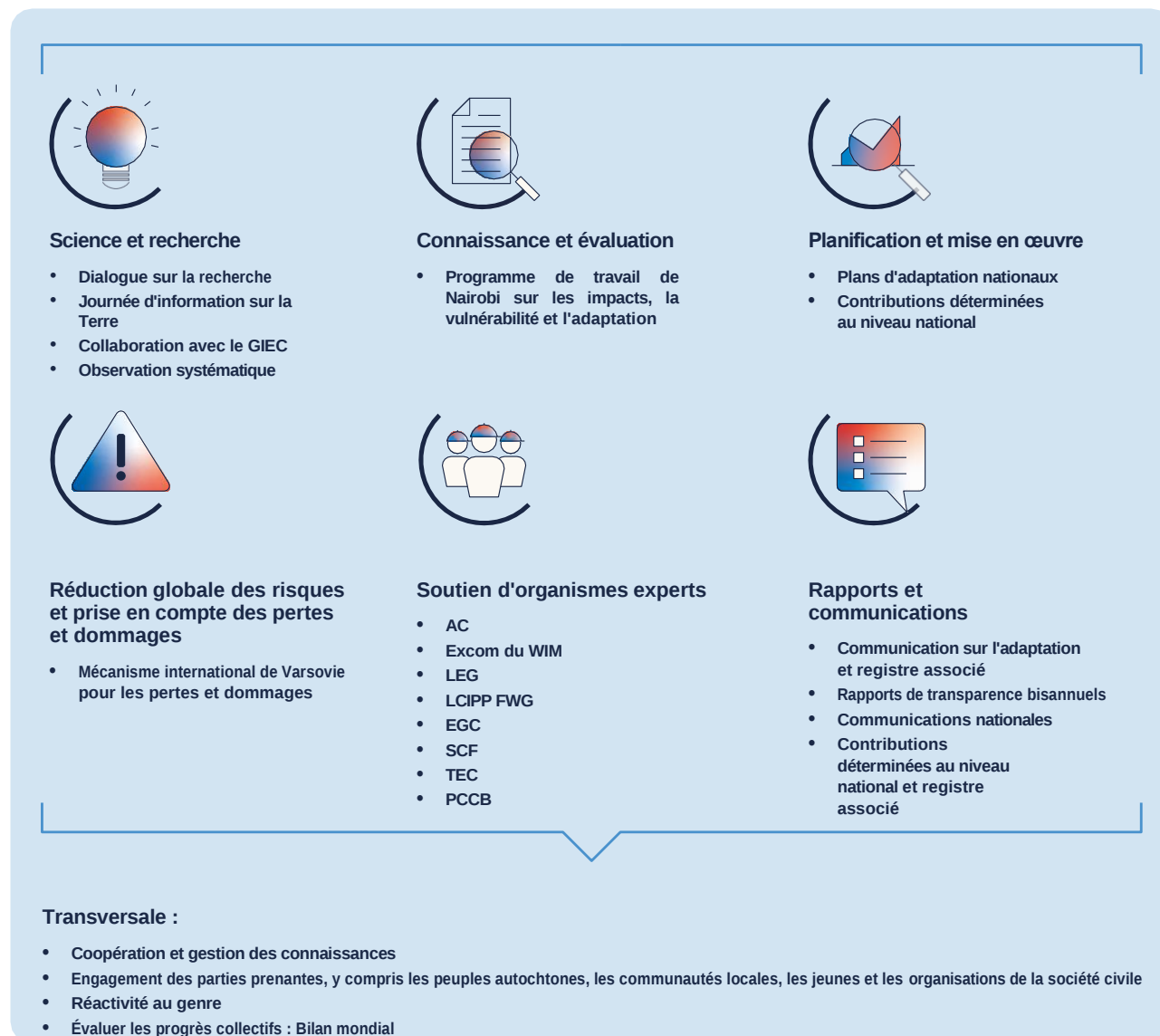


Figure 5. Quelques étapes de l'adaptation depuis 1994

	ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LA CCNUCC (1994)	
	COP 2 (1996)	Observer les impacts, évaluer les risques et les vulnérabilités Communications nationales
Passer à la planification et à la mise en œuvre pilote Soutien aux PMA (PANA, LEG, LDCF), SCCF, et Fonds d'adaptation	COP 7 (2001)	
	COP 11 (2005)	Partager les connaissances et les enseignements tirés Programme de travail Nairobi
Élargissement de la mise en œuvre Plan d'action de Bali	COP 13 (2007)	
	COP 15 (2009)	Mobiliser des fonds pour l'action climatique Objectif de mobiliser conjointement 100 milliards d'USD par an d'ici 2020
Vers une adaptation à moyen et long terme Cadre d'adaptation de Cancun (Comité d'adaptation, processus des PAN, et pertes et dommages) Création du GCF	COP 16 (2010)	
	COP 19 (2013)	Traiter les pertes et les dommages Mise en place du mécanisme international de Varsovie et de son comité exécutif
Ouvrir la voie à une plus grande ambition Adoption de l'accord de Paris (objectif global sur l'adaptation, communications sur l'adaptation, processus d'examen technique sur l'adaptation, soutien accéléré au processus des PAN, cadre de transparence renforcé, bilan mondial)	COP 21 (2015)	
	COP 24 (2018)	Fixer les règles de mise en œuvre Finalisation des lignes directrices pour la mise en œuvre de l'accord de Paris
Agir sur l'égalité hommes-femmes et les pertes et dommages Programme de travail de Lima renforcé sur l'égalité entre les hommes et les femmes et son plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes Mise en place du réseau de Santiago	COP 25 (2019)	Reconnaître les communautés locales et les peuples autochtones dans le cadre de la convention Mise en place du groupe de travail de facilitation de la plate-forme des communautés locales et des peuples autochtones
	COP 26 (2021)	Évaluer les progrès et accroître l'ambition Établissement du programme de travail Glasgow-Sharm el-Sheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation Établissement du programme de travail de Glasgow sur l'action pour l'autonomisation climatique
Priorité à l'adaptation et le financement des pertes et dommages Encouragement à doubler le financement de l'adaptation d'ici 2025 par rapport aux niveaux de 2019 Création d'un fonds de réponse aux pertes et dommages et modalités de financement	COP 27 (2022)	
	COP 28 (2023)	Correction de trajectoire et réglage objectifs mondiaux Conclusion du premier bilan mondial Adoption du cadre des Émirats arabes unis pour le bilan mondial Résilience climatique
Un nouveau seuil pour les flux financiers mondiaux en matière de lutte contre le changement climatique Nouvel objectif collectif quantifié en matière de financement de la lutte contre le changement climatique	COP 29 (2024)	

3.2. Observer les impacts et évaluer les risques, les vulnérabilités et la résilience

Lorsque la convention est entrée en vigueur en 1994, l'accent était mis sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, et l'idée de l'adaptation au changement climatique d'origine anthropique peinait à gagner en légitimité parallèlement à l'atténuation. Certains États membres de l'Union européenne se sont engagés à s'adapter au changement climatique anthropique.

craignaient que l'adaptation ne détourne l'attention et l'énergie du problème urgent de la réduction des émissions.

Néanmoins, les pays ont commencé à réaliser des évaluations d'impact basées sur des modèles globaux, qui ont permis d'élaborer une série de scénarios possibles à long terme. Ces scénarios n'étaient pas suffisamment détaillés au régional ou national. Bien qu'ils aient permis d'identifier les principaux impacts du changement climatique, les pays en développement, en particulier, n'ont pas été suffisamment détaillés au niveau régional ou national. s'appuyaient sur des scénarios qui manquaient de la précision nécessaire pour apporter des réponses concrètes. Malgré ces limites, les parties ont présenté les résultats de leurs évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation dans leurs communications nationales initiales¹⁶. Le processus des PANA a introduit une méthodologie ascendante qui a permis d'évaluer les priorités en matière d'adaptation dans les PMA en s'appuyant sur les vulnérabilités existantes et sur l'ensemble des parties prenantes. l'engagement. Dans le même ordre d'idées, ce que l'on a appelé les "évaluations de deuxième génération" ont ensuite complété première génération, davantage basée sur des scénarios, en examinant la variabilité actuelle du climat et la manière dont les gens deviennent réellement vulnérables et s'adaptent. Cette approche comprend également une évaluation des risques ainsi que des scénarios de changement climatique plus précis, qui permettent d'envisager ce qui se passera à l'avenir, compte tenu de l'évolution de l'environnement naturel et socio-économique¹⁷.

Le processus multilatéral au titre de la convention et de l'accord de Paris a aidé les parties dans leurs évaluations en facilitant la collecte et le partage de données et d'informations climatiques fiables fondées sur des observations, des recherches et des modélisations, notamment grâce à une coopération étroite avec les programmes internationaux d'observation et de recherche et les programmes de recherche. ainsi que par le biais du dialogue annuel sur la recherche.

3.3. Passer à la planification et à la mise en œuvre d'un projet pilote

De plus en plus, le sentiment général autour de l'adaptation est passé d'une quête de légitimité à une quête d'acceptation. Cette phase de l'histoire de la CCNUCC a été marquée par une première série d'initiatives - en particulier des ateliers organisés conjointement par l'organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'organe subsidiaire de mise en œuvre en 1999-2000 - qui ont contribué à définir l'agenda international en matière d'adaptation.

Avec la publication du troisième rapport d'évaluation GIEC en 2001, il est devenu évident que l'atténuation seule ne pas, et les parties ont commencé à planifier et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation pour de bon. La question n'est plus "**devons-nous nous adapter ?**" mais "**comment nous adapter ?**" Dans le cadre de la convention, cela s'est traduit par une expansion significative des institutions explicitement mandatées pour soutenir les efforts d'adaptation des pays.

Reconnaissant que de nombreux pays en développement,

La Conférence des Parties (COP) de 2001 a établi un programme de travail pour répondre aux besoins spécifiques et aux situations particulières des PMA.

Le programme de travail comprenait, entre autres, le processus de préparation et de mise en œuvre des programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA) - qui prévoyait un processus permettant aux PMA d'identifier et de communiquer les activités prioritaires répondant à leurs besoins urgents et immédiats en matière d'adaptation - et la création du groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG).

(voir la section sur le soutien et l'orientation en matière d'adaptation ci-dessous). La CdP a également créé un Fonds pour les pays les moins avancés (FPMD), initialement destiné à soutenir les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre des pays en développement.

la préparation et la mise en œuvre des PANA et, par la suite, de soutenir d'autres éléments de la stratégie de développement des PMA.

(voir la section sur le soutien et l'orientation en matière d'adaptation ci-dessous). Au total, 51 PANA ont été soumis au secrétariat de la CCNUCC, le plus récent datant de 2017¹⁸.

¹⁶ Les communications nationales les plus récentes soumises par les parties visées à l'annexe I sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/NC8> et celles soumises par les parties non visées à l'annexe I sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/non-annex-I-NCs>.

¹⁷ Pour plus d'informations sur la recherche et les observations systématiques, voir <https://unfccc.int/topics/science/workstreams/RSO>.

¹⁸ Ce total comprend six PMA qui sortent de la catégorie des PMA depuis la soumission de leur PANA. La liste complète PANA soumis est disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/topics/resilience/workstreams/national-adaptation-programmes-of-action/napas-received>.



Outre le soutien spécifique aux PMA, toutes les parties ont été encouragées à échanger des informations sur leur expérience des effets néfastes du changement climatique et sur les mesures prises pour répondre aux besoins qui en découlent. La CdP a également prévu que les parties contribuent au financement de projets pilotes ou de démonstration pour montrer comment la planification et l'évaluation de l'adaptation peuvent être traduites en projets, notamment dans les domaines de la gestion des ressources en eau, de la gestion des terres, de l'agriculture, de la santé, du développement des infrastructures, des écosystèmes fragiles et de la gestion intégrée des zones côtières. Pour canaliser ces fonds, la COP a créé un Fonds spécial pour le changement climatique (FSCC) dans le cadre de la convention et un Fonds d'adaptation dans le cadre du protocole de Kyoto (voir la section sur le soutien et l'orientation) pour l'adaptation ci-dessous).

3.4 Partager les connaissances et combler les lacunes en la matière grâce aux partenariats

Au fur et à mesure que la planification et la mise en œuvre de l'adaptation augmentaient, il devenait de plus en plus nécessaire de partager les connaissances, les enseignements tirés et les bonnes pratiques avec un large éventail de parties prenantes.

Les actions menées dans un secteur ou un lieu peuvent contribuer à orienter la manière dont un autre secteur ou lieu se prépare et réagit aux nouveaux risques liés au changement climatique. En réponse, la CdP a lancé en 2005 le programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique (pour plus d'informations sur le programme de travail de Nairobi, voir l'encadré 1). L'objectif du programme de travail de Nairobi est d'aider toutes les parties, en particulier les pays en développement, à améliorer leur compréhension du changement climatique.

et l'évaluation des impacts, de la vulnérabilité et de l'adaptation, et de prendre des décisions en connaissance de cause sur les actions et mesures d'adaptation pratiques.¹⁹

En 2006-2007, une série d'ateliers et une réunion d'experts ont permis de faciliter l'échange d'informations afin d'aider les pays en développement à identifier leurs besoins et préoccupations spécifiques en matière d'adaptation. Les participants aux trois ateliers régionaux et à la réunion d'experts ont souligné les problèmes d'accès aux financements existants pour l'adaptation et ont également attiré l'attention sur l'écart entre le soutien financier disponible pour l'adaptation et les fonds nécessaires pour faciliter l'adaptation dans les pays en développement. Ces événements ont également souligné l'importance d'approches coordonnées et globales pour soutenir l'adaptation dans le contexte du développement durable, et le fait que l'adaptation devrait être considérée comme une préoccupation de développement. Les participants ont insisté sur la nécessité d'impliquer largement les parties prenantes par le biais d'approches participatives et de tirer des enseignements des pratiques existantes.

Au fil des ans, le rôle du programme de travail de Nairobi a évolué pour faire avancer les projets de transformation et de développement. L'adaptation progressive à long terme en vue de réduire la vulnérabilité et de renforcer la capacité d'adaptation et la résilience.²⁰ Les priorités du programme de travail ont changé pour s'aligner sur l'évolution du paysage de l'adaptation et de la résilience dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris et en dehors de ceux-ci. Le travail se concentre sur la conservation, le reconditionnement et la diffusion des connaissances, y compris

au niveau régional, en s'engageant auprès des parties, des partenaires du programme de travail de Nairobi, des organes constitués, des groupes d'experts thématiques, des universités et des réseaux et communautés de pratique concernés.

¹⁹ Pour plus d'informations sur le programme de travail de Nairobi, voir <http://unfccc.int/twp>.

²⁰ Voir le document FCCC/SBSTA/2024/3 pour plus d'informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités du programme de travail de Nairobi.



ENCADRÉ 1 : Le programme de travail de Nairobi : le centre de connaissances de la CCNUCC pour l'adaptation et la résilience

Le programme de travail de Nairobi, établi lors de la COP 11, est le premier mécanisme d'engagement des parties prenantes créé dans le cadre de la convention. Il compte plus de 450 organisations partenaires dans son réseau, dont des institutions universitaires et de recherche, des centres ou réseaux régionaux, des entités du secteur privé, des organisations non gouvernementales et de la société civile, ainsi que des organisations des Nations unies et des organisations affiliées. Il sert de pont technique entre les parties, les organes constitués et les parties prenantes non parties pour partager et diffuser les connaissances et l'expérience sur tous les aspects de la vulnérabilité et de l'adaptation, et pour créer des partenariats en vue de collaborer à l'adaptation.

Avec la participation d'organisations partenaires, d'experts gouvernementaux et de praticiens de l'adaptation, les activités menées dans le cadre du programme de travail de Nairobi visent à produire des connaissances et à catalyser des actions qui répondent aux besoins identifiés des parties en matière de connaissances dans divers domaines thématiques et sous-régions du monde. Les efforts déployés dans le cadre du programme de travail de Nairobi ont permis de renforcer les mesures d'adaptation spécifiques aux pays et aux régions, y compris les mesures d'adaptation transfrontières.

Cela se fait de différentes manières, notamment par le biais de réunions, d'ateliers et de forums de points focaux, d'un engagement stratégique à long terme avec divers organes constitués et de la publication de divers documents tels que des documents techniques et de synthèse et des compilations de pratiques d'adaptation et d'enseignements tirés de l'expérience. Dans le cadre du programme de travail de Nairobi, le secrétariat gère également le portail des connaissances sur l'adaptation, qui propose une base de données en libre accès sur les connaissances en matière d'adaptation, telles que des études de cas, des publications et des documents techniques, des outils et d'autres supports. Lancé en 2020, le programme de partenariat des universités des Nations unies sur le changement climatique, coordonné dans le cadre du programme de travail de Nairobi, fait appel à des étudiants de troisième cycle pour aider à combler les lacunes identifiées en matière de connaissances qui restent un obstacle majeur à la mise en œuvre de mesures d'adaptation par les pays.

Les travaux menés dans le cadre du programme de travail de Nairobi ont notamment permis de mieux connaître les écosystèmes partagés et les moyens de les protéger dans le cadre des mesures prises pour lutter contre le changement climatique, d'élaborer et de mettre en œuvre des approches et des outils tout au long du cycle d'adaptation itératif, de fournir un soutien technique aux PMA et aux PEID pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'adaptation nationaux, et bien d'autres choses encore.

35. Renforcer la mise en œuvre du site

En septembre 2007, le secrétaire général des Nations unies, M. Ban Ki-moon, a organisé une réunion de haut niveau sur le changement climatique, qui a rassemblé plus de 80 chefs d'État et de gouvernement et a constitué le premier sommet du secrétaire général sur le changement climatique. Lors de cet événement, le secrétaire général a souligné au monde entier l'importance de commencer à élaborer, par le biais d'un processus inclusif, un nouveau climat international.

lors de la prochaine session de la COP. Il a également souligné que cet accord devait être exhaustif dans son approche de la lutte contre le changement climatique, y compris "l'adaptation, les réductions d'émissions, la lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre". et l'architecture financière nécessaire".²¹ Notamment, le Secrétaire général a également décidé de mettre tout le poids des Nations Unies derrière ce processus, en déclarant que "le système des Nations Unies est prêt à continuer à faire tout ce qui est possible pour s'assurer que la communauté internationale puisse relever correctement les défis du réchauffement climatique"²².

²¹ Voir <https://press.un.org/en/2007/sgsm11181.doc.htm>.

²² Voir note de bas de page 21 ci-dessus.

Cela a marqué un changement significatif vers un engagement plus important des organisations et agences de l'ONU, et plus largement des parties prenantes, tout au long du processus de la CCNUCC.

Deux mois plus tard, en novembre 2007, le quatrième rapport d'évaluation du GIEC (AR4) a été publié et a réaffirmé la nécessité de l'adaptation pour gérer les impacts du réchauffement qui sont désormais inévitables en raison de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

aux émissions passées. Le GIEC a également souligné qu'un large éventail d'options d'adaptation est disponible, mais qu'une adaptation plus poussée est nécessaire pour réduire la vulnérabilité au changement climatique futur. Dans la foulée du quatrième rapport d'évaluation et de l'événement de haut niveau organisé par le secrétaire général, la COP a adopté le plan d'action de Bali lors de la COP 13 (décembre 2007), qui a lancé un processus global visant à permettre la mise en œuvre intégrale, efficace et durable de la convention par une action concertée à long terme, jusqu'en 2012 et au-delà.

L'année 2010 a marqué une étape importante dans l'histoire de l'adaptation dans le cadre du processus de la CCNUCC. Après trois ans de négociations, la COP a affirmé que

que l'adaptation doit être traitée avec le même niveau de priorité que l'atténuation et a adopté le cadre d'adaptation de Cancún 'CAF'²³ dans le but de renforcer l'action en matière d'adaptation, notamment par les moyens suivants

la coopération internationale et l'examen cohérent des questions relatives à l'adaptation dans le cadre de la convention. La question que les parties se posaient alors était la suivante : **"Comment intégrer l'adaptation dans les activités sociales pertinentes ? les politiques et les actions économiques et environnementales, y compris à moyen et à long terme"**. À la lumière de Compte tenu de la diversité des situations et des capacités nationales, la COP a convenu que les mesures d'adaptation devraient suivre une approche pilotée par les pays, sensible au genre, participative et totalement transparente, en prenant en considération les groupes, les communautés et les écosystèmes vulnérables.

Des exemples de mesures d'adaptation que les parties sont invitées prendre dans le cadre du CAF sont présentés dans l'encadré 2.

Notamment, dans le contexte du CAF, la CdP 16 a également établi le CA, qui a entamé une période d'activité de l'UE.

La défragmentation et la cohérence sont le fer de lance du comité (voir la section sur le soutien et l'orientation en matière d'adaptation ci-dessous).

²³ Décision 1/CP.16.





ENCADRÉ 2. Mesures d'adaptation incluses dans le cadre d'adaptation de Cancún

La CdP a invité les parties à entreprendre :

- Planifier, hiérarchiser et mettre en œuvre des mesures d'adaptation, y compris des projets et des programmes*, et des mesures identifiées dans les plans et stratégies d'adaptation nationaux et infranationaux, les PANA des PMA, les communications nationales, les évaluations des besoins technologiques et d'autres documents de planification nationaux pertinents ;
- Évaluations de l'impact, de la vulnérabilité et de l'adaptation, y compris l'évaluation des besoins financiers l'évaluation économique, sociale et environnementale des options d'adaptation ;
- Renforcer les capacités institutionnelles et les environnements favorables à l'adaptation, y compris au développement résilient au climat et à la réduction de la vulnérabilité ;
- Renforcer la résilience des systèmes socio-économiques et écologiques, notamment par la diversification économique et la gestion durable des ressources naturelles ;
- Renforcer les stratégies de réduction des risques de catastrophe liés au changement climatique, en tenant compte du cadre d'action de Hyogo, le cas échéant, des systèmes d'alerte précoce, de l'évaluation et de la gestion des risques, et des mécanismes de partage et de transfert tels que l'assurance, aux niveaux local, national, sous-régional et régional, selon le cas ;
- Des mesures visant à améliorer la compréhension, la coordination et la coopération en ce qui concerne les déplacements, les migrations et les relocalisations planifiées induits par le changement climatique, le cas échéant, aux niveaux national, régional et international ;
- Recherche, développement, démonstration, diffusion, déploiement et transfert de technologies, de pratiques et de processus, et renforcement des capacités d'adaptation, en vue de promouvoir l'accès aux technologies, en particulier dans les pays en développement parties ;
- Renforcer les systèmes de données, d'information et de connaissances, l'éducation et la sensibilisation du public ;
- Améliorer la recherche sur le climat et l'observation systématique pour la collecte, l'archivage, l'analyse et la modélisation des données climatiques afin de fournir aux décideurs aux niveaux national et régional des données et des informations de meilleure qualité sur le climat.

*Y compris dans les domaines des ressources en eau, de la santé, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, des infrastructures, des activités socio-économiques, des écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins, et des zones côtières.

À la suite du processus PANA, la COP a reconnu la nécessité pour les PMA d'identifier également les besoins d'adaptation à moyen et long terme et d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des programmes pour répondre aux besoins d'adaptation à moyen et long terme.

En conséquence, la CdP 16 a établi le processus permettant aux PMA de formuler et de mettre en œuvre des plans nationaux d'adaptation (PNA), en vue de l'identification des besoins d'adaptation à moyen et long terme et l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de programmes pour répondre à ces besoins. Les autres pays en développement ont également été invités à utiliser les modalités formulées pour soutenir leur propre processus d'élaboration et de mise en œuvre des PAN.

En 2011, la COP 17 a adopté des lignes directrices initiales, qui ont été développées par le Groupe d'experts pour devenir des lignes directrices techniques complètes.

des lignes directrices pour le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PAN⁽²⁵⁾ Ces lignes directrices se composent des quatre éléments principaux suivants :

1. Préparer le terrain et combler les lacunes ;
2. Éléments préparatoires ;
3. les stratégies de mise en œuvre ; et
4. Rapports, suivi et révision.

En 2023, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a demandé au LEG de mettre à jour les lignes directrices techniques du PNA afin de refléter le sixième rapport d'évaluation du GIEC et les objectifs d'adaptation de l'Arabie saoudite.

Émirats arabes unis (EAU) Cadre pour la résilience climatique mondiale et autres dispositions de la décision 2/CMA.5.²⁶

Diverses organisations ont également élaboré des documents pour compléter les lignes directrices techniques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Ces documents complémentaires couvrent en profondeur certaines étapes, certains secteurs ou certaines dimensions du processus de formulation et de mise en œuvre des PAN, en abordant des sujets tels que la biodiversité, la santé, l'eau, la finance, .²⁷

Une aide technique et financière est disponible pour soutenir le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PAN (voir la section sur le soutien et l'orientation en matière d'adaptation ci-dessous).

Au 30 septembre 2024, 58 pays en développement avaient soumis leur PAN au PAN central⁽²⁸⁾. En outre, 74 pays étaient en train de formuler leur PAN, tandis que 3 autres en étaient au stade du projet d'examen⁽²⁹⁾.

Alors que NAP Central n'accueillait jusqu'à présent que les PAN soumis par les pays en développement, les pays développés ont également commencé à soumettre leurs PAN à la plateforme. Au 30 septembre 2024, deux pays développés parties avaient soumis leur PAN³⁰.

3.6. Adaptation sur l'accord de Paris

Depuis son adoption en 2015, l'accord historique de Paris a renforcé l'importance cruciale de l'adaptation dans l'effort mondial pour répondre aux défis du changement climatique. L'accord a focalisé l'attention des Parties sur la question suivante : **"Comment pouvons-nous intensifier les mesures d'adaptation d'une manière holistique et déterminée au niveau national tout en étant collectivement ambitieuse ?"** Il est entré en vigueur le 4 novembre 2016, marquant le début d'un nouvel effort collectif pour mettre en œuvre une action climatique ambitieuse qui appuie sur les fondements posés par la Convention et, en ce qui concerne l'adaptation, représente une évolution vers une planification et une mise en œuvre globales. Au 30 septembre 2024, 195 Parties sur les 198 Parties à la Convention sont Parties à l'Accord de Paris.³¹

²⁴ Décision 1/CP.16, paragraphes. 15-18.

²⁵ Les lignes directrices techniques du PAN peuvent être téléchargées en anglais, arabe, espagnol, français et portugais à l'adresse suivante : <https://napcentral.org/nap-guidelines>.

²⁶ Décision 2/CMA.5, paragraphe. 47. Voir également la section "S'efforcer de prendre des mesures d'adaptation ambitieuses, tournées vers l'avenir et à long terme".

²⁷ Pour accéder aux documents complémentaires aux lignes directrices techniques du PAN, voir ici <https://napcentral.org/supplementary-materials-library>.

²⁸ Les parties sont encouragées à soumettre leur PAN à la CCNUCC. Voir les PAN soumis par les pays en développement ici <https://napcentral.org/submitted-NAPs>.

²⁹ Des données détaillées sur l'état d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des PAN sont disponibles sur l'outil de suivi des PAN du PAN central. Voir <https://napcentral.org/nap-tracking-tool>.

³⁰ Voir les PAN soumis par les pays développés ici <https://napcentral.org/developedcountriesnaps>.

³¹ Voir <https://unfccc.int/process/the-paris-agreement/status-of-ratification>.

L'OBJECTIF MONDIAL EN MATIÈRE D'ADAPTATION

L'article 7 de l'Accord de Paris définit un objectif mondial en matière d'adaptation, visant à "améliorer la capacité d'adaptation, renforcer la résilience et l'efficacité de l'adaptation".

réduire la vulnérabilité au changement climatique, en vue de contribuer au développement durable et d'assurer réponse adéquate en matière d'adaptation dans le contexte de "objectif de température" consistant à "contenir l'augmentation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels". Cet objectif a fait de l'adaptation une priorité mondiale.

L'ambition de l'adaptation est ancrée dans les efforts de développement durable et liée aux objectifs d'atténuation que les gouvernements se sont engagés à atteindre dans le cadre de l'accord. Reconnaisant en outre le lien intrinsèque entre l'adaptation

et l'atténuation, dans l'accord "les parties reconnaissent que les besoins actuels en matière d'adaptation sont importants et que des niveaux d'atténuation plus élevés peuvent réduire la nécessité d'efforts d'adaptation supplémentaires, et que des besoins plus importants en matière d'adaptation peuvent entraîner des coûts d'adaptation plus élevés".

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARIS

Outre la définition d'un objectif global en matière d'adaptation, l'accord de Paris a également initié l'utilisation d'un nouvel instrument de communication axé sur l'adaptation - intitulé "communication sur l'adaptation" - dans lequel les parties peuvent inclure leurs "priorités, leurs besoins en matière de mise en œuvre et de soutien", plans et actions" relatifs à l'adaptation. Les parties devraient, le cas échéant, soumettre et mettre à jour périodiquement ces communications et les inclure dans d'autres communications ou documents, notamment les PAN, les contributions déterminées au niveau national (CDN) ou les communications nationales.

Le CA a préparé des orientations supplémentaires pour les communications sur l'adaptation en réponse à une demande de l'AMC. Ces orientations ont été publiées en 2022. Il explique des aspects tels que le rôle des communications sur l'adaptation dans l'inventaire mondial, le processus de soumission d'une communication sur l'adaptation, les documents sur les véhicules, les orientations spécifiques à la communication sur l'adaptation, etc.

chacun des éléments d'une communication sur l'adaptation, et les considérations connexes qui peuvent aider les Parties à préparer une communication sur l'adaptation.³²

L'article 7, paragraphe 12 de l'Accord de Paris stipule que les communications relatives à l'adaptation sont consignées dans un registre public tenu par le secrétariat. En 2021, les parties ont achevé l'examen d'un prototype de ce registre et ont demandé au secrétariat de l'Union européenne d'élaborer un projet de registre.

Au 30 septembre 2024, le registre des communications relatives à l'adaptation contient les communications relatives à l'adaptation de 66 Parties⁽³⁴⁾. 36 d'entre elles ont soumis leur dernière communication relative à l'adaptation⁽³⁵⁾.

Les communications relatives à l'adaptation sont des documents autonomes, 19 ont été soumises dans le cadre des CDN, 6 dans le cadre des PAN et 5 dans le cadre des communications nationales.

En outre, les CDN sont devenues un canal important pour la communication d'informations sur l'adaptation, indépendamment du fait que les parties choisissent ou non d'adopter des mesures d'adaptation.

désigner leur composante adaptation comme une communication sur l'adaptation. L'article 3 de l'Accord de Paris stipule qu'"en tant que contributions déterminées au niveau national à la riposte mondiale au changement climatique, toutes les Parties doivent entreprendre et communiquer des efforts ambitieux tels que définis dans" divers articles de l'Accord, y compris l'article 7 sur l'adaptation, "en vue d'atteindre l'objectif de [l']Accord". L'article 4 énonce plusieurs dispositions relatives aux CDN, notamment que chaque partie préparera, communiquera et tiendra à jour des CDN successives ; les CDN successives représenteront une progression par rapport aux CDN actuelles et refléteront l'ambition la plus élevée possible de chaque partie, compte tenu des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives à la lumière des différentes situations nationales ; un soutien sera apporté aux pays en développement parties pour la mise en œuvre de l'article ; les CDN être communiquées par chaque partie tous les cinq ans ; les parties peuvent ajuster leur CDN à tout moment en vue de rehausser leur niveau d'ambition ; et plus encore.

Selon rapport de synthèse de la CDN 2023 préparé par le secrétariat, 81 % des Parties ont inclus une composante d'adaptation dans leur CDN³⁵,

³² Voir le document FCCC/SB/2022/5/Add.1.

³³ Décision 21/CMA.3.

³⁴ Voir <https://unfccc.int/ACR>.

³⁵ Voir le document FCCC/PA/CMA/2023/12.



davantage de CDN contiennent des informations sur l'adaptation. Les informations relatives à l'adaptation communiquées dans les CDN comprennent des aspects tels que la recherche sur l'adaptation, les risques et les vulnérabilités, les stratégies, politiques et plans d'adaptation, les mesures d'adaptation sectorielles, les mesures d'urgence, les synergies avec les mesures d'atténuation et d'autres cadres mondiaux, ainsi que le suivi et l'évaluation de l'adaptation.

En outre, le rapport constate une augmentation de la part des CDN qui décrivent l'état d'avancement du processus d'élaboration et de mise en œuvre des PAN et la manière dont le PAN a été établi en tant que principal instrument national d'adaptation. Près de la moitié des Parties ont également "décrit les liens entre leur PAN et leur CDN, y compris la façon dont le PAN a servi de base à la composante adaptation [de la CDN]".³⁶ Dans l'ensemble, les conclusions du rapport démontrent que si les CDN ont été utilisés

Bien qu'ils soient utilisés par la majorité des parties pour communiquer un large éventail d'informations sur l'adaptation, toutes les parties n'ont pas choisi de les utiliser à cette . Celles qui choisissent d'inclure des informations sur l'adaptation dans les CDN le font souvent d'une manière qui s'appuie sur ou complète leur processus de formulation et de mise en œuvre des PAN, ce qui souligne l'importance durable de ces derniers.

Également établies en vertu de l'article 4 de l'Accord de Paris, les stratégies de développement à faible émission de gaz à effet de serre à long terme (SDLELT) contiennent souvent des informations relatives à l'adaptation, bien qu'elles soient globalement axées sur l'atténuation⁽³⁷⁾.

Une synthèse des stratégies de développement économique local soumises par 75 parties septembre 2023³⁸ a révélé que 97 % des stratégies de développement économique local comprennent des informations relatives à l'adaptation. Ces informations portent sur des domaines tels que les dangers, les risques et les vulnérabilités liés au changement climatique, les mesures d'adaptation, l'évaluation des risques et des vulnérabilités.

qui ont été planifiées ou mises en œuvre, l'adaptation transformationnelle et les considérations liées à une transition juste, ainsi que les objectifs quantifiés en matière d'adaptation.

L'Accord de Paris a également donné naissance à un nouvel instrument de reporting à travers le cadre de transparence renforcé établi par l'article 13. Dans ce cadre, qui vise à renforcer la confiance mutuelle et à promouvoir une mise en œuvre efficace, les Parties soumettront des rapports de transparence biennaux (RTC) qui fournissent des informations sur les mesures de lutte contre le changement climatique et le soutien fourni et reçu. Les parties doivent inclure des informations relatives aux impacts du changement climatique et à l'adaptation ; l'inclusion de l'adaptation dans les rapports n'est pas obligatoire, mais peut faciliter la reconnaissance des efforts d'adaptation des pays en développement, comme le stipule l'article 7. La date limite de soumission de la première série de RBT est fixée au 31 décembre 2024³⁹. Andorre a soumis le premier RBT au secrétariat le 26 octobre 2023 et a opté pour un RBT. d'inclure un chapitre sur l'adaptation dans le document. Le cadre offre une certaine souplesse aux pays en développement parties qui en ont besoin compte tenu de leurs capacités.

Les Parties à l'Accord de Paris sont donc en mesure d'utiliser une série d'instruments pour partager les informations relatives à leurs efforts d'adaptation. Les parties devront trouver une combinaison des dispositions les plus adaptées à leurs préférences nationales, tout en tenant compte des besoins d'information au niveau international. Lorsqu'elles communiquent des informations sur l'adaptation au moyen de divers documents, les parties doivent tenir compte de plusieurs facteurs. Il s'agit, par exemple, des mandats et des calendriers associés à chaque type de document et de la manière dont les rapports peuvent contribuer à répondre aux besoins d'information nationaux et internationaux, notamment à l'appui de processus tels que l'inventaire mondial. Une autre considération importante est de savoir comment préparer l'information et le rapport de manière à minimiser la charge de travail. Le tableau 3 présente une caractérisation générale des principaux instruments d'adaptation

L'encadré 3 compare les différentes fonctions des communications sur l'adaptation et des PAN.

³⁶ Voir le document FCCC/PA/CMA/2023/12, paragraphe. 162.

³⁷ Voir le document FCCC/PA/CMA/2023/10, paragraphe 24.

³⁸ Les LT-LEDS soumises à ce jour sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/process/the-paris-agreement/long-term-strategies>.

³⁹ Les BTR soumis sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/first-biennial-transparency-reports>.

Tableau 3. Instruments clés pour la planification, la communication et l'établissement de rapports en matière d'adaptation

	CONVENTION	CADRE D'ADAPTATION DE CUNCUN	ACCORD DE PARIS
Objectifs	Communication et rapport	Planifier et mettre en œuvre	Communiquer et rendre compte
Instrument(s)	Communications nationales	Plans d'adaptation nationaux	Communications sur l'adaptation Sections sur l'adaptation des BTR, des LT-LED et des NDC

ENCADRÉ 3. Différencier les plans nationaux d'adaptation des communications sur l'adaptation



Comme leurs noms respectifs l'indiquent, les communications sur l'adaptation sont des instruments de communication, tandis que les plans nationaux d'adaptation (PNA) sont des documents de planification stratégique. Les PAN sont le principal instrument de la CCNUCC pour l'adaptation, car ils aident à planifier le développement durable tout en s'adaptant aux effets du climat. Le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PAN englobe un processus continu, progressif et itératif en plusieurs étapes qui suit une approche nationale, sensible au genre, participative et transparente. Ce processus aboutit à un plan d'action complet qui peut guider les pays dans la construction d'une passerelle vers un avenir résilient face au climat. Les PAN aident les gouvernements à analyser les risques climatiques sur la base de scénarios solides, à identifier et à mettre en œuvre des options d'adaptation et à intégrer ces options dans la planification. Un PAN solide peut donc contribuer à réduire les risques auxquels sont confrontés les États vulnérables, à accroître la résilience et à renforcer la capacité d'adaptation. En outre, il existe un financement spécifique pour aider les pays en développement à formuler des et la mise en œuvre de leur PAN (voir le chapitre 3.11 pour plus de détails).

Les communications sur l'adaptation, en revanche, peuvent distiller l'essence du processus des PAN ou d'autres processus de planification de l'adaptation, afin de fournir une vue d'ensemble des priorités, des plans et des efforts d'adaptation d'un pays donné. L'objectif de la communication sur l'adaptation est quadruple : 1) accroître la visibilité et le profil de l'adaptation et son équilibre avec l'atténuation ; 2) renforcer les mesures d'adaptation et le soutien aux pays en développement ; 3) contribuer à l'inventaire mondial ; et 4) améliorer l'apprentissage et la compréhension des besoins et des mesures d'adaptation. Alors que les PAN fournissent donc une base claire pour assurer le financement et la mise en œuvre des mesures d'adaptation, les communications sur l'adaptation tendent plutôt à fournir un résumé de haut niveau de l'approche d'une partie en matière d'adaptation.

LE PROCESSUS D'EXAMEN TECHNIQUE SUR L'ADAPTATION

La décision adoptant l'Accord de Paris a également lancé le processus d'examen technique sur l'adaptation (TEP-A) afin de "recenser les possibilités concrètes de renforcer la résilience, de réduire les vulnérabilités et d'améliorer la compréhension et la mise en œuvre des mesures d'adaptation"⁴⁰ Se déroulant de 2016 à 2020, le TEP-A a servi à catalyser les mesures d'adaptation antérieures à 2020. La responsabilité de la conduite du TEP-A incombe au CC, qui a travaillé en permanence avec un ensemble diversifié de parties prenantes - y compris des organes constitués, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, des institutions académiques, des jeunes, etc. - pour planifier et exécuter le TEP-A de chaque année. Le TEP-A remplit quatre fonctions essentielles :

- 1. Faciliter le partage des bonnes pratiques, des expériences et des enseignements tirés ;**
- 2. Identifier les actions qui pourraient améliorer de manière significative la mise en œuvre des mesures d'adaptation, y compris les actions qui pourraient renforcer la diversification économique et avoir des effets bénéfiques sur l'atténuation ;**
- 3. Promouvoir la coopération en matière d'adaptation ; et**
- 4. Identifier les possibilités de renforcer les environnements favorables et d'améliorer le soutien à l'adaptation dans le contexte de politiques, de pratiques et d'actions spécifiques.**

La pierre angulaire du PET-A a été la réunion d'experts techniques sur l'adaptation (TEM-A), qui a eu lieu chaque année entre 2016 et 2020 sur divers thèmes liés à l'adaptation.

Ces réunions ont rassemblé un large éventail d'experts du monde entier pour échanger les dernières recherches, outils et études de cas liés à l'adaptation. En outre, elles ont donné lieu à des recommandations concrètes à l'intention des décideurs politiques et à des documents techniques sur des questions spécifiques liées à l'adaptation, qui aident les décideurs politiques et les praticiens à faire progresser l'action en matière d'adaptation. Les réunions TEM-A ont eu lieu sur les thèmes suivants :

- **2016** : Réduire la vulnérabilité et intégrer l'adaptation au changement climatique, notamment par le biais du processus d'élaboration et de mise en œuvre des PAN ;
- **2017** : Intégrer l'adaptation au changement climatique aux objectifs de développement durable (ODD) et au cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe ;
- **2018** : Planification de l'adaptation pour les groupes, les communautés et les écosystèmes vulnérables ;
- **2019** : Financement de l'adaptation, y compris le secteur privé ;
- **2020** : L'éducation et la formation, la participation du public et la jeunesse pour renforcer les mesures d'adaptation.

Alors que les TEM-A de 2016 à 2019 se sont déroulés dans des pays de l'Union européenne, les TEM-A de 2016 à 2019 se sont déroulés dans des pays de l'UE.

personne, le cinquième et dernier TEM-A en 2020 a eu lieu pratiquement en raison de la pandémie mondiale de Covid-19. Pour plus d'informations sur les incidences du processus multilatéral relatif à la pandémie dans le cadre de la convention et de l'accord de Paris, voir l'encadré 4.

⁴⁰ Décision 1/CP.21, paragraphe. 125.



ENCADRÉ 4. Maintenir l'élan de l'action climatique au milieu du peloton de la pandémie - les impacts de la Covid-19 sur le processus multilatéral

En mars 2020, le processus multilatéral prévu par la convention et l'accord de Paris lui-même ont dû s'adapter rapidement à la menace mondiale que représente la pandémie de Covid-19. Alors que les pays imposaient de plus en plus de fermetures et de restrictions de voyage, une grande partie du travail habituellement réalisé dans le cadre de réunions et d'événements en personne a dû être transférée en ligne.

La 17e réunion du CC, qui s'est tenue du 24 au 27 mars 2020, a été l'une des premières réunions du processus à passer à une modalité entièrement virtuelle. En raison du décalage horaire entre ses 16 membres, le Comité s'est réuni chaque jour pendant seulement deux heures, au lieu des huit heures habituelles des réunions en personne.

De nombreuses autres facettes du processus intergouvernemental sont également devenues virtuelles. La dernière année du PET-A en fait partie : les réunions d'experts techniques sur l'adaptation se sont déroulées sous la forme d'une série de cinq tables rondes et ateliers virtuels, au lieu des réunions habituelles en marge des réunions de juin des organes subsidiaires.

Notamment, les sessions de négociation en personne ont également été reportées en raison de la pandémie. Agissant selon le principe général de maximiser les progrès et de minimiser les retards, le secrétariat a travaillé avec le Bureau, les présidences des CdP, les présidents des organes subsidiaires, les Parties et tous les autres acteurs afin de respecter les délais et de limiter les perturbations dans la mesure du possible. Pour ce faire, il a dû relever une série de défis allant de la logistique au droit.

En 2020, deux séries de réunions virtuelles ont été organisées en lieu et place des sessions de négociation formelles, à savoir l'élan de juin pour le changement climatique et les dialogues de l'ONU sur le changement climatique 2020. En raison du volume de travail élevé accumulé en l'absence de sessions et de l'impossibilité de reprendre les réunions en personne, les sessions des organes subsidiaires se sont déroulées virtuellement jusqu'à la conférence sur le changement climatique de mai-juin 2021. Outre le fait qu'elles se sont déroulées en ligne, ces sessions se sont distinguées des réunions habituelles des organes subsidiaires par des aspects importants. Les travaux ont été menés de manière informelle, l'adoption des conclusions étant reportée à la prochaine réunion en personne des organes subsidiaires. En outre, aucun événement parallèle n'a été organisé au cours de cette période.

Lorsque les sessions de négociation en personne ont repris vers la fin de l'année 2021, des protocoles sanitaires stricts ont été en place - notamment l'éloignement physique, l'autodiagnostic et l'obligation de porter un masque facial - afin de préserver la santé et la sécurité de tous les participants. Tenue dans ces circonstances, la COP 26 de Glasgow a donné lieu à des résultats importants, notamment le pacte climatique de Glasgow et le programme de travail de Glasgow-Sharm el-Sheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation (voir la section "S'efforcer de prendre des mesures d'adaptation ambitieuses, tournées vers l'avenir et à long terme" pour de plus amples informations sur ces développements).

La pandémie a entraîné des changements durables dans la manière dont les corps constitués, les présidents de séance et les autres acteurs du processus mènent leurs travaux. Les événements hybrides, les webinaires et les consultations virtuelles sont désormais monnaie courante, ce qui permet des interactions plus régulières et réduit la nécessité de voyager constamment. Lors des sessions des organes subsidiaires et directeurs, les plateformes en ligne ont facilité l'accès des observateurs du monde entier aux sessions de négociation et aux événements parallèles.

37. Évaluer les progrès collectifs vers les objectifs à long terme de l'accord de Paris

Dans le cadre de la CCNUCC et des programmes internationaux connexes, les différents accords et mécanismes établis, et les organes de l'UE ont préparé le terrain pour que les parties améliorent la planification, la mise en œuvre et la communication des mesures d'adaptation de manière à renforcer la résilience et à ne laisser personne de côté.

L'article 14 de l'accord de Paris a établi le bilan mondial, un mécanisme cyclique permettant d'examiner les progrès accomplis. et renforcer l'action et le soutien pour aider à orienter le monde vers un développement à faibles émissions et résilient. voies d'accès. Plus précisément, dans le cadre du bilan mondial, la CMA est tenue de faire périodiquement le point sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris et d'évaluer les progrès collectifs accomplis dans la réalisation de l'objet de l'Accord et de ses objectifs à long terme.

L'inventaire mondial est réalisé de manière globale et facilitée, en tenant compte de l'atténuation, de l'adaptation et des moyens de mise en œuvre et de soutien, et la lumière de l'équité et des meilleures données scientifiques disponibles. En 2023,

le premier inventaire mondial, réalisé par le CMA, s'est achevé à l'issue d'un processus de deux ans comprenant trois volets : collecte et préparation des informations, évaluation technique et examen des résultats.

Ce processus sera ensuite répété tous les cinq ans.

Dans le cas de l'adaptation, le bilan mondial remplit une série d'objectifs qui, ensemble, aident à élucider ce que les parties ont réalisé dans le domaine de l'adaptation - notamment en reconnaissant les efforts des pays en développement parties et en examinant l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui - et à mettre en lumière l'ampleur et l'efficacité des mesures d'adaptation.

le succès de ces efforts. Pour en savoir plus sur les fonctions spécifiques de l'inventaire mondial des mesures d'adaptation, voir l'encadré 5 ; pour une vue d'ensemble du fonctionnement de l'inventaire mondial, voir la figure 6.

Lorsqu'elles s'engagent dans le processus de l'inventaire mondial, la question prédominante que les parties se posent en matière d'adaptation est la suivante : **"Comment évaluer les progrès globaux réalisés en matière d'adaptation et de renforcement de la résilience à l'échelle mondiale ?"**

ENCADRÉ 5 : Le bilan mondial et l'adaptation

En ce qui concerne l'adaptation, l'inventaire mondial devra notamment

1. Reconnaître les efforts d'adaptation des pays en développement parties ;
2. Améliorer la mise en œuvre des mesures d'adaptation en tenant compte de la communication sur l'adaptation ;
3. Examiner l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et du soutien apporté à l'adaptation ; et
4. Examiner les progrès globaux accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation.



La réalisation de ces objectifs nécessite la prise en compte 'un ensemble de contributions préparées par diverses parties prenantes. En ce qui concerne l'adaptation, tant le secrétariat que les organes constitués et les forums pertinents - y compris le CA - préparent des rapports de synthèse pour la phase d'évaluation technique de l'inventaire mondial. Les sujets abordés dans les rapports de synthèse sont les suivants

Ces rapports portent notamment sur l'état des efforts, du soutien, de l'expérience et des priorités en matière d'adaptation ; les efforts visant à améliorer la compréhension, l'action et le soutien en ce qui concerne la prévention, la minimisation et la prise en charge des pertes et des dommages liés aux effets néfastes du changement climatique ; les obstacles et les défis, y compris les lacunes en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités, auxquels sont confrontés les pays en développement et les pays en transition.

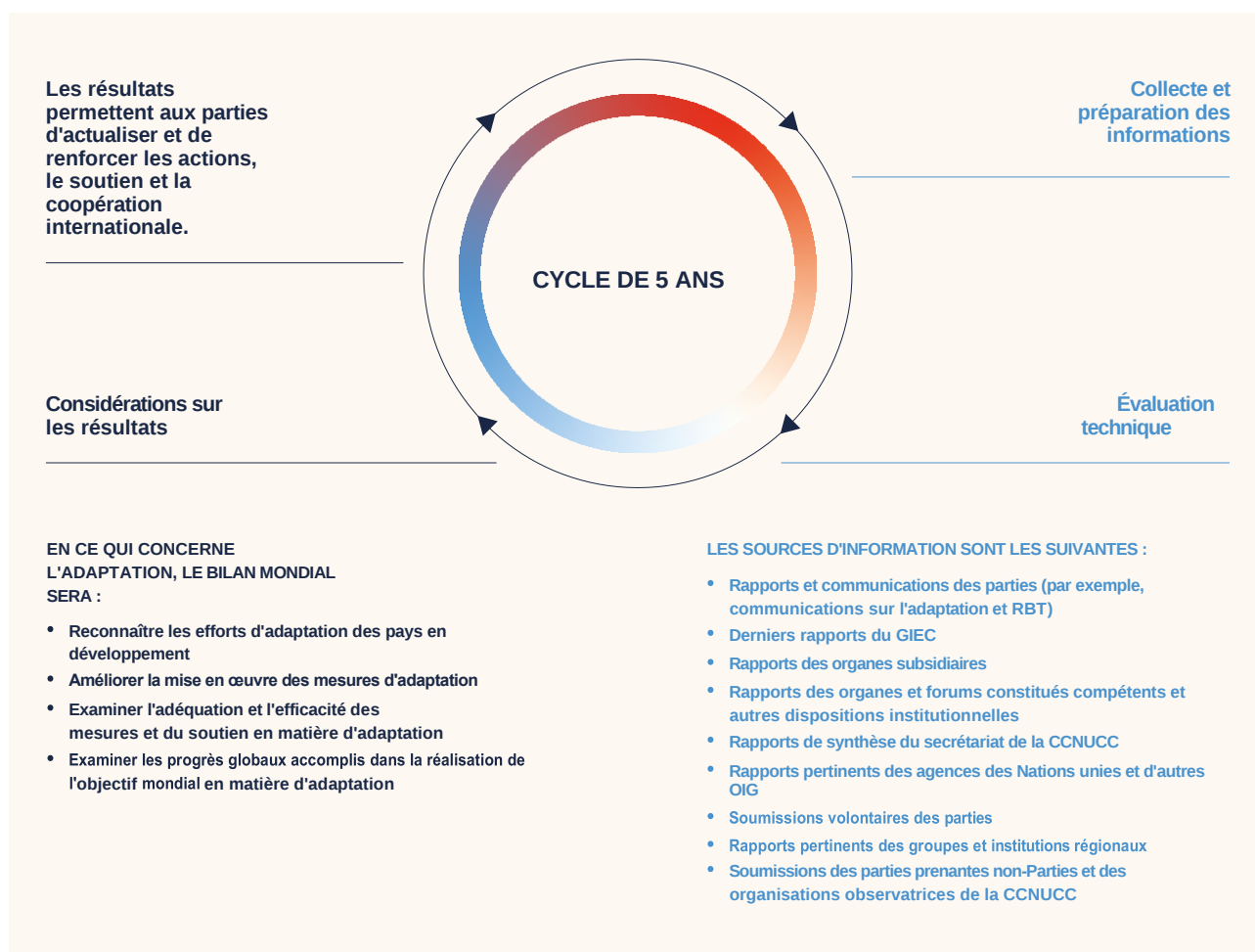
par les pays en développement ; et les bonnes pratiques, l'expérience et les possibilités de renforcer la coopération internationale en matière d'adaptation et d'accroître le soutien.

En plus de ces rapports des organes constitués

et le secrétariat, les sources de contribution à l'inventaire mondial comprennent les rapports et les communications des parties, les rapports du GIEC, les rapports pertinents des agences des Nations unies et d'autres organisations internationales, les rapports pertinents des groupes et institutions régionaux, ainsi que les contributions des organisations observatrices de la CCNUCC et d'autres organisations de la société civile. les parties prenantes extérieures aux parties.

Au total, les contributions écrites soumises pour alimenter le premier bilan mondial ont représenté plus de 170 000 pages⁽⁴¹⁾. Pour aider les parties prenantes intéressées à naviguer dans cet important volume d'informations, une base de données consultable en ligne intitulée Global Stocktake Explorer a été développée par Climate Policy Radar en partenariat avec le secrétariat de la CCNUCC⁴². En plus de faciliter les recherches dans le texte intégral de toutes les contributions, l'Explorer permet aux utilisateurs de filtrer par thème, par auteur et par type de soumission.

Figure 6. L'adaptation dans le bilan mondial



⁴¹ Voir le document FCCC/SB/2023/9, annexe II.

⁴² Voir <https://gst1.org/>

Avec un total de 20 pages, la décision sur l'issue de la procédure d'appel d'offres a été rendue publique.

du premier bilan mondial offre un reflet complet des progrès collectifs accomplis dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris, et met en évidence diverses possibilités de renforcer l'action, le soutien et la coopération internationale à l'avenir. En fin de compte, la décision qui en résulte brosse un tableau mitigé. D'une part, le résultat "se félicite que l'Accord de Paris ait impulsé une action climatique quasi universelle en fixant des objectifs et en envoyant des signaux au monde concernant l'urgence de répondre au changement climatique".⁽⁴³⁾ D'autre part, il "souligne ensuite que, malgré des progrès globaux en matière d'atténuation, d'adaptation et de moyens de mise en œuvre et de soutien, les Parties ne sont pas encore collectivement sur la bonne voie pour atteindre l'objet de l'Accord de Paris et ses objectifs à long terme".⁴⁴

En ce qui concerne l'adaptation, les résultats sont notamment les suivants⁴⁵.

- Souligne l'importance de l'objectif mondial en matière d'adaptation ;
- Reconnaît les efforts croissants de planification et de mise en œuvre de l'adaptation entrepris par les parties ;
- Reconnaît les efforts considérables déployés par les pays en développement parties pour élaborer et mettre en œuvre des PAN, des communications sur l'adaptation et des CDN, ainsi les difficultés importantes qu'ils rencontrent pour accéder au financement nécessaire à la mise en œuvre de leurs PAN ;
- prend note avec satisfaction de la contribution des organes constitués et des mécanismes institutionnels pertinents de la CCNUCC, y compris le comité consultatif, le groupe d'experts et le programme de travail de Nairobi ;
- constate des lacunes dans la mise en œuvre, le soutien et l'évaluation collective de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation ;
- Reconnaît que l'établissement et l'amélioration des inventaires nationaux des effets du climat au fil du et la mise en place de systèmes de services climatiques accessibles et axés sur l'utilisateur, y compris des systèmes d'alerte précoce, peuvent renforcer la mise en œuvre des mesures d'adaptation ;

- Reconnaît qu'un tiers de la population mondiale n'a pas accès aux systèmes d'alerte précoce et d'alerte climatique d'information, ainsi que la nécessité d'améliorer la coordination des activités par le biais d'un système d'information systématique. communauté d'observation ;

- appelle à des mesures d'adaptation urgentes, progressives, transformatrices et pilotées par les pays en fonction des différentes situations nationales ;

- Reconnaît que les effets du changement climatique sont souvent de nature transfrontalière et peuvent entraîner des risques complexes en cascade qui nécessitent un partage des connaissances et une coopération internationale pour y faire face ;

- Souligne que l'ampleur et le rythme du changement climatique et des risques qui y sont associés dépendent fortement sur les mesures d'atténuation et d'adaptation à court terme, que la planification à long terme et la mise en œuvre accélérée de l'adaptation, en particulier dans le cadre de la présente stratégie de développement durable, sont essentielles à la réussite de la stratégie.

Les pays en développement ont besoin d'un soutien financier accéléré de la part des pays développés pour mettre en œuvre leurs actions, plans et stratégies d'adaptation ;

- Reconnaît l'importance du cycle d'adaptation itératif ;

- Encourage la mise en œuvre de solutions intégrées et multisectorielles, telles que la gestion de l'utilisation des terres, l'agriculture durable et les systèmes alimentaires résilients, des solutions fondées sur la nature et des approches basées sur les écosystèmes, ainsi que la protection, la conservation et l'utilisation des ressources naturelles.

restaurer la nature et les écosystèmes, y compris les forêts, les montagnes et les autres écosystèmes terrestres, marins et côtiers, ce qui peut présenter des avantages économiques, sociaux et environnementaux tels que l'amélioration de la résilience et du bien-être, et que l'adaptation peut contribuer à atténuer les impacts et les pertes, comme l'indique le rapport de la Commission européenne. dans le cadre d'une approche participative et soucieuse de l'égalité entre les hommes et les femmes, fondée sur les meilleures données scientifiques disponibles et sur les connaissances des populations autochtones. et les systèmes de connaissances locaux ;

⁴³ Décision 1/CMA.5, para. 1.

⁴⁴ Décision 1/CMA.5, paragraphe 2.

⁴⁵ Note : cette liste reflète un extrait partiel et simplifié du contenu relatif à l'adaptation des résultats du premier inventaire mondial, à des fins d'illustration uniquement. Veuillez vous référer à la décision 1/CMA.5, paragraphes 43-65.

- note que les approches fondées sur les écosystèmes, y compris les mesures d'adaptation et de résilience fondées sur les océans, ainsi que dans les régions montagneuses, peuvent réduire toute une série d'effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement. les risques liés au changement climatique et fournir de multiples avantages connexes ;
- invite les parties qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place leurs plans, politiques et mesures d'adaptation nationaux. d'ici à 2025 et d'avoir progressé dans leur mise en œuvre d'ici à 2030 ;
- Souligne l'importance de la solidarité mondiale dans les efforts d'adaptation ;
- invite les parties à renforcer leurs efforts d'adaptation en fonction de ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif visé à l'article 2, paragraphe 1, point a), de l'accord de Paris et les objectifs mondiaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. sur l'adaptation.

En outre, le résultat reproduit intégralement les onze objectifs pour 2030 (et progressivement au-delà) adoptés dans le cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale, en les consolidant dans le cadre du suivi du premier bilan (voir la section "S'efforcer de prendre des mesures d'adaptation ambitieuses, tournées vers l'avenir et à long terme" ci-dessous pour plus de détails sur le cadre et ses objectifs).

À l'issue de chaque bilan mondial, les résultats informent les Parties qui mettent à jour et renforcent, d'une manière déterminée au niveau national, leurs actions et leur soutien dans le cadre de l'Accord de Paris. Il sert également à informer les Parties dans le cadre du renforcement de la coopération internationale pour l'action climatique. De cette manière, le bilan mondial permet de s'assurer que les parties sont sur la bonne voie pour atteindre les objectifs inscrits dans l'accord et qu'elles renforcent progressivement leurs engagements à cette fin.

3.8. S'efforcer de mettre en place des mesures d'adaptation ambitieuses, tournées vers l'avenir et à long terme

Alors que l'article 7 de l'accord de Paris a établi l'objectif mondial en matière d'adaptation, les parties à l'accord de Paris ont entrepris de s'appuyer sur cet objectif et d'examiner la question de savoir "**quelles mesures supplémentaires sont nécessaires pour assurer la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation**".

Lors de la COP 26, qui s'est tenue à Glasgow en 2021, le programme de travail Glasgow-Sharm el-Sheikh sur l'objectif mondial d'adaptation a été établi⁴⁶⁾. Ce programme de travail complet de deux ans, qui a été réalisé conjointement par SB de 2022 à 2023, avait huit objectifs⁴⁷⁾.

1. Permettre la mise en œuvre intégrale et durable de l'accord de Paris, en vue d'atteindre l'objectif mondial en matière d'adaptation, dans le but de renforcer l'action et le soutien en matière d'adaptation ;
2. Améliorer la compréhension de l'objectif mondial en matière d'adaptation, y compris les méthodologies, les indicateurs, les données et les mesures, les besoins et le soutien nécessaires pour évaluer les progrès accomplis dans ce domaine ;
3. Contribuer à l'examen des progrès globaux accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation dans le cadre du bilan mondial visé à l'article 7, paragraphe 14, et à l'article 14 de l'accord de Paris, en vue d'éclairer le premier bilan mondial et les bilans mondiaux ultérieurs ;
4. Renforcer la planification nationale et la mise en œuvre mesures d'adaptation par le biais du processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation et par le biais des contributions déterminées au niveau national et des communications sur l'adaptation ;
5. Permettre aux parties de mieux faire connaître leurs priorités en matière d'adaptation, leurs besoins en matière de mise en œuvre et de soutien, leurs plans et leurs actions, notamment par le biais de communications sur l'adaptation et de contributions déterminées au niveau national ;
6. Faciliter la mise en place de systèmes solides et appropriés au niveau national pour le suivi et l'évaluation des mesures d'adaptation ;
7. Renforcer la mise en œuvre des mesures d'adaptation dans les pays en développement vulnérables ;
8. Améliorer la compréhension de la manière dont les instruments de communication et de notification établis au titre de la convention et de l'accord de Paris en matière d'adaptation peuvent se compléter afin d'éviter la duplication des efforts.

⁴⁶⁾ Décision 7/CMA.3.

⁴⁷⁾ Décision 7/CMA.3, paragraphe 7.



Pour atteindre ces objectifs, huit ateliers ont été organisés tout au long du programme de travail. Un large éventail d'experts, de représentants des parties, d'acteurs de la société civile et d'autres parties prenantes se sont réunis aux quatre coins du monde et en ligne pour se plonger dans la pléthore de sujets à débattre dans le cadre du programme de travail⁴⁸. Les sujets abordés lors des ateliers allaient des données et des indicateurs aux changements d'état d'esprit et à l'adaptation transformationnelle.

Réunie à Charm el-Cheikh à mi-parcours du programme de travail, la CMA a décidé d'entamer l'élaboration d'un cadre pour l'objectif global d'adaptation⁴⁹. Ce cadre devait servir un double objectif : guider la réalisation de l'objectif global d'adaptation ainsi que l'examen des progrès globaux accomplis dans sa réalisation, en vue de réduire l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Le cadre d'action pour l'adaptation au changement climatique vise à réduire les effets néfastes, les risques et les vulnérabilités liés au changement climatique, ainsi qu'à renforcer les mesures d'adaptation et le soutien à l'adaptation. En lançant les travaux sur le cadre, Les parties ont également esquissé les contours de ce qui pourrait être envisagé dans le cadre de son développement. Il s'agit notamment de des dimensions du cycle d'adaptation itératif, un large éventail de thèmes et de considérations transversales, ainsi que des sources d'information.

Le cadre qui en a résulté, intitulé "United Arab Emirates Framework for Global Climate Resilience", a été adopté à Dubaï lors de la COP 28. Ce cadre a marqué un changement notable dans l'approche internationale de la lutte contre le changement climatique.

l'adaptation au changement climatique. Il a défini un ensemble de 11 objectifs mondiaux à atteindre d'ici 2030 et progressivement au-delà. Sept d'entre eux correspondent à différents thèmes, tandis que les quatre autres correspondent aux différentes étapes du cycle d'adaptation itératif. Ensemble, les objectifs contenues dans le cadre fixent des priorités globales claires pour l'action d'adaptation. Voir la figure 7 ci-dessous.

En adoptant le Cadre des EAU pour la résilience climatique mondiale, les Parties ont reconnu le rôle important de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du Cadre et dans l'élaboration des politiques. a invité toutes les parties prenantes à soutenir sa mise en œuvre⁵⁰.

Il s'agit notamment du secteur privé, des organisations multilatérales, de l'Union européenne et de l'Union européenne.

les banques de développement, les gouvernements locaux, les Nations unies et d'autres organisations, la société civile, les peuples autochtones, les communautés locales et les organismes de recherche et de développement.

les institutions académiques.

Les parties ont toutefois reconnu qu'un travail technique supplémentaire était nécessaire pour soutenir la mise en œuvre du cadre et suivre les progrès réalisés au niveau mondial pour atteindre les objectifs. Par conséquent, l'adoption du cadre a marqué à la fois la fin du programme de travail Glasgow-Sharm el-Sheikh et le début du programme de travail Émirats arabes unis-Belém sur les indicateurs pour le développement durable. mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs⁵¹, en adoptant le cadre, les parties ont demandé que des travaux techniques supplémentaires soient entrepris. Pour plus d'informations, voir la section "Perspectives d'avenir" ci-dessous.

⁴⁸ Pour une vue d'ensemble de tous les ateliers organisés en rapport avec l'objectif global d'adaptation, voir <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/workstreams/gga#Workshops>

⁴⁹ Décision 3/CMA.4, paragraphe 8.

⁵⁰ Décision 2/CMA.5, paragraphes 20-21.

⁵¹ Décision 2/CMA.5, paragraphes 40-41.

Figure 7. L'objectif mondial en matière d'adaptation et le cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale

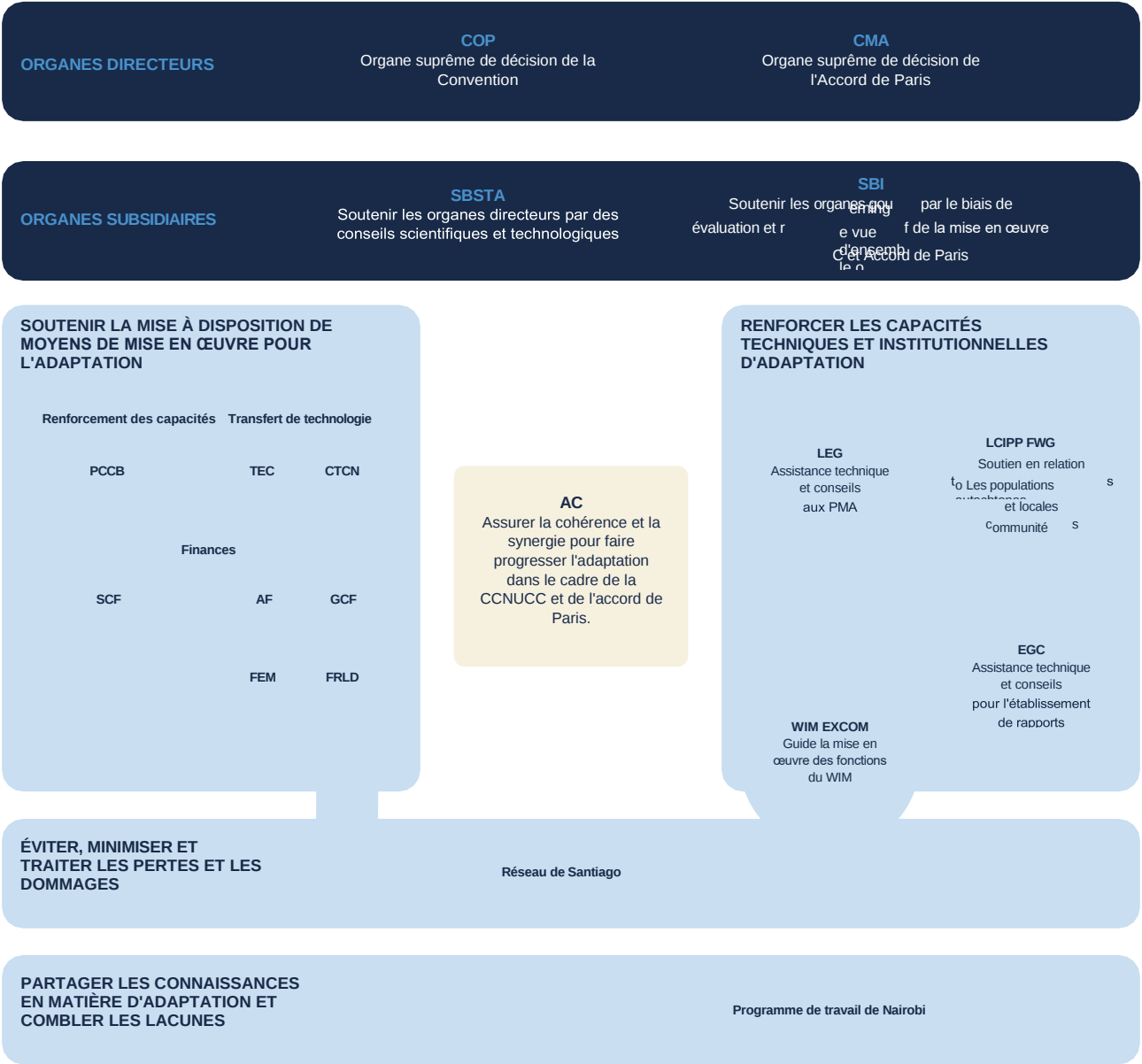


39. Soutien et conseils pour l'adaptation

Comme le montre cet historique, à mesure que les efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique se sont intensifiés dans le cadre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris, plusieurs forums, comités et organes ont été mis en place pour renforcer l'adaptation

en facilitant la fourniture d'un soutien financier et technologique et en renforçant les capacités techniques et institutionnelles (voir figure 8 ci-dessous). Avec un En mettant l'accent sur les pays en développement, ces fournisseurs de soutien aident les parties et les autres acteurs à s'orienter sur le terrain complexe de la compréhension de la menace du changement climatique et de la réponse à y apporter.

Figure 8. Le paysage de l'adaptation dans le cadre de la CCNUCC : un réseau d'institutions



3.10. Renforcement des capacités techniques et institutionnelles

Une adaptation réussie au changement climatique nécessite d'importantes capacités techniques et institutionnelles aux niveaux local, infranational, national et régional afin de comprendre les risques et les impacts pertinents, d'élaborer un plan pour faire face aux risques et aux impacts, de mettre en œuvre par la suite les actions décrites dans ces plans et d'en évaluer l'efficacité. les progrès accomplis et modifier l'approche si nécessaire.

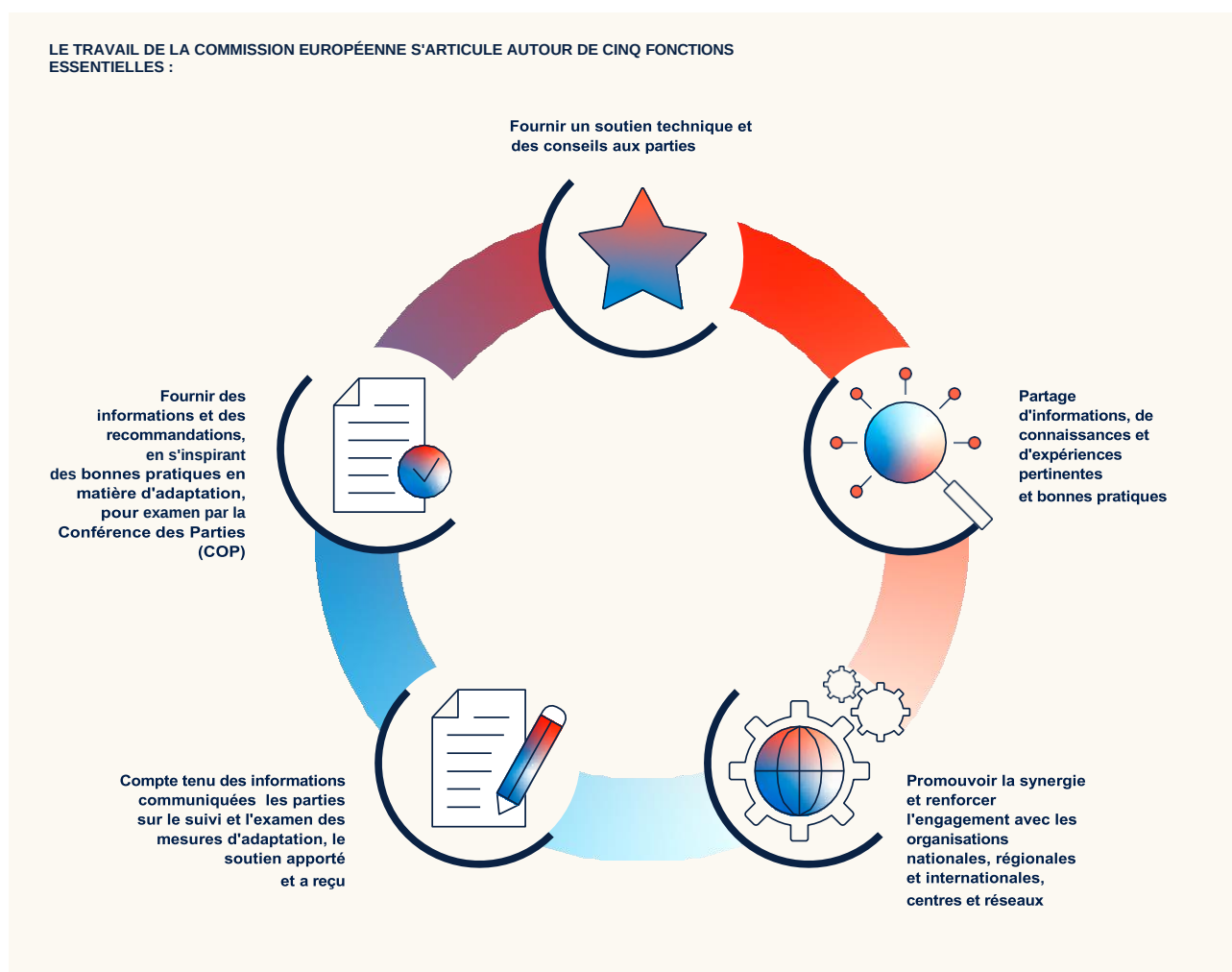
LE COMITÉ D'ADAPTATION

En 2010, la CdP 16 a établi le CA en tant qu'organe principal de la Convention - et plus largement du système des Nations Unies - pour fournir des conseils d'experts complets sur les mesures d'adaptation et le soutien aux efforts d'adaptation. Il s'agit du seul organe constitué dans le cadre de la

la Convention et l'Accord de Paris, dont les travaux abordent régulièrement toutes les facettes du processus d'adaptation d'une manière holistique et globale.

Le travail du CC remplit cinq fonctions essentielles (voir figure 9). Depuis sa première réunion en 2012, le CC a toujours fourni des rapports et d'autres produits de grande qualité et a organisé des ateliers stimulants, a fourni un soutien et des conseils aux Parties, a partagé une mine d'informations, de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques, et a contribué à faire en sorte que l'adaptation soit traitée dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris d'une cohérente. Grâce à ce vaste portefeuille de travaux, le Comité consultatif a fourni aux Parties et à d'autres parties prenantes des orientations et des idées précieuses sur un large éventail de sujets, allant de l'évaluation des besoins en matière d'adaptation à la navigation dans le paysage de l'appui à l'adaptation, pour comprendre les liens entre l'atténuation et l'adaptation et pour suivre et évaluer la planification et l'action en matière d'adaptation.

Figure 9. Les cinq fonctions de l'AC



Pour remplir son mandat, le comité consultatif cultive des partenariats avec diverses parties prenantes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne.

le processus de la Convention et de l'Accord de Paris. En effet, le Comité a acquis et exercé un pouvoir de convocation important au fil des ans, ce qui a permis de

Il s'agit de lancer des collaborations fructueuses et d'excellents produits et événements qui intègrent les perspectives des parties prenantes, partisans et non partisans, de tous les horizons

Le CA collabore avec les autres organes constitués dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris, ainsi qu'avec les fonds climatiques, notamment par le biais d'événements et d'ateliers conjoints, d'une représentation aux réunions et groupes de travail des uns et des autres, et d'autres initiatives. Ce réseau de coopération est essentiel pour garantir que tous les efforts abordent l'adaptation de manière holistique et collaborative, et que l'expertise de chaque groupe ou organisation soit prise en compte.

afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour les parties.

En 2018, les décisions prises lors de la COP 24 ont renforcé le rôle crucial du CA dans les processus et les décisions de l'UE. les mécanismes issus de l'Accord de Paris. Il s'agit notamment de contribuer au bilan mondial⁵² (voir la section "Évaluer les progrès collectifs vers les objectifs à long terme de l'Accord de Paris" ci-dessus) et de reconnaître les efforts d'adaptation des pays en développement parties. En outre, les Parties ont demandé au CA d'envisager des approches pour examiner progrès globaux accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial d'adaptation. En réponse, il a préparé un document technique sur le sujet⁽⁵³⁾ qui a aidé à jeter les bases d'un travail de suivi ultérieur dans le cadre du programme de travail Glasgow-Sharm el-Sheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation, auquel le CA a contribué. Plus récemment, étant donné que le travail relatif à l'objectif global en matière d'adaptation s'est concentré sur l'objectif global en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'AC a contribué à ce travail.

L'objectif de l'UAE en matière d'adaptation s'est déplacé vers le développement et la sélection d'indicateurs, et le CA a de nouveau été invité à soutenir ces efforts grâce à son expertise technique. Ceci inclut l'identification d'informations sur les indicateurs rapportés par les Parties dans leurs rapports nationaux et leurs communications pertinentes pour le Cadre de l'EAU pour la résilience climatique mondiale⁵⁴.

Dans le cadre de son travail, le CA organise des forums sur l'adaptation afin de favoriser les échanges sur les options et les expériences concrètes en matière d'adaptation et d'améliorer le profil de l'adaptation au niveau mondial. À ce jour, sept forums d'adaptation ont été organisés à Varsovie, Panama City, Rotterdam, Le Cap, Songdo, Bonn et pratiquement pendant la pandémie.

Ces forums ont couvert des sujets allant de discussions générales sur l'adaptation au changement climatique (2013) à des échanges plus ciblés sur les dispositions institutionnelles visant à établir des partenariats et à renforcer les réseaux régionaux (2015) et sur l'engagement du secteur privé dans la planification de l'adaptation (2019). En 2024, le Forum sur l'adaptation s'est concentré sur le thème "Promouvoir des solutions pour atteindre l'objectif mondial en matière d'adaptation : possibilités d'action et de collaboration".

LE GROUPE D'EXPERTS DE LA LDC

Créé par la CdP en 2001, le LEG fournit aux PMA des conseils et un soutien techniques dans les domaines suivants la préparation et la mise en œuvre des PANA, la mise en œuvre du programme de travail des PMA et le processus de formulation et de mise en œuvre des PANA.⁵⁵ Elle le fait de diverses manières, notamment en élaborant des lignes directrices techniques et en publiant des documents techniques, organiser des activités de formation et des ateliers, accueillir des réunions d'experts, diffuser des études de cas, recueillir et partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés, et le suivi des progrès et des lacunes. En collaboration avec le secrétariat du GCF, le Groupe d'experts fournit également des orientations et des conseils techniques aux PMA sur l'accès au financement du GCF pour la formulation et la mise en œuvre des PAN.

Depuis 2013, le Groupe d'experts organise des expositions mondiales sur les PAN en collaboration avec divers organismes et organisations. Les expositions sur les PAN sont des événements annuels de sensibilisation visant à rehausser l'ambition en matière d'adaptation et à faire progresser la formulation et la mise en œuvre des PAN par les moyens suivants promouvoir l'échange d'expériences et faciliter l'interaction entre les équipes nationales chargées des PAN et les fournisseurs de soutien en vue de l'élaboration des premiers PAN et de l'amélioration de l'accès au financement pour la mise en œuvre des PAN.

⁵² Le rapport préparé par le CC en tant que contribution à la composante d'évaluation technique du premier inventaire mondial est disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/publications-bulletin/constituted-body-global-stocktake-synthesis-report-synthesis-report-for-the-technical-assessment>.

⁵³ Le document technique est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/AC_TP_GlobalGoalOnAdaptation.pdf.

⁵⁴ Voir <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/SBs%20chairs%20letter.pdf>.

⁵⁵ Pour plus d'informations sur la LEG, voir <https://unfccc.int/LEG>.

En 2015, la COP 21 a confié une série de mandats conjoints au CA et au LEG pour contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, intensifiant ainsi la coopération entre les deux organes. Plus précisément, le CA et le LEG ont travaillé à la reconnaissance des efforts d'adaptation des pays en développement parties, à la facilitation de la mobilisation du soutien à l'adaptation dans les pays en développement et, avec le SCF, à la compilation de méthodologies pour l'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et du soutien⁽⁵⁶⁾.

Le Groupe d'experts publie aussi régulièrement un large éventail de publications contenant des conseils techniques et des informations relatives au processus d'élaboration et de mise en œuvre des PAN et à l'adaptation dans les PMA⁽⁵⁷⁾. Il s'agit par exemple de rapports annuels sur l'état d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des PAN, ainsi de rapports sur d'autres sujets tels que les sources de financement de l'adaptation pour les PMA, le soutien aux PMA pour lancer et soumettre des propositions de projet afin d'obtenir un financement dans le cadre du processus d'élaboration et de mise en œuvre des PAN, les approches régionales de la planification et de la mise en œuvre de l'adaptation, et bien plus encore.

COMITÉ EXÉCUTIF DU MÉCANISME INTERNATIONAL DE VARSOVIE POUR LES PERTES ET DOMMAGES ET DU RÉSEAU SANTIAGO

Le comité exécutif du mécanisme international de Varsovie pour les pertes et les dommages a été créé en 2013 pour traiter les pertes et les dommages liés aux effets du changement climatique dans les pays en développement qui sont vulnérables aux effets néfastes du changement climatique.⁵⁸ Dans le cadre de ses travaux, le Comité exécutif s'intéresse à la fois aux phénomènes météorologiques extrêmes (vagues de chaleur, sécheresses, inondations, cyclones tropicaux et ondes de tempête) et aux phénomènes à évolution lente (perte de biodiversité, dégradation des sols, etc.). et la dégradation des forêts, le recul des glaciers et les phénomènes connexes.

l'acidification des océans, l'élévation du niveau de la mer, la salinisation, la hausse des températures et la désertification). Outre les différents types d'événements qui entraînent des pertes ou des dommages, ses travaux portent également sur différents types de pertes et de dommages, à savoir économiques, par exemple les revenus ou les actifs physiques, et non économiques, par exemple liés aux individus, à la société et à l'environnement. L'article 8 de l'Accord de Paris a renforcé l'importance cruciale pour toutes les Parties d'éviter, de minimiser et de traiter les pertes et dommages, et a réaffirmé le rôle central du Mécanisme international de Varsovie dans ces efforts.

Les groupes d'experts techniques thématiques jouent un rôle majeur en catalysant l'expertise et les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne.

les activités du plan de travail du Comité exécutif. Actuellement, le Comité exécutif dispose de cinq groupes d'experts sur les événements à évolution lente, les pertes non économiques, les déplacements, la gestion globale des risques, et l'action et le soutien. Divers produits de connaissance clés sont en cours d'élaboration par le Comité exécutif dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de travail quinquennal glissant et des plans d'action de ses groupes d'experts 2024 ; il s'agit notamment de plusieurs guides techniques et d'une série d'outils d'évaluation des risques.

un compendium actualisé sur les approches de gestion globale des risques⁵⁹.

En 2019, les Parties ont créé le Réseau de Santiago dans le cadre du Mécanisme international de Varsovie afin de catalyser l'assistance technique des organisations, organes, réseaux et experts compétents pour la mise en œuvre d'approches pertinentes visant à éviter, minimiser et traiter les pertes et dommages dans les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique.⁶⁰ Les Parties ont ensuite décidé d'une série de fonctions pour le Réseau, ont créé un groupe consultatif et un secrétariat spécialisé, qui est hébergé conjointement par le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.⁶¹

⁵⁶ Pour plus d'informations sur les mandats conjoints, voir <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/groups-committees/adaptation-committee/joint-ac- and-leq-mandates-in-support-of-the-paris-agreement>.

⁵⁷ Toutes les publications du LEG sont disponibles sur le site <https://unfccc.int/node/740>.

⁵⁸ Pour plus d'informations sur le comité exécutif, voir <https://unfccc.int/wim-excom>.

⁵⁹ Voir tous les produits de connaissance à venir sur <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/upcoming-key-knowledge-products-2024>.

⁶⁰ Pour en savoir plus sur le réseau Santiago, voir <https://unfccc.int/santiago-network/about>.

⁶¹ La page d'accueil du secrétariat du réseau de Santiago est disponible ici <https://www.undrr.org/what-we-do/santiago-network>.

LE GROUPE DE TRAVAIL DE FACILITATION DE LA PLATE-FORME DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET DES PEUPLES AUTOCHTONES

Reconnaissant la nécessité de renforcer la

En 2015, la COP 21 a créé la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (LCIPP)⁽⁶²⁾. Établi lors de la COP 24 en 2018, le Groupe de travail de facilitation (FWG)⁽⁶³⁾ de la LCIPP facilite la mise en œuvre des trois fonctions principales de la LCIPP dans les domaines de la connaissance, de la capacité d'engagement et des politiques et actions en matière de changement climatique. Le FWG représente un développement historique dans le cadre de la CCNUCC, car il s'agit du premier organe constitué dont les membres sont des représentants des peuples autochtones et des gouvernements travaillant côte à côte, en nombre égal et avec des rôles égaux dans les domaines suivants

Il s'agit d'une reconnaissance explicite et concrète du rôle des peuples autochtones et des communautés locales en tant que puissants acteurs de la société civile. Il s'agit d'une reconnaissance explicite et concrète du rôle des peuples autochtones et des communautés locales en tant que puissants acteurs de la société civile.

des agents de changement qui ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre de solutions d'adaptation.

Par son travail, le groupe de travail sur l'adaptation amplifie la voix des peuples autochtones et des communautés locales dans le domaine de l'adaptation et leur donne les moyens de mieux s'adapter aux changements climatiques.

façonner efficacement la politique et l'action en matière d'adaptation.

Elle le fait, par exemple, en organisant des formations.

des ateliers, des dialogues régionaux et des tables rondes de jeunes ;

faciliter l'échange d'expériences et de bonnes pratiques en matière de lutte contre le changement climatique

d'une manière holistique ; et identifier et partager des informations sur le développement et l'utilisation de la technologie de l'information.

les programmes d'études et le matériel produits par les peuples autochtones en rapport avec le changement climatique.

Le LCIPP dispose également d'un portail web qui propose des mises à jour sur le travail effectué dans le cadre du LCIPP qu'un centre de ressources riche qui contient un large éventail de ressources soumises par diverses parties prenantes⁶⁴.

comprend des ressources dans différentes langues et différents formats.

LE GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS

La création et le renforcement des capacités techniques et institutionnelles aux niveaux local, national et régional sont essentiels pour permettre aux pays en développement de s'adapter au changement climatique. La nécessité de renforcer les capacités est reconnue depuis longtemps dans le cadre de la convention. Afin d'aider les pays en développement à préparer leurs communications nationales, y compris les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation, la CdP a créé en 1999 le groupe consultatif d'experts sur les communications nationales.

Communications des parties non incluses dans l'annexe I de la convention (CGE).⁶⁵

Au fil des ans, le GCE a développé de nombreuses et a organisé de nombreux ateliers régionaux de formation pratique sur les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation. En 2018, la COP a décidé de changer de nom pour devenir le Groupe consultatif d'experts, suite à l'élargissement de son mandat afin de soutenir la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé dans le cadre de l'Accord de Paris. Ce soutien consiste notamment à faciliter la fourniture de conseils techniques et d'un appui aux pays en développement parties pour la préparation de leurs RBT, dans lesquels les Parties peuvent inclure des informations sur les impacts du changement climatique et l'adaptation à ce dernier. L'un des éléments de ce soutien est le *matériel de formation du GCE sur la communication d'informations relatives au changement climatique. Impacts and Adaptation*, un outil complet publié en 2023 qui peut faciliter l'inclusion d'informations sur l'adaptation dans les communications nationales et les RBT⁽⁶⁶⁾.

⁶² Pour plus d'informations sur le LCIPP, voir <https://lcipp.unfccc.int/homepage>.

⁶³ Pour plus d'informations sur le FWG, voir <https://lcipp.unfccc.int/facilitative-working-group-fwg/facilitative-working-group>.

⁶⁴ Accédez au centre de ressources du portail web du LCIPP ici <https://lcipp.unfccc.int/resource-hub>.

⁶⁵ Pour plus d'informations sur le GCE, voir <https://unfccc.int/CGE>.

⁶⁶ Groupe consultatif d'experts de la CCNUCC. 2023. Matériel de formation du GCE sur la communication d'informations relatives aux impacts et à l'adaptation liés au changement climatique. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/CGE%20Training%20materials%20A-BTR.pdf>.



3.11 Fournir des informations financières et soutien technologique

3.11.1 Fonds au titre de la CCNUCC, du protocole de Kyoto et de l'accord de Paris

Les pays en développement ont besoin d'un soutien financier pour planifier, mettre en œuvre et évaluer les mesures d'adaptation.

L'article 11 de la Convention définit donc un

un mécanisme financier permettant de fournir des ressources sous forme de dons ou à des conditions préférentielles. Initialement, l'article 21.3 de la Convention confiait le fonctionnement du mécanisme financier à la Commission européenne.

au **Fonds pour l'environnement mondial (FEM)**

à provisoire, qui a été rendu permanent en 1998.

Le mécanisme financier fait l'objet d'un examen tous les quatre ans. La COP poursuivra l'examen du septième examen lors de sa 29^{ème} session (novembre 2024).

Le FEM gère trois fonds qui soutiennent l'adaptation à des degrés divers : la Caisse du FEM⁶⁷, le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) et le Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC). La **Caisse du FEM** soutient les activités habilitantes, c'est-à-dire principalement les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation dans le cadre des communications nationales⁶⁸.

Le **Fonds pour les PMA** soutient la préparation et la mise en œuvre des PANA dans les PMA, ainsi que d'autres aspects du travail des PMA.

En 2012, il lui a été demandé de financer des activités visant à faciliter le processus de formulation et de mise en œuvre des PAN. En 2012, il lui a été demandé de financer des activités visant à faciliter le processus de formulation et de mise en œuvre des PNA⁶⁹. Compte tenu de l'importance de ce mandat, le FPMA a débloqué 60,3 millions USD pour soutenir les activités liées aux PNA des PMA au 30 juin 2024⁷⁰. Le premier projet de soutien aux PNA a été approuvé en mai 2013 : un programme mondial de soutien PNUD-PNUE pour les PMA. Au 30 juin 2024, le Fonds pour les PMA avait financé la préparation de 51 PANA, aucune nouvelle demande de soutien à un PANA n'ayant été reçue au cours de l'année. la dernière période de référence.

Enfin, le **FSCC** est en partie conçu pour financer des activités d'adaptation dans les pays en développement qui augmentent la résilience aux impacts du changement climatique, en mettant l'accent sur les réponses d'adaptation en particulier dans les ressources en eau, les terres, l'agriculture, la santé, le développement des infrastructures, la préparation aux catastrophes, et dans les écosystèmes fragiles et les zones côtières. En 2012, il a été demandé au FSCC de prendre en compte les éléments suivants

comment permettre des activités de préparation du processus de PAN pour les pays en développement parties intéressées qui ne sont pas des PMA parties.⁷¹ Au cours de la période de référence se terminant en juin 2023, le FSCC a fourni un soutien de 5,1 millions d'USD à cette fin. En 2022, un guichet de financement dédié à l'adaptation pour les PEID non PMA a été créé dans le cadre du FSCC. Dans le cadre de ce guichet, les PEID non PMA disposent chacun d'un plafond d'accès initial de 3 millions d'USD.

⁶⁷ Dans le cadre du Fonds fiduciaire, le FEM a mis en œuvre une priorité stratégique sur l'adaptation, qui a soutenu des projets pilotes et de démonstration portant sur l'adaptation et générant en même temps des avantages pour l'environnement à l'échelle mondiale. Le financement de 50 millions d'USD a été alloué et le portefeuille est complet.

⁶⁸ Pour une vue d'ensemble des travaux du FEM en matière d'adaptation, voir <https://www.thegef.org/what-we-do/topics/climate-change-adaptation>.

⁶⁹ Pour plus d'informations sur le FPMA, y compris les décisions qui s'y rapportent, voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/funds-and-financial-entities/least-funds-pays-developpes-lfc>.

⁷⁰ Voir le rapport du FEM à la Cop 29, disponible à l'adresse suivante : <https://www.thegef.org/sites/default/files/documents/2024-08/GEF%20Report%20to%20UNFCCC%20COP29.pdf>.

⁷¹ Pour plus d'informations sur le FSCC, y compris les décisions pertinentes, voir <https://unfccc.int/topics/climate-finance/resources/reports-of-the-special-climate-funds-de-roulement>.

En 2018, le CMA a demandé au FEM d'aider les pays en développement parties à préparer les nouveaux documents de notification et de communication prévus par l'Accord de Paris. Plus précisément, le CMA a exhorté et demandé au FEM d'aider les pays en développement parties à préparer leurs RBT, et d'envisager d'apporter un soutien à ces Parties pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs RBT. la soumission de leurs communications sur l'adaptation. Le FEM a commencé à soutenir les RBT et, au 30 juin 2024, il a approuvé le soutien de 102 pays à 144 RBT⁷².

Au moment de la publication, le FEM est au milieu de son huitième cycle de reconstitution des ressources (FEM-8) qui durera de 2022 à 2026. Une stratégie de programmation de l'adaptation a été préparée pour le nouveau cycle, qui vise à "faciliter l'adaptation transformationnelle dans les pays en développement, en vue d'atteindre l'objectif global de l'Accord de Paris". sur l'adaptation⁽⁷³⁾. La stratégie présente une proposition d'approche de l'adaptation qui consiste en des thèmes d'intérêt particulier pour le FPMA et le FSCC, l'intervention La stratégie comprend également plusieurs autres détails, des leviers de transformation envisagés pour faciliter l'adaptation transformationnelle aux théories du changement. En outre, la stratégie comprend plusieurs autres détails, des leviers de transformation envisagés pour faciliter l'adaptation transformationnelle aux théories du changement.

Plusieurs changements concrets sont également introduits au cours de période FEM-8, qui ont des répercussions sur le type et le montant de l'aide à l'adaptation disponible. Par exemple, au cours de la période FEM-8, le plafond d'accès par pays au titre du Fonds pour les pays les moins avancés passe de 10 à 20 millions d'USD par PMA. En outre, chaque petit État insulaire non PMA pourra obtenir entre 3 et 6,5 millions d'USD du Fonds spécial pour les changements climatiques au cours de la période couverte par le FEM-8, compte tenu de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement face au changement climatique. Le Programme d'innovation en matière d'adaptation (Challenge Program for Adaptation Innovation), mis en place au cours de la période FEM-7 pour stimuler l'innovation et tirer parti de l'action du secteur privé afin de remédier à l'insuffisance du financement de l'adaptation, est en train d'être renforcé au cours de la période FEM-8⁷⁴.

Le **Fonds d'adaptation** a été créé dans le cadre du protocole de Kyoto en 2001 pour soutenir les projets et programmes d'adaptation dans les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique ; il est supervisé et géré par son propre conseil⁷⁵. Pour éviter de dépendre entièrement des engagements volontaires, il a été décidé au moment de sa création que le Fonds d'adaptation serait alimenté par un prélèvement de 2 % sur les recettes des projets du mécanisme pour un développement propre, en plus d'autres sources volontaires. En réalité, cet arrangement n'a pas permis d'obtenir le flux de financement durable et substantiel qui avait été envisagé. Comme le décrit la stratégie de mobilisation des ressources 2022-2025 du Fonds d'adaptation, les ressources provenant de la vente de réductions certifiées d'émissions dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre continuent d'être acheminées vers le Fonds, mais "les recettes provenant de cette ressource sont restées relativement faibles"⁷⁶.

La quatorzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto a décidé que le Fonds pour l'adaptation servirait l'Accord de Paris à partir du 1er janvier 2019, cimentant ainsi le rôle du Fonds à l'avenir. Il a en outre été décidé que le Fonds sera financé par un prélèvement sur les recettes au titre de l'article 6, paragraphe 4, de l'accord de Paris dès qu'il sera disponible et qu'il continuera d'être financé par un prélèvement sur les recettes du mécanisme pour un développement propre. En 2021, d'autres détails de cet arrangement ont été convenus, notamment qu'un prélèvement de 5 % des réductions d'émissions au titre de l'article 6.4 sera transféré au Fonds d'adaptation "pour aider les pays en développement parties qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques à faire face aux coûts de l'adaptation".⁷⁷ En 2021 également, le Fonds d'adaptation a recueilli un montant record de 356 millions USD sous la forme de nouvelles promesses.

En réponse à l'appel des pays en développement en faveur d'un financement à long terme, accru, prévisible, nouveau et supplémentaire, la COP 16 a créé le **Fonds vert pour le climat (FVC)** dans le cadre des accords de Cancún en 2010. Comme le FEM,

⁷² Voir <https://www.thegef.org/sites/default/files/documents/2024-08/GEF%20Report%20to%20UNFCCC%20COP29.pdf>.

⁷³ Voir https://www.thegef.org/sites/default/files/documents/2022-06/EN_GEF.LDCF_SCCF_32.04.Rev_01_GEF%20Programming_Strategy_Adaptation_Climate_Change_LDCF_SCCF_GEF8_July_2022_June%2026_Operational_Improvements.pdf.

⁷⁴ De plus amples informations sur le programme de défis pour l'innovation en matière d'adaptation sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.thegef.org/what-we-do/topics/challenge-program-adaptation-innovation>.

⁷⁵ Pour plus d'informations sur le Fonds d'adaptation, voir www.adaptation-fund.org.

⁷⁶ Voir https://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2022/11/AFB.B.39.6.Add_1.Rev_2.AF-RM-Strategy_adopted_Nov.8-1.pdf.

⁷⁷ Annexe à la décision 3/CMA.3, paragraphe. 58.



le GCF est une entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention. La COP a décidé qu'une part importante du nouveau financement multilatéral pour l'adaptation devraient transiter par le Fonds mondial de financement. Financement de l'adaptation

Le Fonds mondial de financement finance des projets approuvés par le biais d'instruments tels que les subventions, le financement de la dette à des conditions préférentielles, les fonds propres et les garanties, et vise un équilibre 50/50 entre les allocations pour l'atténuation et l'adaptation dans son portefeuille. Le financement du Fonds mondial pour l'adaptation est réparti entre quatre domaines de résultats, à savoir les moyens de subsistance des personnes et des communautés, la santé, la sécurité alimentaire et hydrique, les infrastructures et l'environnement bâti, ainsi que les écosystèmes et les services écosystémiques.

En 2015, la COP 21 a demandé au GCF d'accélérer le soutien à la formulation des PAN et à la mise en œuvre des programmes d'action nationaux.

des programmes, projets et politiques identifiés dans les PAN des pays en développement parties. L'année suivante, le conseil d'administration du Fonds mondial de financement a décidé de soutenir

à la formulation des PAN par le biais de son programme de préparation et de soutien préparatoire. Accessible à tous les pays en développement, le programme de préparation et de soutien préparatoire du GCF vise à renforcer l'appropriation et l'accès des pays au Fonds, en l'accent sur les pays particulièrement vulnérables, notamment les PMA, les PEID et les États africains.

Par l'intermédiaire du

Dans le cadre de ce programme, compte tenu de la nécessité urgente d'accélérer le soutien aux pays en développement, le GCF a fixé un plafond de 3 millions d'USD par pays pour l'élaboration des programmes d'action nationaux.

Le GCF a à sa deuxième reconstitution entre 2022 et 2023⁽⁷⁹⁾.

Avec 12,8 milliards USD promis par 31 pays pour soutenir les activités du Fonds au cours de la période 2024-2027, la deuxième période de reconstitution des ressources du Fonds mondial a atteint son niveau de financement le plus élevé. Pour coïncider avec la deuxième période de reconstitution des ressources, le Conseil du GCF a également mis à jour son plan stratégique et adopté une nouvelle stratégie de préparation⁽⁸⁰⁾.

Reconnaissant à la fois "la nécessité urgente de faire face aux impacts climatiques et de combler le déficit de financement de l'adaptation" et "la nécessité d'équilibrer le financement de l'adaptation et de l'atténuation", le plan stratégique indique que "le Fonds mettra particulièrement l'accent sur l'expérimentation et l'augmentation du financement des solutions d'adaptation et de résilience"⁽⁸¹⁾. En outre, le plan définit des objectifs intermédiaires pour la 2024-2027, dont l'un consiste à renforcer la résilience de 570 à 900 millions de personnes.

La stratégie de préparation révisée comporte trois volets simplifiés objectifs - contrairement aux cinq objectifs initiaux - qui

Le programme se concentre sur le renforcement de la capacité à coordonner efficacement la planification et l'exécution des investissements climatiques, à développer et à mettre en œuvre des pipelines de changement de paradigme pour l'adaptation et l'atténuation, et à mieux utiliser le partage des connaissances et l'apprentissage. Dans le cadre du programme remanié, les pays peuvent bénéficier d'enveloppe totale allant jusqu'à 7 millions d'USD chacun pour la période quatre ans, plus la possibilité d'un soutien supplémentaire pour la transition entre l'élaboration du PAN et sa mise en œuvre (jusqu'à 3 millions d'USD) et d'un soutien supplémentaire pour les PMA et les PEID en ce qui concerne les défis spécifiques en matière de capacités humaines et institutionnelles (jusqu'à 0,32 million d'USD).

⁷⁸ Pour plus d'informations sur le GCF, voir <https://www.greenclimate.fund/>.

⁷⁹ Voir <https://www.greenclimate.fund/gcf-2>.

⁸⁰ Voir <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/readiness-strategy-2024-2027.pdf>

⁸¹ Voir <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/strategic-plan-gcf-2024-2027.pdf>

En 2022, **de nouvelles modalités de financement, dont un nouveau Fonds de réponse aux pertes et dommages (FRLD)** au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, ont vu le jour lors de la COP 27.⁸² Ces deux dispositifs ont été créés dans le but d'aider les pays en développement qui se trouvent dans une situation d'urgence, particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique en traitant les pertes et les dommages. Un comité transitoire de 24 membres a été créé et chargé de mettre en place le fonds et les modalités de financement, et s'est vu accorder un an pour lancer et conclure ce projet.

travail. Après cinq réunions, deux ateliers et une réunion ministérielle entre mars et novembre 2023, le Comité de transition a remis ses recommandations à la COP et à la CMA. La COP et la CMA, à leur tour, ont rompu avec les précédents et adopté les recommandations le premier jour de la période de session⁸³, ouvrant la voie à des promesses de dons d'un montant de 792 millions USD au fonds et à des accords de financement au cours de la COP 28.

Le Fonds a été désigné comme entité opérationnelle du Mécanisme financier de la Convention, servant également l'Accord de Paris⁽⁸⁴⁾.

3.11.2. Organismes constitués et institutions connexes axés sur le financement, le transfert de technologies et le renforcement des capacités

Un **Comité permanent des finances (CPF)** a été créé en 2010 pour aider la Conférence des Parties à améliorer la cohérence et la coordination du financement de la lutte contre le changement climatique, à rationaliser le mécanisme financier, à mobiliser des ressources financières et à mesurer, notifier et vérifier l'aide apportée à la lutte contre le changement climatique.

⁸⁵ Ces travaux contribuent à rendre le financement de l'adaptation plus efficace, notamment en simplifiant l'accès pour les pays en développement.

Le SCF produit une série de rapports techniques qui éclairent les différentes facettes du financement climatique. Il s'agit notamment de rapports préparés régulièrement, y compris l'évaluation bisannuelle et la vue d'ensemble de la finance climatique.

Au-delà de ces publications périodiques, le SCF prépare également des rapports sur les objectifs et les critères de référence liés au financement, à la demande des Parties. Par exemple, le SCF a publié des rapports récents sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de mobiliser conjointement 100 milliards USD par an d'ici à 2020⁸⁸ et sur le doublement du financement de l'adaptation⁽⁸⁹⁾. Ces documents techniques contribuent à éclairer les délibérations sur le financement dans le cadre du processus.

Outre le financement, le transfert de technologies est un élément essentiel pour aider les pays en développement dans leurs efforts d'adaptation et de renforcement de la résilience. Dans de nombreux cas, la technologie fait partie intégrante de la conception et de la mise en œuvre des mesures d'adaptation ; faciliter le développement et la diffusion de la technologie, ainsi que des connaissances associées et des pratiques pertinentes, permet donc d'accélérer les mesures d'adaptation concrètes.

Afin de renforcer l'action en matière de développement et de transfert de technologies, la COP a établi en 2010 un mécanisme technologique dans le cadre de la convention, composé d'un **Comité exécutif de la technologie (CET)**⁹⁰ et d'un **Centre et réseau des technologies climatiques (CTCN)**⁽⁹¹⁾.

⁸² Décisions 2/CP.27 et 2/CMA.4.

⁸³ Décisions 1/CP.28 et 5/CMA.5.

⁸⁴ Pour plus d'informations sur le Fonds de réponse aux pertes et dommages, voir <https://unfccc.int/loss-and-damage-fund-joint-interim-secretariat>.

⁸⁵ Pour plus d'informations sur le SCF, voir <https://unfccc.int/SCF>.

⁸⁶ Pour plus d'informations sur l'évaluation biennale, voir <https://unfccc.int/topics/climate-finance/resources/biennial-assessment-and-overview-of-climate-finance-flows>.

⁸⁷ Pour plus d'informations sur le rapport de détermination des besoins, voir <https://unfccc.int/SCF#Possible-future-institutional-linkages-and-relations-between-the-Adaptation-Fund-and-other-institutions-under-the-Convention>.

⁸⁸ SCF. 2022. Rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif consistant à mobiliser conjointement 100 milliards USD par an pour répondre aux besoins des pays en développement dans le cadre de mesures d'atténuation significatives et de la transparence de la mise en œuvre. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/standing-committee-on-finance-scf/progress-report>.

⁸⁹ SCF. 2023. Rapport sur le doublement du financement de l'adaptation. Bonn : CCNUCC. Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/231120%20BLS23393%20UCC%20Adaptation%20Finance%20v04.pdf?download>.

⁹⁰ Pour plus d'informations sur le TEC, voir <https://unfccc.int/tclear/tec>.

⁹¹ Pour plus d'informations sur le CTCN, voir <https://www.ctc-n.org/>.

Entre autres fonctions, le CET fournit une vue d'ensemble des besoins technologiques et une analyse des questions politiques et techniques liées au développement et au transfert de technologies, y compris les technologies destinées à recommander des actions visant à promouvoir le développement et le transfert de technologies, et encourage et facilite la collaboration en matière de développement et de transfert de technologies, y compris de technologies d'adaptation, entre les gouvernements, le secteur privé, les organisations à but non lucratif et les milieux universitaires et de la recherche.

L'objectif du CTCN est de stimuler la coopération technologique, d'améliorer le développement et le transfert de technologies et d'aider les pays en développement à leur demande. Le CTCN cherche à créer ou à renforcer la capacité des pays à identifier leurs besoins en matière de technologie, faciliter la préparation et la mise en œuvre de projets et de stratégies technologiques pour soutenir l'action, notamment en matière d'adaptation, et renforcer le développement résilient au climat. Il fournit cinq principaux types d'appui technique : évaluations techniques, gouvernance et planification, renforcement des capacités, outils et méthodologies, et mise en œuvre des technologies.

Le CTCN est hébergé par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en tant que chef de file 'un consortium d'organisations partenaires qui a été sélectionné par les Parties en 2012. Au 30 septembre 2024, la page web du CTCN enregistre 140 demandes d'assistance technique avec un objectif d'adaptation, et 132 autres avec un objectif mixte d'adaptation et d'atténuation ; ces demandes représentent respectivement 29,7 % et 28 % du total des demandes adressées au CTCN⁹².

Enfin, le renforcement des capacités complète la triade des moyens de mise en œuvre. La COP 17 a créé le **Forum de Durban sur le renforcement des capacités** en 2011 afin d'améliorer la mise en œuvre de la politique de **développement durable**.

Le suivi et l'examen de l'efficacité du renforcement des capacités dans le cadre du processus international sur le changement climatique. Il s'agit d'un événement annuel qui réunit les parties prenantes impliquées dans le renforcement des capacités des pays en développement, y compris dans le domaine de l'adaptation.

L'importance du renforcement des capacités liées au climat dans les pays en développement est également soulignée,

le **Comité de Paris sur le renforcement des capacités (PCCB)** a été créé en 2015 pour traiter les lacunes et les besoins actuels et émergents en matière de mise en œuvre et de renforcement des **capacités de l'Union européenne**.

⁹³ Tout comme le rôle primordial du CA en matière d'adaptation, le PCCB contribue à garantir que l'approche du renforcement des capacités dans le cadre de la Convention et de l'architecture institutionnelle associée est cohérente et homogène, et qu'elle évite les doubles emplois et la fragmentation.

Le PCCB sélectionne chaque année des domaines d'intérêt liés à l'amélioration des échanges techniques sur le renforcement des capacités. Récemment, le PCCB a sélectionné des domaines d'intervention en matière d'adaptation pour 2023 et 2024, respectivement sur "le soutien au renforcement des capacités pour l'adaptation, en mettant l'accent sur les lacunes et les besoins en matière de formulation et de mise en œuvre des PAN" et "le renforcement des capacités pour combler les lacunes et les besoins liés à l'accès au financement pour les PAN". Les réunions du forum de Durban étant désormais alignées sur les domaines d'action annuels du PCCB, les thèmes suivants ont été retenus une demande de la COP 24 - le Forum a également été adapté en 2023⁹⁴ et 2024⁹⁵.

⁹² Voir https://www.ctc-n.org/facts-and-figures/requests?chart=by_objective.

⁹³ Pour plus d'informations sur le PCCB, voir https://unfccc.int/pccb_activities.

⁹⁴ Des informations sur le forum de Durban 2023 sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/event/12th-durban-forum-on-capacity-building-opportunities-and-challenges-for-enhancing-capacities-for>.

⁹⁵ Des informations sur le forum de Durban 2024 sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/event/13th-durban-forum-on-capacity-building>.

4. Organisations multilatérales, internationales, régionales et nationales et parties prenantes faisant progresser l'adaptation



4.1. Leadership du Secrétaire général des Nations unies sur l'adaptation

S'appuyant sur les efforts déployés par les précédents secrétaires généraux des Nations unies pour renforcer l'action climatique (voir la section "Renforcer la mise en œuvre" ci-dessus), le secrétaire général Antonio Guterres a tiré parti de sa position à la tête Nations unies pour pousser les pays, les agences des Nations unies et d'autres acteurs à rehausser leur ambition climatique, y compris en matière d'adaptation. Dans cet esprit, il a organisé des sommets axés sur le climat en 2019⁹⁶ et 2023⁹⁷, au cours desquels les dirigeants présenter des plans et des actions concrets et crédibles pour mériter le soutien de l'ONU. un espace sur le programme.

En 2022, le Secrétaire général a lancé un appel pour que tous les habitants de la planète soient couverts par des systèmes d'alerte précoce d'ici 2027, ce qui a donné lieu à l'initiative "Alerte précoce pour tous".⁹⁸ Comme leur nom l'indique, les systèmes d'alerte précoce avertissent les gens lorsque les effets du changement climatique, tels que les tempêtes, les inondations ou les sécheresses, se profilent à l'horizon, ce qui leur permet de prendre des mesures rapides pour se protéger. eux-mêmes et leurs biens.

L'initiative repose sur quatre piliers, chacun d'entre eux étant dirigé par une agence internationale différente. Ces piliers sont les suivants

- Connaissance des risques de catastrophes, sous l'égide des Nations unies Bureau pour la réduction des risques de catastrophes (UNDRR)
- Détection, observation, surveillance, analyse et prévision, sous l'égide de l'OMM
- Diffusion et communication des alertes, sous l'égide de l'Union internationale des télécommunications

- Capacités de préparation et de réaction, sous l'égide de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Une autre initiative menée par le secrétaire général est l'Adaptation Pipeline Accelerator, qui "vise à promouvoir un nouveau modèle de collaboration" entre les gouvernements, les financiers et les partenaires de développement, dans lequel les pays en développement sont aidés "à traduire leurs PAN en

Les principaux partenaires de l'initiative sont le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Partenariat NDC et le GCF. Cette initiative répond à l'insuffisance du soutien financier à l'adaptation et à l'inadéquation des mesures prises face à la montée des risques climatiques.

En 2024, le Sommet du Futur s'est tenu en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce sommet est né d'une proposition du Secrétaire général dans son rapport intitulé "Notre avenir commun", dans lequel le Secrétaire général proposait que le sommet "forge un nouveau consensus mondial sur ce à quoi notre avenir devrait ressembler et sur ce que nous pouvons faire aujourd'hui pour l'assurer"¹⁰⁰.

Le sommet a débouché sur le "Pacte pour l'avenir", qui présente 56 actions réparties en cinq catégories¹⁰¹. La neuvième action porte sur le renforcement des mesures de lutte contre le changement climatique. Dans le cadre de cette action, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé, entre autres, de saluer les décisions adoptées lors de la COP 28 et de la CMA 5, de reconnaître la nécessité d'augmenter considérablement le financement de l'adaptation et de protéger tous les habitants de la planète grâce à une couverture universelle des systèmes d'alerte précoce multirisques d'ici à 2027.

⁹⁶ Pour plus d'informations sur le sommet de l'action climatique 2019, voir <https://www.un.org/en/climatechange/2019-climate-action-summit>.

⁹⁷ Pour plus d'informations sur le sommet Ambition Climat 2023, voir <https://www.un.org/en/climatechange/climate-ambition-summit>.

⁹⁸ Pour plus d'informations sur l'initiative "Avertissements précoces pour tous", voir <https://www.un.org/en/climatechange/early-warnings-for-all>.

⁹⁹ Voir la présentation d'un représentant du PNUD au Forum sur l'adaptation 2024, disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/637649>.

¹⁰⁰ Nations unies. 2021. Notre programme commun : Rapport du Secrétaire général. Rapport du Secrétaire général. New York : Nations unies. Disponible à l'adresse suivante : https://www.un.org/en/content/common-agenda-report/assets/pdf/Common_Agenda_Report_French.pdf.

¹⁰¹ Voir https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/sotf-pact_for_the_future_adopted.pdf.



4.2. Synergies entre les programmes internationaux pour faire progresser les efforts d'adaptation

La CCNUCC est l'une des trois conventions de Rio liées au Sommet de la Terre de Rio de 1992, avec la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB) et la Convention sur la lutte contre la désertification (CCD).¹⁰² Reconnaissant les liens fondamentaux entre la biodiversité, la dégradation des sols et le changement climatique, des institutions officielles ont été mises en place pour favoriser la collaboration entre les trois conventions de Rio, à savoir le Groupe de liaison conjoint et les Conventions de Rio.

Le groupe de liaison conjoint a été créé pour renforcer la coopération entre les conventions de Rio, dans le but développer des synergies sur des questions d'intérêt commun. En revanche, le pavillon des conventions de Rio est une plateforme qui cherche à sensibiliser et à échanger des informations sur les pratiques récentes et les découvertes scientifiques qui établissent un lien entre le changement climatique, la biodiversité et le développement durable.

la gestion des terres.

Les secrétariats des trois conventions de Rio ont également lancé le programme commun de renforcement des capacités des conventions de Rio¹⁰⁴. Ce programme vise à renforcer les capacités individuelles, institutionnelles et systémiques pour renforcer les synergies entre l'action climatique, la conservation de la biodiversité et la gestion durable des terres.

Il favorise la collaboration intersectorielle, l'intégration des

La planification, l'élaboration des politiques et la mobilisation des ressources, ainsi que la prise en compte des savoirs autochtones et locaux, tout en favorisant la coordination et la cohérence dans la réalisation des objectifs des trois Conventions de Rio et des ODD.

Les travaux menés dans le cadre des deux autres conventions de

Rio continuent également à évoluer et à se développer au fil du temps. Un exemple notable est l'adoption du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal dans le cadre de la CDB en 2022.

Ce cadre "vise à catalyser, permettre

et galvaniser une action urgente et transformatrice de la part des gouvernements et des autorités infranationales et locales, avec la participation de l'ensemble de la société, pour stopper et inverser la perte de biodiversité"¹⁰⁵. Il comprend 23 objectifs pour 2030, ainsi que 4 objectifs pour 2050. Un fonds spécial, le Fonds du cadre mondial pour la biodiversité, a été créé parallèlement au cadre afin d'aider les pays à atteindre les objectifs suivants

Il existe de nombreuses synergies entre les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal et ceux du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale¹⁰⁷.

En outre, pour renforcer la coopération et la collaboration en vue de la mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, un nouveau processus, appelé processus de Berne, a été mis en place¹⁰⁸. Plus précisément, le processus de Berne facilite la collaboration entre les secrétariats de 16 accords multilatéraux sur l'environnement, y compris ceux des trois conventions de Rio, ainsi qu'entre les parties et d'autres parties prenantes.

¹⁰² Lors du Sommet de la Terre de Rio, la CCNUCC et la CDB ont été ouvertes à la signature. Les résultats du sommet ont appelé à la négociation de la CCD.

¹⁰³ Pour plus d'informations, voir <http://www.riopavilion.org/>.

¹⁰⁴ Pour plus d'informations sur le programme commun de renforcement des capacités des conventions de Rio, voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-rio-conventions>.

¹⁰⁵ Voir <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-en.pdf>.

¹⁰⁶ Voir <https://www.thegef.org/what-we-do/topics/global-biodiversity-framework-fund>.

¹⁰⁷ Voir la présentation d'un représentant de la CDB au Forum sur l'adaptation 2024, disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/637648>.

¹⁰⁸ Voir <https://www.unep.org/events/conference/berne-iii-conference-cooperation-among-biodiversity-related-conventions#:~:text=Ultimately%20the%20Berne%20Processus%20s'efforce,parties%20aussi%20bien%20que%20autres>

Parallèlement à l'adoption de l'Accord de Paris, la communauté internationale a également produit en 2015 deux autres accords de partenariat public-privé.

des accords historiques - à savoir le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et le Programme 2030 pour le développement durable - qui ont permis d'intégrer davantage l'adaptation et le renforcement de la résilience dans le processus multilatéral de développement durable.

système. L'Agenda 2030 pour le développement durable comprend 17 ODD individuels liés aux personnes, à la planète, à la prospérité, à la paix et aux partenariats. Chaque objectif a

Plusieurs cibles et un ensemble d'indicateurs mesurables, avec un total de 169 cibles et 230 indicateurs. L'ODD 13 est axé sur le changement climatique et définit l'objectif de prendre des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le cadre de Sendai est un plan d'action de 15 ans qui prévoit une action urgente pour lutter contre le changement climatique et ses impacts, et qui inclut des objectifs de renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation. Le cadre de Sendai est un plan d'action

Cet accord vise à réduire considérablement les risques de catastrophes et les pertes en vies humaines, en moyens de subsistance et en santé des biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des communautés et des pays. Étant donné que, dans de nombreux cas, les risques de catastrophe visés par le cadre d'action résultent d'aléas hydrométéorologiques exacerbés par le changement climatique, les efforts déployés au titre de l'accord sont intimement liés aux efforts d'adaptation aux effets du changement climatique.

Collectivement, ces trois accords ont ouvert la voie à une coopération internationale accrue en matière d'adaptation et à l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans le développement et les risques de catastrophes.

les activités de réduction des émissions de gaz à effet de serre. De plus, la poursuite d'une approche intégrée pour la mise en œuvre de ces trois agendas

offre d'innombrables avantages et possibilités, notamment en ce qui concerne le renforcement de la cohérence, de l'efficacité et de l'efficacité¹⁰⁹.

Toutefois, contrairement à l'Accord de Paris, l'Agenda 2030 et le Cadre de Sendai ont tous deux une date de fin globale fixée à 2030. Au moment de la publication, ils avaient donc tous deux dépassé la moitié de leur période de mise en œuvre.

Un examen à mi-parcours du cadre de Sendai a eu lieu en 2023 ; le rapport qui en a résulté met en évidence un mélange de réalisations et d'insuffisances dans la mise en œuvre du cadre⁽¹¹⁰⁾. Par exemple, d'une part, le rapport note que les améliorations de la coopération, telles que les mécanismes de coopération régionale, "ont amélioré l'efficacité des réponses" et que "les évaluations des besoins post-catastrophe sont de plus en plus fondées sur les risques et plus intégrées". D'autre part, le rapport conclut également, par exemple, que "les investissements dans la réduction des risques de catastrophe ont été mal ciblés et réactifs" et identifie "un manque persistant de coordination au sein des pays entre les agences de réduction des risques de catastrophe, les ministères sectoriels et entre les politiques".

Avant le Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023⁽¹¹¹⁾, le Secrétaire général a publié un rapport évaluant les progrès accomplis dans la réalisation des ODD¹¹². Le Secrétaire général n'a pas mâché ses mots, écrivant que les ODD "disparaissent dans le rétroviseur" et qu'"il est temps de tirer la sonnette d'alarme". Les statistiques incluses dans le rapport dressent un tableau sombre : sur environ 140 indicateurs pour lesquels des données sont disponibles, seuls 12 % sont sur la bonne voie, tandis que plus de la moitié ont progressé mais sont modérément ou gravement en retard, et que 30 % n'ont enregistré aucun progrès ou, pire encore, ont "régressé en dessous de la base de référence de 2015". Pour inverser cette tendance inquiétante et remettre les ODD sur les rails, le rapport du Secrétaire général a identifié cinq domaines clés dans lesquels il est urgent d'agir d'ici à 2030.

109 CCNUCC. 2017. Opportunités et options pour intégrer l'adaptation au changement climatique aux Objectifs de développement durable et au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Document technique du Secrétariat. CCNUCC. Disponible à l'adresse https://unfccc.int/sites/default/files/resource/techpaper_adaptation.pdf.

110 UNDRR. 2023. Rapport de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Genève, Suisse : UNDRR. Disponible sur <https://sendaiframework-mtr.undrr.org/publication/report-midterm-review-implementation-sendai-framework-disaster-risk-reduction-2015-2030>.

111 Voir <https://www.un.org/en/conferences/SDGSummit2023>.

112 Secrétaire général des Nations unies. 2023. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable : vers un plan de sauvetage pour les peuples et la planète. Rapport du Secrétaire général (édition spéciale). New York : Assemblée générale des Nations Unies et Conseil économique et social des Nations Unies. Disponible à l'adresse https://hlpf.un.org/sites/default/files/2023-07/SDG%20Progress%20Report%20Special%20Edition.pdf?_gl=1*1w686i8*_ga*MTUzODc2NDY5N4xNjU3NjM5NDQx*_ga_TK9BQL5X7Z*MTcyMDA5ODI1Ni43Ni4xLjE3MjAwOTg1MzkuMC4wLjA.

4.3. Mesures d'adaptation dans le cadre du système des Nations unies

Plus généralement, dans le cadre du système des Nations unies, de nombreuses agences ont continué à collaborer les unes avec les autres, et avec les parties prenantes nationales et infranationales afin de renforcer les connaissances sur l'adaptation et de planifier et mettre en œuvre des efforts d'adaptation dans les pays en développement.

Le PNUE, par exemple, aide activement les pays à déployer toutes sortes d'efforts d'adaptation, qu'il s'agisse de la mise en œuvre de projets d'adaptation basés sur les écosystèmes et l'accès au financement pour le renforcement des capacités et de la résilience.⁽¹¹³⁾ Le PNUE héberge le secrétariat du Réseau mondial d'adaptation ; le Réseau sert de plateforme pour la diffusion et l'échange de connaissances en matière d'adaptation.⁽¹¹⁴⁾ Le PNUE héberge également

le Programme scientifique mondial d'adaptation, une initiative conjointe de l'OMM, du GIEC, de la CCNUCC, du GCF et du PNUE, qui promeut la science au service des politiques et des actions d'adaptation au changement climatique en fournissant des données et des connaissances scientifiques, en facilitant le transfert de connaissances et en reliant plus efficacement la science à la politique, au financement et à l'action.⁽¹¹⁵⁾ En collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature, le PNUE met également en œuvre le Fonds mondial pour l'EbA, qui est un mécanisme de financement de projets catalytiques, innovants et inclusifs visant à créer un environnement propice à la mise en œuvre de l'adaptation fondée sur les écosystèmes (EbA).⁽¹¹⁶⁾

De même, le PNUD travaille beaucoup sur l'adaptation au changement climatique. Son travail englobe un large éventail d'initiatives qui favorisent la résilience, la durabilité et l'adaptation au changement climatique.

Les résultats en matière de développement, y compris le soutien à la gestion intégrée des ressources en eau et des zones côtières, la promotion de la résilience pour la sécurité alimentaire et le travail sur le changement climatique, sont autant d'éléments qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement.

En 2024, le PNUD a lancé la prochaine étape de son initiative phare sur le climat, intitulée *Climate Promise 2025*. Cette initiative se targue d'être la plus grande offre de soutien aux pays en développement pour l'amélioration et la mise en œuvre des CDN.⁽¹¹⁸⁾ Dans cette nouvelle génération de l'initiative, le soutien est orienté vers la nouvelle série de CDN à soumettre en 2025, qui répondra aux résultats du premier bilan mondial. Le PNUD soutient le travail de plus de 120 pays et territoires dans 13 domaines techniques clés, y compris l'adaptation et la résilience.⁽¹¹⁹⁾

En outre, le PNUE et le PNUD ont accueilli conjointement le Le programme mondial de soutien aux plans nationaux d'adaptation (NAP-GSP), financé par le FEM, qui a aidé les PMA et d'autres pays en développement à mettre en place les processus suivants formuler et mettre en œuvre des PAN. Le programme s'est achevé en décembre 2021, après avoir soutenu 60 pays en développement dans quatre régions sur une période de sept ans.⁽¹²⁰⁾ Plus précisément, le PAN-PGS a aidé les pays à intégrer l'adaptation dans la planification à moyen et long terme et de financement en identifiant leurs besoins financiers, institutionnels et techniques. Après la clôture du programme, un projet approuvé par le FEM en 2021 intitulé "Renforcement des capacités endogènes L'initiative intitulée "L'accès des pays les moins avancés au financement de l'adaptation au changement climatique" s'appuiera sur les travaux et les réalisations du PAN-PSG.

Plusieurs autres organisations des Nations unies sont également de plus en plus Les organisations de la société civile ont entrepris des travaux liés à l'adaptation dans le cadre de leurs principaux domaines d'intervention. Par exemple, l'UNICEF s'efforce de protéger les enfants du changement climatique et plaide en faveur d'une adaptation centrée sur l'enfant et de politiques climatiques sensibles aux besoins des enfants.⁽¹²¹⁾ L'UNESCO, quant à elle, prend des mesures liées à l'éducation au développement durable dans le contexte de

¹¹³ Pour plus d'informations sur les travaux du PNUE en matière d'adaptation et de renforcement de la résilience, voir <https://www.unep.org/topics/climate-action/adaptation>.

¹¹⁴ Pour plus d'informations sur le réseau mondial d'adaptation, voir <https://www.unep.org/gan/>.

¹¹⁵ Pour plus d'informations sur le WASP, voir <https://unep.org/topics/climate-action/adaptation/world-adaptation-science-programme>.

¹¹⁶ Pour plus d'informations sur le Fonds mondial EbA, voir <https://globalebafund.org/about/>.

¹¹⁷ Pour plus d'informations sur les travaux du PNUD en matière d'adaptation, voir <https://www.adaptation-undp.org/about>.

¹¹⁸ <https://www.undp.org/press-releases/un-development-programme-launches-next-phase-flagship-climate-action-initiative>.

¹¹⁹ Voir <https://climatepromise.undp.org/>.

¹²⁰ Pour plus d'informations sur la NAP-GSP, voir <https://www.globalsupportprogramme.org/nap-gsp>.

¹²¹ Voir <https://www.unicef.org/environment-and-climate-change>.

le changement climatique et le suivi des impacts du changement climatique sur les sites désignés par l'UNESCO¹²².
la Commission océanographique intergouvernementale¹²³, qui promeut la coopération internationale sur des aspects allant de la compréhension de l'état des océans à l'évaluation de la qualité de l'eau.
à la promotion de la gestion durable des océans ; ces domaines sont profondément liés à l'action climatique. L'Organisation mondiale de la santé, qui travaille depuis plus de 25 ans à l'intersection du changement climatique et de la santé, propose un large éventail de ressources qui
soutenir les efforts visant à protéger la santé face aux effets du climat.¹²⁴ L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations unies soutient les pays dans la construction
la résilience climatique dans les systèmes agroalimentaires.¹²⁵ Ces exemples ne représentent qu'un petit sous-ensemble de la manière dont le système des Nations Unies recalibre son travail pour s'assurer que le temps, l'énergie et les ressources investis dans l'ensemble de ses agences sont utilisés de manière optimale,

sont au service d'un monde résilient au changement climatique.

4.4. Une rampe de lancement pour de nouveaux partenariats et des initiatives

Le processus multilatéral dans le cadre de la convention et de l'accord de Paris lui-même est devenu un catalyseur pour les initiatives multilatérales qui se déroulent en parallèle pour les processus de négociation formels et les institutions que ces négociations génèrent. En tant que plus grand rassemblement annuel axé sur le climat, les sessions des organes directeurs sont des lieux recherchés pour l'annonce de nouveaux partenariats et d'engagements visant à faire progresser l'action climatique. Les initiatives menées par la présidence en sont un exemple frappant.
Voir l'encadré 6 pour plus de détails.



¹²² Voir <https://www.unesco.org/en/climate-change>.

¹²³ Voir <https://www.ioc.unesco.org/en>.

¹²⁴ Voir <https://www.who.int/teams/environment-climate-change-and-health/climate-change-and-health/capacity-building/toolkit-on-climate-change-and-santé/adaptation>.

¹²⁵ Voir <https://www.fao.org/climate-change/en>



ENCADRÉ 6. L'action de la présidence en matière d'adaptation

Les présidents de la CdP et leurs équipes jouent un rôle important qui va au-delà de l'organisation des réunions des Parties. Les équipes de la présidence facilitent l'obtention de résultats ambitieux qui rapprochent le monde d'une action climatique à la hauteur des objectifs et des engagements de la Convention et de l'Accord de Paris.

Il s'agit notamment d'organiser des consultations informelles, de favoriser le consensus sur des questions politiques difficiles, de s'engager dans des actions de sensibilisation et de formation.

avec un large éventail de parties prenantes extérieures aux partis, et bien d'autres choses encore.

Les présidences mettent de plus en plus à profit le temps qu'elles passent à la tête du processus intergouvernemental sur le changement climatique pour lancer des initiatives en la matière qui complètent les négociations officielles entre États.

Par exemple, en 2021, la présidence de la COP 26, sous l'égide du Royaume-Uni, a lancé l'Alliance pour la recherche sur l'adaptation. Cette alliance est composée de chercheurs, de bailleurs de fonds, de décideurs politiques, d'organismes de développement et d'organisations communautaires engagés dans la recherche sur l'adaptation orientée vers l'action. Elle s'efforce de soutenir l'adaptation en agissant en tant que défenseur, facilitateur et catalyseur d'une recherche axée sur l'utilisateur, coproduite avec des experts locaux et équitable dans la pratique. En outre, la présidence de la CdP 26 a mis en place le processus ministériel sur le climat et le développement afin de créer une plateforme permettant aux ministres du climat et du développement de se réunir pour traiter priorités des pays vulnérables au climat.

La présidence égyptienne de la COP 27 a lancé le programme d'adaptation de Charm-El-Cheikh, qui présente 30 objectifs mondiaux d'adaptation pour 2030, structurés en cinq systèmes clés (alimentation et agriculture, eau et nature, établissements humains, zones côtières et océan, et infrastructures) et deux outils transversaux (planification et financement). Ces objectifs ont pour but d'informer les efforts d'adaptation des États et des acteurs non étatiques, afin de progresser vers l'objectif principal de la campagne "Race to Resilience" des champions climatiques de haut niveau, qui est d'accroître la résilience de quatre milliards de personnes vivant dans des communautés vulnérables.

Dans le cadre du pilier "Nature, populations, vies et moyens de subsistance" du programme d'action de la COP 28, la présidence des Émirats arabes unis a mené l'adoption de divers engagements politiques et financiers relatifs à l'adaptation. Il s'agit notamment de la déclaration des Émirats arabes unis sur l'agriculture durable, les systèmes alimentaires résilients et l'action climatique, de la déclaration des Émirats arabes unis sur le climat et la santé, qui s'est accompagnée d'un financement de 2,9 milliards d'USD pour des solutions en matière de climat et de santé, de la déclaration des Émirats arabes unis sur le climat, les secours, le relèvement et la paix, et de la charte sur le financement de la gestion des risques et de l'anticipation des catastrophes.

Sources : (1) <https://www.adaptationresearchalliance.org/> (2) <https://www.gov.uk/government/publications/climate-and-development-ministerial-29-octobre-2023-overview/climate-and-development-ministerial-3-overview> (3) <https://climatechampions.unfccc.int/system/sharm-el-sheikh-adaptation-agenda/> (4) <https://www.cop28.com/en/the-uae-consensus-presidential-action-agenda>.

4.5. Adaptation régionale action

Les initiatives et les événements relatifs à l'adaptation ancrés au niveau régional ont de plus en plus fourni aux pays, aux gouvernements infranationaux et aux autres parties prenantes des espaces et des ressources pour examiner les défis et les solutions propres à chaque région et pour collaborer à leur résolution. Cette évolution reflète en partie la reconnaissance croissante du fait que, si l'adaptation doit être ancrée dans les contextes locaux, les conséquences des mesures d'adaptation, ou de leur absence, peuvent dépasser les frontières nationales.

Afin d'améliorer la mise en œuvre de l'adaptation, de relier plus efficacement le niveau mondial au national et de créer des synergies entre les pays et les régions, des événements et des processus régionaux spécifiques à l'adaptation ont été lancés dans le cadre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris au cours des dernières années. Par exemple, le CA a renforcé son travail régional. En 2023, le CA a organisé une série de quatre événements d'engagement régionaux, qui visaient à co-crée une compréhension de l'action et du soutien à l'adaptation à l'échelle régionale et transfrontalière, à rassembler les organisations concernées, les organisations de développement, les organisations de la société civile, les organisations de la société civile, les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales.

et d'autres acteurs clés afin de renforcer les synergies et d'œuvrer à un avenir plus résilient, et d'explorer des solutions pour combler les lacunes et les besoins conformément au programme mondial d'adaptation¹²⁶. de Corée, du Kenya, de l'Arabie Saoudite et du Panama. Le Groupe d'experts a également entrepris une série de travaux régionaux. Outre les expositions mondiales sur les PAN, le Groupe d'experts a également organisé des expositions régionales sur les PAN afin de déterminer comment faire progresser la formulation et la mise en œuvre des PAN au régional. Le Groupe d'experts a également organisé un certain nombre d'ateliers régionaux qui apportent un soutien technique en matière d'adaptation aux PMA.

Un autre effort dans le cadre de la CCNUCC et du processus de l'Accord de Paris qui a des dimensions régionales est l'Initiative de Lima sur les connaissances en matière d'adaptation 'LAKI'⁽¹²⁷⁾, qui a été lancée en 2014 en tant que promesse d'action conjointe dans le cadre du programme de travail de Nairobi entre le secrétariat de la CCNUCC et le PNUE par l'intermédiaire de son Réseau mondial d'adaptation. L'initiative LAKI permet d'identifier et de hiérarchiser les lacunes en matière de connaissances sur l'adaptation, et de catalyser les actions visant à combler ces lacunes.

Les ateliers de définition des priorités organisés dans le cadre du LAKI se sont tenus dans sept sous-régions depuis sa création : Andes, Hindu Kush Himalaya, pays insulaires de l'océan Indien, Afrique du Nord, PEID du Pacifique, Afrique australe et pays d'Asie occidentale.

Ensemble, ces régions couvrent 52 pays, dont 17 PEID, 13 pays africains et 11 PMA. À l'issue des ateliers, 150 priorités les lacunes en matière de connaissances pour les utilisateurs ciblés ont été identifiées. Les ateliers de définition des priorités ont été organisés sur la base d'une sous-région ayant un écosystème commun avec des caractéristiques écologiques et climatiques partagées, afin de permettre aux parties prenantes d'identifier les synergies et de concevoir des actions d'adaptation plus efficaces et plus rentables.

Les activités menées dans le cadre du LAKI ont permis de créer des partenariats stratégiques à long terme avec des réseaux et institutions régionaux, des centres de collaboration régionaux (CCR), des universités, des partenaires du programme de travail de Nairobi et des experts pour la mise en œuvre d'actions dans divers écosystèmes ; d'accroître les connaissances sur les moyens de protéger les écosystèmes partagés lors de l'adoption de mesures visant à lutter contre le changement climatique ; et d'élaborer et de mettre en œuvre des approches et des outils pour l'évaluation des risques, la planification de l'adaptation, ainsi que le suivi et l'évaluation.

Les travaux en cours du LAKI comprennent la mise en place de partenariats et l'élaboration de résultats pour combler les lacunes prioritaires en matière de connaissances identifiées pour les utilisateurs cibles et pour étendre l'initiative à de nouvelles sous-régions. Activités visant à combler les lacunes en matière de connaissances sur l'adaptation ont été réalisées grâce à une collaboration dans le cadre du programme de partenariat des Nations unies sur le changement climatique et les universités et des partenaires du programme de travail de Nairobi.

En outre, d'autres initiatives et événements régionaux traitent de plus en plus de l'adaptation. Par exemple, le secrétariat de la CCNUCC travaille avec des partenaires dans diverses régions pour combiner l'expertise en matière de changement climatique avec les connaissances locales et catalyser l'action par l'intermédiaire de ses CCR. Les CCR soutiennent l'action climatique nationale par le biais du renforcement des capacités, de l'assistance technique et de la mise en réseau stratégique, en s'approvisionnant en connaissances et en ressources pour favoriser le développement propre⁽¹²⁸⁾. Ils couvrent plus de 140 pays dans six régions, à savoir : l'Asie-Pacifique, les Caraïbes, l'Est et l'Ouest.

¹²⁶ Voir <https://unfccc.int/AC-boosting-region-wide-coherence-on-adaptation>.

¹²⁷ Pour plus d'informations sur le LAKI, voir https://www4.unfccc.int/sites/nwptaging/Pages/laki.aspx?_gl=1*cskl08*_ga*MzE0MDQ5MTA5LjE2NjU0OTg2NzA.*_ga_7ZZWT14N79*MTcxOTk5MDY2MjY4NTYyMS4xNzE5OTkxODkxLjAuMC4w

¹²⁸ Pour plus d'informations sur les RCC, voir <https://unfccc.int/RCCs>.

Afrique australe ; Amérique latine ; Moyen-Orient, Afrique du Nord et Asie du Sud ; et Afrique occidentale et centrale.

Créés à l'origine pour soutenir des projets et des activités liés au mécanisme de développement propre, les CCR ont élargi leur soutien depuis l'adoption de l'Accord de Paris pour englober des travaux dans des domaines tels que les CDN, l'article 6, l'adaptation, la finance climatique et l'engagement des parties prenantes. Cela inclut l'ajout d'une expertise dédiée à l'adaptation au sein du les CCR, et faciliter le soutien à la formulation et à la mise en œuvre des PAN¹²⁹.

De plus, depuis 2017, les RCC ont contribué à l'organisation des Semaines régionales du climat, qui se sont tenues en Afrique, Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, et pour la première fois en 2022, au Moyen-Orient et au nord de l'Europe.

¹³⁰ Ces réunions régionales rassemblent diverses parties prenantes des secteurs public et privé.

les secteurs privé et public afin de faciliter un échange constructif de connaissances et de bonnes pratiques liées aux différentes dimensions de la lutte contre le changement climatique, telles que la mise en œuvre des CDN, des PAN et des ODD.

Ceux-ci ont permis d'accueillir des réunions régionales de TEM- En outre, ils discuteront et susciteront une collaboration régionale sur divers sujets liés à l'adaptation, allant de l'agriculture et des systèmes alimentaires résilients au climat au financement de l'adaptation.

Dans le monde entier, au-delà du processus de la CCNUCC, il existe un large éventail de centres et de réseaux régionaux, ainsi diverses organisations internationales travaillant au niveau régional, qui travaillent sur l'adaptation¹³¹. Ces centres et réseaux mènent plusieurs types de travaux sur l'adaptation, notamment sur les processus de planification de l'adaptation, les évaluations de la vulnérabilité, la politique, la communication et la sensibilisation, la science et la recherche, le suivi et l'évaluation, l'éducation et la formation, et bien d'autres encore.



©UNFCCC

¹²⁹ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/240509_RCC-AR-2023-BoostingRegionalPreparedness.pdf.

¹³⁰ Pour en savoir plus sur les semaines régionales du climat, voir <https://unfccc.int/climate-action/regional-climate-weeks>.

¹³¹ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/adaptation-committee-ac/areas-of-work/regional-centres-and-networks>.

4.6. Promouvoir une action d'adaptation inclusive et sensible au genre

4.6.1 Adaptation tenant compte de la dimension de genre approches

L'intégration d'approches d'adaptation tenant compte de la dimension de genre permet de garantir que les mesures d'adaptation n'exacerbent pas les inégalités et les vulnérabilités existantes, mais donnent au contraire à toutes les parties prenantes une voix égale dans la prise de décision et répondent aux besoins de ceux qui sont les plus vulnérables aux effets néfastes du changement climatique. Les efforts visant à intégrer une planification et une action tenant compte de la dimension de genre dans l'adaptation, et plus généralement dans l'action contre le changement climatique, ont été amplifiés ces dernières années. En 2014, la COP a établi le programme de travail de Lima sur le genre, initialement créé pour une période de deux ans afin de promouvoir l'équilibre entre les sexes et de mettre en place une politique climatique tenant compte de la dimension de genre. Pour progresser davantage dans ce domaine,

le programme de travail de Lima sur l'égalité entre les hommes et les femmes a été prolongé de trois ans à l'issue de la période initiale de deux ans. Notant la nécessité permanente de renforcer les approches tenant compte de la dimension de genre dans tous les domaines de l'adaptation, des moyens de mise en œuvre et de l'atténuation, la Commission a décidé de mettre en place un programme de travail sur l'égalité des sexes.

En 2017, la COP a adopté le plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

En 2019, la COP 25 a adopté un programme de travail quinquennal renforcé de Lima sur le genre et son plan d'action sur le genre⁽¹³²⁾. Par ses objectifs et ses activités, le plan d'action sur le genre "vise à faire progresser la connaissance et la compréhension de l'action climatique sensible au genre et son intégration cohérente dans la mise en œuvre de la CCNUCC et les travaux des parties, du secrétariat, des entités des Nations unies et de toutes les parties prenantes à tous les niveaux, ainsi que la participation pleine, égale et significative des femmes à la CCNUCC et à ses activités".

processus de la CCNUCC⁽¹³³⁾. Le plan d'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes comporte cinq volets

(voir encadré 7 pour plus d'informations).

Alors que la période de cinq ans s'achève, l'examen final de la politique de l'Union européenne en matière d'environnement est en cours.

le plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes doit s'achever en novembre 2024.

ENCADRÉ 7. Domaines prioritaires du plan d'action de la CCNUCC sur l'égalité des sexes

1. Renforcement des capacités, partage des connaissances et communication : améliorer la compréhension et l'expertise des parties prenantes en ce qui concerne l'intégration systématique des considérations de genre et l'application des principes de l'égalité entre les femmes et les hommes.
une telle compréhension et une telle expertise dans les domaines thématiques relevant de la Convention et de l'Accord de Paris, ainsi que dans les politiques, les programmes et les projets sur le terrain.
2. Équilibre entre les sexes, participation et leadership des femmes : réaliser et maintenir la participation pleine, égale et significative des femmes au processus de la CCNUCC.
3. Cohérence : renforcement de l'intégration de la dimension de genre dans les travaux des organes de la CCNUCC, du secrétariat et d'autres entités et parties prenantes des Nations unies, en vue d'une mise en œuvre cohérente des mandats et activités liés à la dimension de genre.
4. Mise en œuvre sensible au genre et moyens de mise en œuvre : assurer le respect, la promotion et la prise en compte de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la mise en œuvre de la convention et de l'accord de Paris.
5. Suivi et rapports : améliorer le suivi de la mise en œuvre des mandats relatifs à l'égalité des sexes dans le cadre de la CCNUCC et l'établissement de rapports à ce sujet.



¹³² Décision 3/CP.25.

¹³³ Annexe à la décision 3/CP.25, paragraphe. 1.

4.6.2 Les enfants, les jeunes et l'adaptation

Dans le domaine de l'adaptation, les enfants et les jeunes font l'objet d'une attention croissante. Il s'agit à la fois de la manière dont eux et leur avenir sont affectés par les dangers d'un monde qui se réchauffe, et du potentiel des jeunes à apporter une énergie et une créativité nouvelles à la lutte contre le changement climatique.

Dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris, les enfants et les jeunes sont depuis longtemps pris en compte dans le cadre du programme Action for Climate Empowerment, qui s'articule autour de six éléments, à savoir l'éducation, la sensibilisation du public, la formation, la participation du public, l'accès du public à l'information et la coopération internationale¹³⁴. Les enfants et les jeunes s'engagent également directement dans le processus par l'intermédiaire de YOUNGO, le groupe d'intérêt officiel des enfants et des jeunes. YOUNGO fait entendre la voix des enfants et des jeunes pour façonner les discussions et les décisions, par exemple, nommer des représentants à des événements et à des réunions les soumissions officielles.

Ces dernières années, plusieurs occasions ont été créées pour discuter des enfants et des jeunes en ce qui concerne les incidences du climat et l'adaptation. Par exemple, le TEP-A 2020 (voir le chapitre 3 ci-dessus) s'est concentré sur les possibilités et les options permettant de renforcer les mesures d'adaptation par l'éducation et la formation, ainsi que par la participation du public et des jeunes. Il a mis en évidence l'immense potentiel des jeunes en tant qu'agents de changement pour l'adaptation et les différentes possibilités d'impliquer les jeunes dans les PAN et les composantes d'adaptation des CDN. En outre, le PET-A en 2020 a invité les enfants et les jeunes du monde entier à partager leurs visions et leurs idées sur l'adaptation par le biais d'un concours artistique pour les enfants et d'un concours d'études de cas sur les politiques d'adaptation pour les jeunes. Divers événements axés sur les jeunes ont également eu lieu dans le cadre des expositions sur les PAN, explorant l'engagement des jeunes dans les PAN¹³⁵.

En 2024, le tout premier dialogue d'experts sur les impacts disproportionnés du changement climatique sur les enfants et les solutions politiques pertinentes a été organisé.¹³⁶ Mandaté dans le cadre des résultats du premier bilan mondial, le dialogue a exploré une série d'impacts sur les enfants - y compris la santé physique et mentale, la perturbation de l'éducation et l'accès aux services essentiels - ainsi que les solutions politiques et les catalyseurs permettant d'améliorer ces impacts. L'événement a mis en évidence les vulnérabilités uniques des enfants face au changement climatique et a souligné la nécessité d'une politique et d'une action d'adaptation tenant compte des enfants afin de préserver efficacement le bien-être des enfants et des générations futures dans le monde entier¹³⁷.

4.6.3 Engagement et leadership des peuples autochtones en matière d'adaptation

Les peuples autochtones participent depuis longtemps à l'adaptation. Depuis 2001, les organisations de peuples autochtones participent au processus en tant que groupe reconnu¹³⁸. Comme décrit au chapitre 3.10 ci-dessus, les peuples autochtones ont également renforcé et formalisé leur rôle dans le processus par le biais du LCIPP et du FWG.

Les peuples autochtones participent aussi régulièrement à l'élaboration et à la mise en œuvre des PAN et d'autres politiques et stratégies d'adaptation, et sont pris en compte dans les documents nationaux soumis aux Nations unies.

Le secrétariat du changement climatique. Par exemple, les composantes d'adaptation des CDN suggèrent de mettre davantage l'accent sur les peuples autochtones et les communautés locales¹³⁹. De même, une analyse des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du processus de formulation et de mise en œuvre des PAN a montré que "les pays accordent une plus grande importance à l'inclusion des peuples autochtones dans l'élaboration des mesures d'adaptation" et notent "les avantages d'une synergie entre les connaissances scientifiques et les connaissances autochtones"¹⁴⁰.

¹³⁴ Pour plus d'informations sur Action for Climate Empowerment, voir <https://unfccc.int/topics/education-and-youth/big-picture/ACE#Article-6-of-the-Convention>.

¹³⁵ Par exemple, voir <https://expo.napcentral.org/2024/sessions/youth-engagement-with-naps/>.

¹³⁶ Pour plus d'informations sur le dialogue d'experts, voir <https://unfccc.int/event/expert-dialogue-impacts-of-CC-on-children-and-relevant-policy>.

¹³⁷ Un rapport de synthèse informel du dialogue d'experts est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Informal%20summary%20report%20of%20children%20dialogue_20.09.pdf.

¹³⁸ Voir https://unfccc.int/sites/default/files/resource/constituencies_and_you.pdf.

¹³⁹ Voir le document FCCC/PA/CMA/2023/12.

¹⁴⁰ Voir le document FCCC/SBI/2024/10.



United Nations
Climate Change



COP28UAE

DUBAI 2023



Dans le même ordre d'idées, lors de l'adoption du cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale, la CMA a décidé que ce cadre devait "tenir compte des meilleures données scientifiques disponibles ainsi que des visions du monde et des valeurs de la société civile".

En outre, la décision "reconnaît le leadership des peuples autochtones et des communautés locales en tant que gardiens de la nature et encourage l'engagement éthique et équitable avec les peuples autochtones et les communautés locales ainsi que l'application des connaissances traditionnelles, du savoir, de la sagesse et de l'expérience des peuples autochtones et des communautés locales".

les valeurs des peuples autochtones et les systèmes de savoirs locaux dans la mise en œuvre du Cadre des EAU pour la résilience climatique mondiale"¹⁴².

4.6.4 Élargir la portée des connaissances en matière d'adaptation et des ressources

Des communications régulières aux parties et aux organisations observatrices admises¹⁴³ permettent d'informer les participants sur des sujets tels que les réunions à venir, les appels à contribution et d'autres questions importantes. L'attention portée à l'adaptation a toutefois augmenté, tout comme les efforts visant à partager les produits liés à l'adaptation.

et des ressources à un public plus large.

Une partie de ce travail s'est appuyée sur l'utilisation des médias sociaux. Qu'il s'agisse des rapports publiés par les différents organes constitués travaillant sur l'adaptation ou des ressources de connaissances produites par les partenaires du programme de travail de Nairobi, les médias sociaux se sont révélés être un outil puissant pour diffuser ces connaissances auprès des personnes et des organisations intéressées dans le monde entier qui pourraient les utiliser à leur avantage. Le secrétariat de la CCNUCC utilise divers canaux de médias sociaux pour communiquer des informations sur l'adaptation et partager des outils, des événements à venir et d'autres possibilités de s'engager dans le processus. Un exemple de composante de ce portefeuille axée sur l'adaptation est le site de l'ONU sur le changement climatique :

Le groupe Adaptation & Resilience sur LinkedIn¹⁴⁴.

Le groupe public offre un espace aux professionnels de l'adaptation et de la résilience, et à ceux qui s'intéressent à ce domaine, pour échanger des informations connexes, notamment sur les nouvelles publications, les événements, les opportunités professionnelles et les enseignements tirés de l'expérience, et autres. Ces canaux contribuent à renforcer l'interface entre les travaux menés dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris et le grand public en aidant les experts et les parties prenantes concernées à trouver des points d'entrée pour participer ou contribuer à des événements ou à des produits livrables dans le cadre du processus.

Au-delà de la diffusion de documents relatifs à l'adaptation sur divers canaux de médias sociaux, des efforts plus importants ont également été déployés en vue d'améliorer l'efficacité de l'adaptation.

¹⁴¹ Décision 2/CMA.5, paragraphe 8.

¹⁴² Décision 2/CMA.5, paragraphe 22.

¹⁴³ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/parties-non-party-stakeholders/the-big-picture/notifications-to-parties-and-observers>.

¹⁴⁴ Les nouveaux membres sont les bienvenus dans le groupe. Voir <https://www.linkedin.com/groups/13985893/>

Des efforts ont été déployés pour transformer les documents eux-mêmes en ressources informatives adaptées à un large éventail de publics. Par exemple, en 2014, le secrétariat de la CCNUCC a publié, au nom du Comité consultatif, un documentaire intitulé "S'adapter à un climat changeant", qui présente aux spectateurs le thème de l'adaptation à l'aide d'histoires d'adaptation. et des interviews d'experts. Le documentaire, qui est issue du premier forum sur l'adaptation du CA, est disponible en neuf langues, dont les six langues des Nations unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe), ainsi que le portugais, le bengali et l'hindi. Bien qu'il ait été publié en 2014, le documentaire reste d'actualité et continue d'être consulté, et traduit dans d'autres langues grâce à des efforts externes, en tant que ressource d'introduction pour ceux qui cherchent à en savoir plus sur l'adaptation.

Les efforts pour rendre les publications de l'AC disponibles dans des langues autres que l'anglais ont également été . En 2023, dans le cadre de son engagement en faveur de l'inclusivité, la division de l'adaptation du secrétariat de la CCNUCC

a commencé à utiliser un logiciel de traduction pour générer des traductions non officielles du travail technique du CA. Le premier produit traduit a été le document technique du CA sur le "Suivi et l'évaluation de l'adaptation aux niveaux national et sous-national", qui est maintenant disponible en arabe, français et espagnol en plus de la version originale en anglais¹⁴⁵. En 2024, le CA lui-même a également commencé à donner la priorité aux publications à traduire dans le but de rendre plus de son travail technique disponible dans un plus grand nombre de langues¹⁴⁶.

Enfin, un nombre croissant de bulletins d'information aide à distiller et à diffuser les mises à jour dans le cadre du processus de la Convention et de l'Accord de Paris, y compris en matière d'adaptation. Le Bulletin du CA sur le financement de l'adaptation, par exemple, rassemble régulièrement des nouvelles, des événements et d'autres mises à jour liées au financement de l'adaptation.¹⁴⁷ Les champions climatiques de haut niveau produisent des bulletins d'information qui comprennent des mises à jour sur leur campagne Race to Resilience, ainsi que des informations sur la gestion des risques et des risques, et sur la gestion des risques. ainsi que d'autres informations émanant d'acteurs non étatiques sur l'adaptation et l'action climatique¹⁴⁸.

¹⁴⁵ Toutes les versions linguistiques du document technique sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/publications-bulletin/monitoring-and-evaluation-of-adaptation-at-the-national-and-subnational-levels-technical-paper>.

¹⁴⁶ Voir les résultats au point 11(c) de l'ordre du jour à l'adresse <https://unfccc.int/event/AC-26>.

¹⁴⁷ Voir tous les numéros de l'Adaptation Finance Bulletin et s'abonner ici <https://unfccc.int/adaptation-finance-bulletin-adaptation-committee>.

¹⁴⁸ Consultez tous les numéros de la lettre d'information et abonnez-vous ici <https://unfccc.int/climate-action/events/background/high-level-champions-newsletter>.

5.



Le tissu d'institutions, d'objectifs et de cadres, dans le cadre du processus de la Convention et de l'Accord de Paris - ainsi que l'engagement des agences des Nations Unies et d'autres parties prenantes engagées dans le processus - se poursuivront.

à évoluer au fur et à mesure que le monde fait face au défi de plus en plus urgent du changement climatique. Ce dynamisme s'appuie sur dans le système : les examens réguliers des organes existants, le bilan périodique mondial et les sessions de négociation régulières offrent tous des possibilités de rectifier le tir là où c'est nécessaire. des ajustements sont nécessaires. Au moment de la publication, il existe plusieurs exemples notables de tels développements qui sont pertinentes pour l'avenir de l'adaptation dans régime climatique international.

Tout d'abord, le programme de travail Émirats arabes unis-Belém sur les indicateurs relatifs à l'objectif mondial d'adaptation vise à identifier et, le cas échéant, à développer des indicateurs pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs adoptés dans le cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale. Ce programme de travail s'achèvera lors de la COP 30.

Deuxièmement, les parties à l'accord de Paris devraient a fixé un nouvel objectif collectif quantifié pour le financement de la lutte contre le changement climatique en 2024, à partir d'un plancher de 100 milliards de dollars par an¹⁴⁹.

La décision anticipée intervient à l'issue d'un programme de travail ad hoc de trois ans, qui a débuté en 2022, afin de structurer et de faciliter les délibérations entre les parties et les autres parties prenantes. En contribuant à influencer les flux futurs de financement du climat, ce nouvel objectif déterminera probablement le montant du soutien financier mis à disposition pour l'adaptation dans les années à venir.

Troisièmement, les parties poursuivront l'évaluation des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PAN. Cette évaluation des progrès réalisés dans le cadre du processus d'élaboration et de mise en œuvre des PAN a été lancé en juin 2024 et se poursuivra en novembre. Elle offre un espace aux Parties et aux autres les acteurs qui soutiennent la formulation et la mise en œuvre des PAN à réfléchir aux réalisations et aux défis rencontrés à ce jour, ainsi qu'aux possibilités d'accélérer la mise en œuvre des PAN. les progrès à venir.

Quatrièmement, les Parties en novembre 2024 examineront également les travaux entrepris par le secrétariat pour déterminer comment l'adaptation transformationnelle est définie et comprise à différentes échelles spatiales et dans différents secteurs, et comment les progrès en matière de planification et de mise en œuvre de l'adaptation transformationnelle pourraient être évalués au niveau mondial. Ces travaux, qui découlent de la décision adoptant le Cadre de l'EAU, s'inscrivent dans un contexte d'intérêt croissant pour la transformation¹⁵⁰.

Cinquièmement, de nouvelles lignes directrices et de nouveaux documents d'orientation sont en cours d'élaboration afin d'aider les pays et les autres parties prenantes à tirer parti des meilleures informations disponibles.

La mise à jour des lignes directrices techniques du PAN est une étape importante dans la mise en œuvre de la stratégie d'adaptation. Cela comprend la mise à jour des lignes directrices techniques du PAN, comme indiqué au chapitre 3.5 ci-dessus. En outre, dans le cadre de son septième cycle d'évaluation, le GIEC révisera ses lignes directrices techniques de 1994 sur les incidences et l'adaptation, qui inclura la prise en compte d'indicateurs et de mesures d'adaptation.¹⁵¹ En outre, le CA, en collaboration avec le GCE et le LEG, a été chargé de soutenir la mise en place d'un système de gestion de l'adaptation.

la mise en œuvre du Cadre des EAU pour la résilience climatique mondiale avec des orientations techniques et du matériel de formation. Ensemble, cette collection de nouveaux matériels au cours des prochaines années soutiendra des progrès réguliers et fondés sur des preuves vers les objectifs d'adaptation de l'Accord de Paris et les cibles du Cadre des EAU pour la résilience climatique mondiale.

Enfin, à plus long , le deuxième bilan mondial en 2028 sera la prochaine occasion de procéder à une évaluation complète des progrès accomplis à la lumière de prochaine génération de CDN, des efforts renouvelés pour formuler et mettre en œuvre les PAN et des nouvelles mesures d'adaptation prises à la suite de la conclusion du premier bilan. Les objectifs liés à l'objectif mondial en matière d'adaptation étant désormais Le deuxième bilan mondial sera également la première occasion d'évaluer les progrès accomplis par rapport aux objectifs du cadre des EAU pour la résilience mondiale.

¹⁴⁹ Pour plus d'informations et de mises à jour sur le nouvel objectif collectif quantifié, voir <https://unfccc.int/NCQG>

¹⁵⁰ Le GIEC, qui définit la transformation comme "un changement dans les attributs fondamentaux des systèmes naturels et humains", a choisi d'intégrer la transformation dans son dernier rapport sur les incidences, l'adaptation et la vulnérabilité dans le cadre du sixième cycle d'évaluation. Dans ce rapport, le GIEC a constaté que, contrairement à l'adaptation progressive, l'adaptation transformationnelle peut aider à surmonter les limites de l'adaptation douce. Voir GIEC. 2022. Changements climatiques 2022 : Impacts, adaptation et vulnérabilité. Contribution du groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. H. Pörtner, D. Roberts, M. Tignor, et al. Cambridge : Cambridge University Press. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/>.

¹⁵¹ Voir <https://www.ipcc.ch/2024/01/19/ipcc-60-ar7-work-programme/>.

Annexe. Publications et ressources par le comité d'adaptation

ANNÉE	TITRE	LIEN
2024	Boîte à outils pour le suivi, l'évaluation et l'apprentissage des processus des plans nationaux d'adaptation	Publication électronique
	Progrès, bonnes pratiques et enseignements tirés, défis et opportunités dans l'application des connaissances traditionnelles, des connaissances des peuples autochtones et des systèmes de connaissances locaux en matière d'adaptation. Note d'information du groupe de travail sur les plans nationaux d'adaptation du comité d'adaptation	Publication électronique
	État des mesures d'adaptation prises par les parties	Portail en ligne
2023	Méthodes d'évaluation de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et du soutien	Publication électronique
	Progrès, bonnes pratiques et enseignements tirés de la hiérarchisation et de l'intégration de mesures d'adaptation tenant compte de la dimension de genre	Publication électronique
	Suivi et évaluation de l'adaptation aux niveaux national et infranational : Document technique du comité d'adaptation	Publication électronique
2022	Méthodes d'évaluation des besoins d'adaptation et leur application. Document technique	Publication électronique
	Rapport de synthèse sur le coût de l'adaptation	Publication électronique
	Technologies d'adaptation : innovation, priorités et besoins dans l'agriculture, les ressources en eau et les zones côtières	Publication électronique
	2022 Vue d'ensemble. Naviguer dans le paysage du soutien au processus de formulation et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation	Publication électronique
	Organe Constitué Rapport de synthèse de l'inventaire mondial : Rapport de synthèse pour la composante d'évaluation technique du premier inventaire mondial - Comité d'adaptation	Rapport de synthèse
	Document d'information sur les liens entre l'adaptation et l'atténuation. Document d'information du comité d'adaptation	Publication électronique
	Projet de lignes directrices supplémentaires à l'usage des Parties pour la communication d'informations conformément aux éléments possibles d'une communication sur l'adaptation	FCCC/SB/2022/5/Add.1
	Méthodes d'évaluation des besoins d'adaptation et leur application. Projet de document technique	FCCC/SB/2022/5/Add.2
2021	Méthodes d'examen des progrès globaux accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation : Document technique du comité d'adaptation	Publication électronique
	Possibilités et options pour renforcer les mesures d'adaptation par l'éducation et la formation, et la participation du public et des jeunes - Document technique	Publication électronique
2020	Comment les pays en développement font face aux risques, en mettant l'accent sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques. Rapport de synthèse du comité d'adaptation dans le cadre de la reconnaissance des efforts d'adaptation des pays en développement.	Publication électronique
	Données pour l'adaptation à différentes échelles spatiales et temporelles. Document technique	Publication électronique
	Boîte à outils pour l'implication du secteur privé dans les PAN	Publication électronique

ANNÉE	TITRE	LIEN
2019	25 ans d'adaptation dans le cadre de la CCNUCC	Publication électronique
	Boîte à outils pour un processus sexospécifique de formulation et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation (PNA) - Supplément aux lignes directrices techniques de la CCNUCC pour le processus des PNA	Publication électronique
	Analyse de rentabilité de l'adaptation	Publication électronique
	Possibilités et options pour le financement de l'adaptation, notamment en ce qui concerne au secteur privé - Document technique	Publication électronique
	Comité d'adaptation - Différentes approches de la planification de l'adaptation à long terme	Publication électronique
2018	Possibilités et options pour améliorer la planification de l'adaptation en ce qui concerne les écosystèmes, les communautés et les groupes vulnérables. Document technique du comité d'adaptation	Publication électronique
2017	Opportunités et options pour intégrer l'adaptation au changement climatique aux objectifs de développement durable et au cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 - Document technique	Publication électronique
2016	Comité d'adaptation - Fiche d'information sur les moyens de subsistance et la diversification économique : des outils complémentaires pour l'adaptation	Publication électronique
	Possibilités et options pour renforcer les mesures d'adaptation et soutenir leur mise en œuvre : réduire la vulnérabilité et intégrer l'adaptation. Document technique	Publication électronique
2015	Renforcer la cohérence de l'action en matière d'adaptation 2012-2015	Publication électronique
	S'orienter dans le paysage du soutien au processus de formulation et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation - 2015 Vue d'ensemble pour les pays en développement	Publication électronique
	Rapport de l'atelier sur les expériences, les bonnes pratiques, les enseignements tirés, les lacunes et les besoins dans le processus de formulation et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation. Note du secrétariat	Document d'information FCCC/SBI/2015/ INF.6
2014	Dispositions institutionnelles pour la planification et la mise en œuvre de l'adaptation au niveau national	Publication électronique
2013	L'état de l'adaptation dans le cadre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques	Publication électronique
2011	Opinions sur la composition, les modalités et les procédures du comité d'adaptation, y compris les liens avec d'autres dispositifs institutionnels pertinents	Document divers FCCC/AW-GLCA/2011/MISC.1 et Add.1 et Add.2

